

FQPN

FÉDÉRATION DU QUÉBEC
POUR LE PLANNING
DES NAISSANCES



QUAND LE CONSENSUS VACILLE

ÉTAT DES LIEUX DU MOUVEMENT CONTRE L'AVORTEMENT AU QUÉBEC

2025

**CE PROJET A BÉNÉFICIÉ DU SOUTIEN FINANCIER
DU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.**

Les analyses contenues dans ce document sont celles de l'équipe de recherche.

Équipe de recherche: Véronique Pronovost, Ophélie Lacroix, Frédéric Nadeau (Révision linguistique: Alexia Renard)

Membres du comité d'encadrement de la recherche (par ordre alphabétique):

- Pascale Dupuis, directrice, Centre de santé des femmes de la Mauricie
- Édith Guilbert, MD, MSc
- Jess Legault, coordonnatrice générale, Fédération du Québec pour le planning des naissances
- Sylvie Pedneault, directrice, S.O.S. Grossesse

Référence suggérée:

Pronovost, V., Lacroix, O. et Nadeau, F. (2025). *Quand le consensus vacille: état des lieux du mouvement contre l'avortement au Québec*. En collaboration avec Alexia Renard. Fédération du Québec pour le planning des naissances.

Le rapport peut être consulté sur le site web de l'organisme partenaire :
<https://fqpn.qc.ca/nouvelles/rapport-quand-le-consensus-vacille/>

Publié à Montréal le 9 décembre 2025
Graphisme et mise en pages: Agence Koove Inc.

ISBN: 978-2-9824525-0-3
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif	5
Liste des acronymes	9
Liste des tableaux et des encadrés	10
INTRODUCTION	11
Objet de recherche	13
Contexte et objectifs de l'enquête	15
1. RECENSION DES ÉCRITS	16
1.1 Regards théoriques sur les mouvements contre l'avortement	17
1.2 Regards empiriques sur les mouvements contre l'avortement	19
1.2.1 Les travaux sur le mouvement contre l'avortement au Canada	20
2. MÉTHODOLOGIE	22
2.1 Les groupes de discussion focalisés	23
2.2 L'observation participante	25
2.3 La collecte de données en ligne	25
2.3.1 Les centres d'aide à la grossesse	25
2.3.2 La veille des réseaux sociaux	26
2.3.3 Les productions culturelles et médiatiques	26
2.4 Considérations éthiques	26
2.4.1 Positionnement des membres de l'équipe de recherche	27
3. OÙ ET COMMENT MILITE-T-ON CONTRE L'AVORTEMENT?	28
3.1 Le milieu communautaire	29
3.1.1 <i>Les groupes de défense de droit</i>	29
3.1.2 <i>Les centres d'aide à la grossesse</i>	31
3.1.3 <i>Les groupements de centres d'aide à la grossesse</i>	36
3.1.4 <i>Vers un ancrage dans le tissu communautaire</i>	38
3.2 Le milieu religieux	40
3.2.1 <i>Le milieu catholique</i>	40
3.2.2 <i>Le milieu protestant conservateur</i>	41
3.3 Le milieu politique	43
3.3.1 <i>La scène politique fédérale</i>	43
3.3.2 <i>La scène politique provinciale</i>	46

3.4 L'espace numérique	47
3.4.1 Les espaces numériques spécifiques	47
3.4.2 Les espaces numériques affiliés	48
3.4.3 Les espaces numériques extérieurs	49
3.5 Le réseau de la santé et des services sociaux	50
3.5.1 La formation	50
3.5.2 L'avortement de troisième trimestre et l'objection de conscience	52
3.5.3 Les pratiques	53
3.5.4 Les structures décisionnelles	54
3.5.5 La recherche en santé publique	54
3.6 Le milieu juridique	55
4. LES MOTS ET LES MOYENS : LES ARMES DU MOUVEMENT CONTRE L'AVORTEMENT	56
4.1 Les arguments déployés	57
4.1.1 Faux problème et diversion politique	58
4.1.2 Valeurs morales et religieuses	59
4.1.3 Droits et justice	60
4.1.4 Critique du féminisme et récupération du discours d'empowerment	61
4.1.5 Identité, démographie et immigration	63
4.1.6 Corruption, élites et populisme	64
4.1.7 Responsabilisation et alternatives à l'avortement	64
4.1.8 Santé et bien-être	66
4.2 Les ressources	67
4.2.1 Les ressources financières	67
4.2.2 Les autres types de ressources	68
4.2.3 Les cas des Chevaliers de Colomb	70
5. LE MOUVEMENT ANTIAVORTEMENT EN RELATION : RÉSEAUX ET ALLIANCES	73
5.1 Au-delà des frontières : alliances et influences externes dans la mobilisation antiavortement au Québec	74
5.1.1 Les acteur·trices et influences antiavortement extérieurs à l'œuvre au Québec	75
5.1.2 L'implication du mouvement antiavortement québécois au-delà de ses frontières	78
5.2 Intersections militantes au sein des droites antiféministes et réactionnaires	80
5.3 Normalisation des attitudes contre l'avortement : les courroies de transmission	83
5.3.1 Le retour du balancier	83
5.3.2 L'américanisation du débat	84
5.3.3 La guerre culturelle et l'hypocrisie de la gauche	84
5.3.4 Je suis pro-choix, mais...	85
CONCLUSION	89
Les impacts de la présence du mouvement contre l'avortement québécois	92
Les contributions et les limites de cette étude	93
RECOMMANDATIONS	94
BIBLIOGRAPHIE	99

SOMMAIRE

EXECUTIF



CONTEXTE ET OBJECTIF

Ce rapport présente les résultats d'une recherche menée en partenariat avec la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) et financée par le Secrétariat à la condition féminine (SCF) du Gouvernement du Québec. L'étude s'inscrit dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement (2024-2027)* et vise à dresser un état des lieux du mouvement contre l'avortement au Québec. Elle documente la diversité des acteur·trices, des discours et des stratégies mobilisées pour restreindre l'accès à l'avortement en situant ces dynamiques dans leurs contextes communautaire, numérique et institutionnel.

Alors que le débat public tend à présumer l'existence d'un consensus social en faveur du droit à l'avortement, les données recueillies révèlent une réalité plus nuancée. Les oppositions à l'avortement s'étendent sur un continuum allant de la promotion d'alternatives à l'avortement à la revendication explicite d'une interdiction totale, en passant par l'adoption de postures « intermédiaires » visant l'adoption de restrictions partielles au nom de la protection du fœtus, des valeurs morales ou de la santé des femmes.

MÉTHODOLOGIE

La recherche repose sur une approche qualitative combinant sept groupes de discussion focalisés, neuf séances d'observation participante lors de manifestations et d'événements publics, ainsi qu'une collecte documentaire et numérique étendue (analyse de sites web, réseaux sociaux, productions culturelles et médiatiques). L'analyse inductive menée à l'aide du logiciel NVivo a permis d'identifier les principales structures organisationnelles, les argumentaires dominants et les logiques de mobilisation à l'œuvre.

RÉSULTATS

Les espaces où le mouvement se déploie

Milieu communautaire

Les organismes communautaires, en particulier les centres d'aide à la grossesse, constituent l'un des acteurs principaux du mouvement contre l'avortement au Québec. Sous l'apparence d'un accompagnement « neutre » destiné aux femmes et aux personnes vivant une grossesse non planifiée, ils diffusent en pratique un discours dissuasif et moraliste. Ces centres se professionnalisent, se structurent au sein de réseaux tels qu'Aide Grossesse Québec et s'ancrent progressivement dans le tissu communautaire local, rendant leur positionnement idéologique d'autant plus difficile à identifier.

Milieu religieux

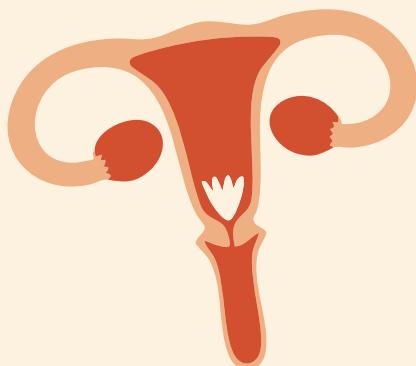
Les églises catholiques et évangéliques, ainsi que les structures institutionnelles qui les soutiennent, constituent des pôles structurants du mouvement. Par leurs initiatives, parfois conjointes, elles assurent un soutien financier, organisationnel et moral, tout en adaptant leur rhétorique aux sensibilités contemporaines, notamment par l'adoption d'un registre compassionnel axé sur la « guérison » et la « grâce ».

Milieu politique

Le mouvement entretient des relations avec divers partis politiques et groupes de pression fédéraux, tels que Right Now et We Need a Law, visant à favoriser l'élection de candidat·es antiavortement et à promouvoir des initiatives législatives restrictives. Au palier provincial, certaines zones grises demeurent, notamment en ce qui concerne les modalités de financement public accordé à des organismes antiavortement.

Espace numérique

Les plateformes en ligne prolongent et amplifient les modes d'action du mouvement. Elles servent à diffuser des campagnes, relayer des mobilisations et construire des récits émotionnels destinés à légitimer leur position dans l'espace public, tout en facilitant une circulation rapide et difficile à réguler des arguments, images et stratégies militantes.



Milieu de la santé et des services sociaux

Le milieu de la santé au Québec reste traversé par des tensions autour de l'avortement. La formation des professionnel·les est inégale, tandis que certaines pratiques cliniques et décisions institutionnelles créent encore des obstacles ou des expériences culpabilisantes pour les femmes et les personnes recourant à l'avortement. Les avortements de troisième trimestre se déroulent dans un contexte particulièrement fragile, marqué par une organisation encore instable et un climat parfois empreint de réticence ou d'hostilité. Parallèlement, le mouvement antiavortement mobilise de plus en plus la recherche scientifique, souvent de manière partielle ou détournée, pour influencer les perceptions et le débat public.

Milieu juridique

Le milieu juridique constitue un espace clé de mobilisation pour le mouvement antiavortement, qui y mène des recours stratégiques afin d'influencer les normes encadrant l'avortement et d'obtenir une visibilité politique. Qu'il s'agisse de poursuites liées à la liberté d'expression ou de contestations de lois, ces actions permettent au mouvement de tester les institutions, d'occuper l'espace médiatique et de mobiliser ses sympathisant·es, même lorsque les litiges échouent. La judiciarisation devient ainsi un levier militant à part entière, intégré à un réseau d'actions qui se renforce mutuellement avec d'autres espaces d'intervention.

Les catégories d'arguments contre l'avortement

Faux problème et diversion politique

L'enjeu de l'avortement est instrumentalisé par les élites politiques et les médias afin de détourner l'attention des « vrais » problèmes.

Arguments moraux et religieux

L'avortement est présenté comme un péché ou un acte violent, symbole d'un déclin moral collectif et de la célébration d'une « culture de mort ».

Droit et justice

Les militant·es antiavortement mobilisent le langage des droits humains pour revendiquer une forme de justice en faveur de ce qu'ils et elles désignent comme les « enfants à naître ».

Critique du féminisme et récupération du discours sur l'empowerment

Deux tendances coexistent : une critique frontale du féminisme, accusé de fragiliser la famille et la nation, et une récupération stratégique où la maternité est valorisée comme vecteur d'épanouissement et d'autonomie des femmes.

Identité, démographie et immigration

L'avortement est associé au déclin démographique et au « grand remplacement » à travers des discours ethnonationalistes, xénophobes, voire suprémacistes.

Corruption, élites et populisme

L'accès à l'avortement est présenté comme un enjeu instrumentalisé par les élites politiques à des fins électoralistes. Ce registre inclut également des théories du complot évoquant l'existence d'un marché lucratif des produits d'avortement impliquant les milieux médical, pharmaceutique et politique.

Responsabilisation et alternatives

L'avortement est présenté comme un signe d'irresponsabilité des femmes, qui ne devrait pas être pris en charge par l'État, surtout lorsqu'il existe des solutions alternatives telles que l'adoption.

Santé et bien-être

Ce registre met en avant les prétendus effets négatifs de l'avortement sur la santé physique et psychologique.

Les ressources financières du mouvement

En majorité, les organisations du mouvement contre l'avortement ne reçoivent pas de financement public direct au Québec et sont enregistrées comme organismes de bienfaisance. Elles reposent surtout sur les dons individuels et sur l'appui d'acteur·trices religieux·euses, philanthropiques et communautaires. Leurs campagnes de financement, soigneusement planifiées, visent à fidéliser une base durable de donneur·trices.

Des partenariats avec des fondations reconnues, parfois peu au fait de leurs orientations idéologiques, renforcent leur légitimité sociale et soutiennent la professionnalisation de leurs pratiques. Les ressources ainsi obtenues permettent de financer leurs activités et de consolider un capital symbolique fondé sur la bienveillance et l'action communautaire.

Les ressources humaines, institutionnelles et symboliques

Le mouvement s'appuie sur une main-d'œuvre bénévole importante et s'ancre dans divers milieux pour accroître sa visibilité : campagnes dans les transports, présence dans les écoles et cégeps, et partenariats médiatiques. Cette inscription dans des espaces perçus comme « neutres » (éducation, santé, intervention sociale) confère aux organisations une crédibilité institutionnelle qui facilite le recrutement de bénévoles et de stagiaires.

Ces ressources sont interdépendantes : les moyens financiers ouvrent l'accès aux institutions, les partenariats renforcent la légitimité tandis que le bénévolat assure la continuité des activités. Ensemble, elles produisent un effet cumulatif qui accroît la capacité d'action, la visibilité et l'influence du mouvement dans l'espace public québécois.

Les relations du mouvement

Un mouvement qui dépasse les frontières de la province

Le mouvement antiavortement québécois est fortement intégré dans des réseaux inter provinciaux et transnationaux, recevant des ressources, des formations et des outils militants de ses homologues canadiens et états-uniens. À son tour, il participe à ces réseaux en exportant ses propres pratiques et mobilisations, contribuant à la circulation bidirectionnelle des stratégies et cadres discursifs.

Des alliances idéologiques élargies

Le mouvement antiavortement québécois, historiquement ancré dans le conservatisme religieux, s'est progressivement élargi pour intégrer des références en apparence féministes et progressistes, mais aussi des références identitaires et conspirationnistes. Cette hybridation idéologique se manifeste par des alliances avec des acteur·trices issu·es de différentes mouvances idéologiques antiféministes et réactionnaires. L'avortement devient ainsi un signifiant flottant, centralisant diverses préoccupations politiques, identitaires et morales tout en permettant au mouvement d'investir de nouveaux publics et espaces discursifs.

La normalisation des discours antiavortement

Des chroniqueur·euses œuvrant dans les médias traditionnels québécois participent à la diffusion de discours critiquant la vigilance des militant·es pro-choix et le recours à certains avortements. Les différents cadrages argumentatifs employés tendent à normaliser et à légitimer des arguments antiavortement, en plus de contribuer à préparer l'acceptation de restrictions partielles du droit à l'avortement.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

L'antiféminisme « bienveillant »

Le mouvement antiavortement québécois adopte une forme d'antiféminisme « bienveillant », se présentant comme empathique et protecteur à l'égard des femmes, tout en mettant en œuvre des pratiques et des discours qui restreignent leur libre choix et contribuent à la stigmatisation de l'avortement.

L'entrisme, l'opportunisme et la stratégie de morcellement

Le mouvement antiavortement québécois combine entrisme, opportunisme politique et morcellement stratégique afin d'influencer de manière subtile les milieux institutionnels et communautaires pro-choix. En tirant parti de contextes favorables pour promouvoir progressivement ses idées, il participe à limiter le libre choix et à faire évoluer les normes sociales de sorte que le choix de recourir à l'avortement devienne de moins en moins légitime.

La diminution de la rigidité idéologique

La flexibilité idéologique du mouvement antiavortement québécois favorise la formation d'alliances stratégiques variées et l'existence d'un continuum de positions, allant des pro-choix adoptant des positions critiques vis-à-vis certains avortements aux partisan·es de son interdiction totale. Cette diversité permet de concilier des approches religieuses, politiques et sociales hétérogènes, tout en renforçant la cohésion du mouvement et sa capacité à s'adapter aux contextes locaux ainsi qu'aux opportunités politiques.

Les échelles de mobilisation

Le mouvement antiavortement québécois s'inscrit au sein de réseaux nationaux et transnationaux qui lui fournissent ressources, encadrement et savoir-faire contribuant à sa professionnalisation et à son efficacité locale. Cette interconnexion renforce à la fois ses actions au Québec et sa participation aux dynamiques internationales par la circulation d'expériences et de stratégies militantes.

La capacité à adapter leur discours et leur image

Le mouvement antiavortement québécois se caractérise par une importante capacité d'adaptation discursive et visuelle, ajustant son langage, ses références et ses arguments en fonction des contextes sociaux et des publics ciblés. Cette flexibilité lui permet de consolider son ancrage local, d'élargir son audience et d'accroître l'efficacité de la diffusion de ses messages.

L'exploitation des outils et des plateformes numériques

Les plateformes numériques jouent un rôle central dans la diffusion et l'organisation du mouvement antiavortement québécois. Elles facilitent la circulation rapide des idées et des outils militants, tout en contribuant à la propagation de désinformation et de stéréotypes difficiles à contrer. Ces espaces constituent un levier puissant de mobilisation et de visibilité.

LISTE DES ACRONYMES

AÉBÉQ	Association d'Églises Baptistes Évangéliques au Québec	CSSS	Centre de santé et de services sociaux
AÉC	Alliance évangélique du Canada	CDAC	Coalition pour le droit à l'avortement au Canada
AAPLOG	American Association of Pro-Life Obstetricians and Gynecologists	FQPN	Fédération du Québec pour la planning des naissances
AGQ	Aide Grossesse Québec	IHEMI	Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
AMM	Aide médicale à mourir	JSL	Jeunesse sans limite
ARPA	Association for Reformed Political Action	LSN	Life Site News
ASAP	Programme Aide et Soutien Après la Grossesse (Aid and Support After Pregnancy)	PCC	Parti conservateur du Canada
CAHN	Canadian Anti-Hate Network	PFSI	Programme fédéral de santé intérimaire
CCBR	Canadian Centre for Bio-Ethical Reform	PHC	Parti Héritage Chrétien
CDC	Corporation de développement communautaire	PPC	Parti populaire du Canada
CECC	Conférence des évêques catholiques du Canada	RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
CIEREH	Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains	SCF	Secrétariat à la condition féminine
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux	TRTL	Toronto Right to Life
CLC	Campaign Life Coalition	UQAM	Université du Québec à Montréal
CMQ	Collège des Médecins du Québec	UVVC	Uni-T voix pour les valeurs chrétiennes
CQV	Campagne Québec-Vie	WEF	World Economic Forum

LISTE DES TABLEAUX ET DES ENCADRÉS

TABLEAUX

Tableau 1. Les centres d'aide à la grossesse	32
Tableau 2. Les regroupements de centres d'aide à la grossesse	37
Tableau 3. Propositions de projets de loi fédéraux (We Need a Law, 2025)	45

ENCADRÉS

Encadré 1. À propos du rapport de Gonin, Pronovost et Blais (2014)	21
Encadré 2. Description de l'échantillon	24
Encadré 3. Les programmes post-avortement	33
Encadré 4. L'avortement de troisième trimestre	87
Encadré 5. L'avortement sexo-sélectif	87

INTRODUCTION
INTRODUCTION



Au cours des dernières années, les manifestations publiques d'opposition au droit à l'avortement se sont intensifiées et diversifiées au Québec, reflétant la structuration et la capacité d'adaptation du mouvement antiavortement.

Plusieurs développements illustrent cette dynamique : Campagne Québec-Vie a étendu sa portée en ouvrant une antenne à Sherbrooke en 2021 (Pinard-Fontaine, 2021), tandis que des initiatives interprovinciales, comme la distribution de dépliants financée par le Canadian Centre for Bio-Ethical Reform, ont repris et diffusé la rhétorique antiavortement dans la métropole à l'été 2022, et encore en 2025 (Lamontagne, 2022a ; Tison, 2025). La multiplication d'événements locaux, allant de la première « Marche pour la vie » en juin 2024 à des actions de pression ciblant des établissements pratiquant des avortements de troisième trimestre, montre la capacité du mouvement à exploiter l'actualité et à mobiliser des participant·es de manière visible et coordonnée (Archambault, 2023). Parallèlement, certains journalistes ont relevé des convergences avec des milieux complotistes, renforçant la circulation et l'impact de ses messages (Harper, 2022a ; Lamontagne, 2022b ; Bergeron, 2025).¹

Malgré cette intensification des mobilisations, certains chroniqueurs occupant des tribunes médiatiques influentes, tels qu'Yves Boisvert (2019), Richard Martineau (2023a), Mathieu Bock-Côté (2023 ; 2024) et Luc Ferrandez (Martin, 2024), tendent à minimiser leur portée dans le débat public québécois, contribuant ainsi à marginaliser les préoccupations exprimées par les militant·es pro-choix. À titre d'exemple, quelques mois après le renversement de *Roe c. Wade*, Martineau publiait une chronique dans laquelle il insistait sur le fait que « nous ne sommes pas Américains » et qualifiait le mouvement contre l'avortement au Québec de groupe formé de « trois pelés et deux tondus » (2023a). Dans le cadre de l'une de ses chroniques à la radio, Bock-Côté (2023) demandait quant à lui : « On est au Québec, où voit-elle [en référence à la chroniqueuse Rima Elkouri] des positions réservées sur l'avortement ? » Les manifestations recensées ne constituent toutefois pas une série d'incidents isolés : elles traduisent l'existence d'un mouvement social organisé et persistant, capable de tirer parti des débats publics ainsi que de l'actualité locale et internationale pour accroître la diffusion de sa rhétorique. La continuité des actions et la multiplication des lieux de mobilisation témoignent d'une volonté claire d'influencer l'opinion publique et de renforcer sa visibilité et sa légitimité.

¹Des observations similaires ont été effectuées aux États-Unis en France (Plottu et Macé, 2022 ; Reichstadt, Mendès France et Cabiten, 2022).

OBJET DE RECHERCHE

Le mouvement contre l'avortement est souvent appréhendé à travers la figure de ses militant·es les plus radicaux, c'est-à-dire celles et ceux qui s'opposent catégoriquement au droit à l'avortement et militent pour son interdiction totale. Or, en sciences sociales, la notion de mouvement social renvoie à une réalité plus large et plus complexe. Della Porta et Diani (1999) définissent le mouvement social comme un « ensemble de réseaux informels (des organisations et des acteurs isolés) construit sur des valeurs partagées et de la solidarité, et qui se mobilise au sujet d'enjeux conflictuels, ayant recours à différentes formes de protestation » [traduit par l'INM, 2022]. En cohérence avec cette définition, l'enquête présentée ici ne restreint pas son analyse aux franges les plus extrêmes du mouvement, mais s'intéresse à l'ensemble des formes d'opposition à l'avortement – ou à certains types d'avortements – observées dans la province. Cette enquête adopte ainsi un regard nuancé et global, qui prend en compte la diversité des positions, des revendications, et des stratégies visant à contrôler, limiter ou interdire l'accès à l'avortement dans la province.

Cette approche élargie entre en tension avec une représentation sociale tenace au Québec : celle selon laquelle un consensus² existerait autour du droit à l'avortement. À en croire certains résultats de sondages, près de 90 % de la population québécoise appuierait le droit à l'avortement (Fournier, 2024). Un sondage Léger de 2021 va encore plus loin en affirmant que 99 % des Québécoises sont d'accord avec l'énoncé suivant : « Les femmes ont le droit de faire leurs propres choix lorsqu'il s'agit de leur propre corps » (Léger, 2021). Si un consensus ne suppose pas nécessairement l'unanimité, l'usage de ce terme tend à invisibiliser les mobilisations qui cherchent à restreindre la portée de ce droit et à réduire la diversité des positions à deux pôles antagonistes : pro-choix et antiavortement. Or, d'autres enquêtes d'opinion mettent en lumière une réalité plus nuancée, suggérant que l'espace public québécois est traversé par une pluralité de positions « intermédiaires ».

²Soit un « accord général caractérisé par l'absence d'opposition ferme à l'encontre de l'organisme de normalisation » (Bureau de normalisation du Québec, 2004).

Ainsi, lorsque la question est formulée de manière à offrir des options de réponse moins binaires, le portrait qui émerge se révèle beaucoup plus nuancé et l'idée d'un consensus social solide tend à s'effriter. Un sondage mené en 2022 par l'Institut Angus Reid, dans la foulée du renversement de l'arrêt *Roe c. Wade* aux États-Unis, révélait que 59 % des Québécois·es se déclaraient entièrement favorables au libre choix, contre 5 % qui s'y opposaient catégoriquement (Angus Reid, 2022). Fait notable, 37 % de la population se situait donc « quelque part entre ces deux positions »³ [Traduction libre] (Angus Reid, 2022). Cette opinion est souvent assimilée à la position pro-choix dans les sondages ne proposant que deux options de réponse. Or, ces résultats de sondage montrent que même des personnes s'identifiant comme pro-choix peuvent appuyer l'adoption de certaines restrictions et contester le droit à certains avortements, tout en contribuant à renforcer l'illusion d'un consensus social. Se dire « entre les deux » implique nécessairement une remise en question de l'accès libre, gratuit et sur demande tel qu'il existe actuellement au Canada et au Québec. Ces formes d'opposition se déploient le long d'un continuum, allant de l'objection personnelle de recourir à l'avortement⁴, à la contestation sociale et politique de certains avortements, dont les objections sont fondées sur le stade de la grossesse (par exemple, à partir de la perception d'un rythme cardiaque fœtal ou du seuil de viabilité théorique du fœtus hors de l'utérus) ou sur des contextes particuliers (comme l'avortement sexo-sélectif).



Contrairement à une idée répandue, les mobilisations et les discours visant à restreindre l'accès à l'avortement ne sont pas uniquement portés par des personnes s'y opposant de manière catégorique.

Certaines personnes se situant « entre les deux » adoptent également une posture militante, soit en revendiquant l'imposition de restrictions, soit en participant à la diffusion de désinformation médicale concernant l'avortement, sans toutefois appeler à son interdiction totale. En ce sens, le militantisme dirigé contre l'avortement – ou contre certaines pratiques spécifiques d'avortement – ne se limite pas aux opposant·es strict·es à ce droit. S'il peut être rassurant de postuler l'existence d'un consensus social, une telle lecture empêche d'appréhender la pluralité des représentations sociales entourant l'avortement, les rapports de pouvoir qui structurent le débat public et les conditions pouvant fragiliser l'accès aux soins.

³En comparaison, 52 % des Canadien·nes se disaient entièrement pro-choix, 8 % entièrement contre l'avortement et 41 % entre les deux positions (Angus Reid, 2022). Par ailleurs, la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada rappelle que « le soutien à l'avortement légal est moins fort au Canada que dans d'autres pays : il recueille 95 % d'avis favorables en Suède, 87 % en France, 86 % aux Pays-Bas, 84 % en Allemagne et au Royaume-Uni, et 81 % en Hongrie. Aux États-Unis, ce chiffre s'élève à seulement 63 % » (CDAC, 2024a).

⁴Cette enquête ne s'intéresse pas aux formes d'objection personnelle, soit aux personnes qui ne souhaitent pas recourir à l'avortement. Pour les membres de l'équipe de recherche, l'objection personnelle s'inscrit dans la notion de libre choix. L'enquête porte sur les personnes qui se mobilisent socialement ou politiquement ou qui portent des discours publics critiquant ou revendiquant des limitations en matière d'avortement.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

Ce projet de recherche, mené en partenariat avec la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), a été financé par le Secrétariat à la condition féminine du Gouvernement du Québec. Le financement de cette enquête s'inscrit dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement (2024-2027)* (Gouvernement du Québec, 2024). Il constitue l'une des actions prévues dans l'objectif 1, qui vise à « informer et sensibiliser la population en ce qui concerne le libre choix et lutter contre la désinformation » (Gouvernement du Québec, 2024, p.6)⁵.

Tout au long du projet, l'équipe de recherche⁶ a bénéficié de l'accompagnement et de l'expertise des membres du comité d'encadrement, qui ont participé à chacune des étapes liées à sa réalisation. Ce comité est composé des personnes suivantes (en ordre alphabétique) :

- **Pascale Dupuis**, directrice du Centre de santé des femmes de la Mauricie
- **Édith Guilbert**, MD, MSc
- **Jess Legault**, coordonnatrice générale de la Fédération du Québec pour le planning des naissances
- **Sylvie Pedneault**, directrice de SOS Grossesse

Cette recherche vise à dresser un état des lieux du mouvement contre l'avortement au Québec. Au-delà de l'analyse de ses militant·es les plus visibles, il documente l'ensemble des discours et stratégies visant à contester le droit à un avortement libre, gratuit et accessible sur demande. Une attention particulière est portée aux lieux investis, aux ressources mobilisées, aux principaux arguments et cadrages, ainsi qu'aux réseaux et structures de soutien. Le présent rapport constitue ainsi une mise à jour et un élargissement des connaissances retracant l'évolution des formes de contestation observées au cours de la dernière décennie, par rapport à celles recensées dans le rapport *Enjeux éthiques de l'intervention auprès de femmes vivant une grossesse imprévue au Québec : discours et pratiques de ressources anti-choix et pro-choix* publié en 2014 (Gonin, Pronovost et Blais, 2014). Le rapport se conclut par une courte discussion sur les impacts du mouvement et les limites de cette recherche ainsi que par la présentation d'une série de recommandations adressées au Gouvernement du Québec afin d'éclairer les actions et les politiques liées à l'accès à l'avortement. Dans les mois suivant sa publication, il constituera également une base pour le développement d'outils de sensibilisation et d'éducation populaire destinés aux groupes communautaires, aux professionnel·les de la santé et aux instances gouvernementales.

⁵Plus précisément, le projet s'inscrit dans l'objectif spécifique 1.2 Améliorer les connaissances et sensibiliser la population à la désinformation (Gouvernement du Québec, 2024, p.7).

⁶L'équipe de recherche est composée de Véronique Pronovost, Ophélie Lacroix, Frédéric Nadeau et Alexia Renard (cette dernière agissant à titre de collaboratrice).

RECENSION DES ÉCRITS
RECENSION DES ÉCRITS

Cette recension des écrits vise à éclairer la compréhension du mouvement contre l'avortement au Québec à partir de la littérature existante, tant à l'international qu'au Canada. La première partie s'appuie sur les travaux théoriques internationaux afin de saisir comment le mouvement a été défini et conceptualisé dans la recherche. La seconde partie se concentre sur les études empiriques menées à l'international et au Canada, qui permettent d'en dégager les formes concrètes, les dynamiques organisationnelles et les ancrages contextuels. Ce double regard, conceptuel et empirique, offre une base solide pour situer la présente recherche dans le champ des études sur les mouvements sociaux et l'antiféminisme.

1.1 REGARDS THÉORIQUES SUR LES MOUVEMENTS CONTRE L'AVORTEMENT

La première partie de cette recension s'intéresse aux définitions conceptuelles mobilisées dans la littérature pour analyser les mouvements contre l'avortement. Elle vise à dégager les principales approches qui structurent la compréhension du phénomène à l'échelle internationale, en mettant en lumière les notions et perspectives analytiques ayant façonné son étude dans différents contextes.

La littérature tend à situer les mouvements contre l'avortement à l'intersection de l'antiféminisme et du conservatisme, soulignant leur rôle dans la promotion d'une vision traditionnelle de la société et des rapports sociaux de sexe (Blanchard, 1994 ; Lamoureux, 2006 ; Blais et Dupuis-Déri, 2012). Les travaux théoriques insistent particulièrement sur le rôle central accordé à la famille comme fondement social et moral, considérée comme un pilier à protéger face aux transformations sociales progressistes et féministes (Faludi, 1993 ; Staggenborg, 1998).

Dans le champ des études sur l'antiféminisme, Blais (2018) propose une typologie qui met en évidence la pluralité des idéologies structurant ce phénomène. Cette grille d'analyse offre un cadre pertinent pour comprendre comment le mouvement contre l'avortement québécois s'inscrit dans l'écosystème antiféministe de la province. L'autrice distingue quatre formes d'antiféminisme : ordinaire, anticapitaliste, masculiniste et conservateur. Cette dernière forme théorise l'intersection entre antiféminisme et conservatisme, cherchant à préserver un ordre social et moral perçu comme naturel. Les mouvements contre l'avortement en constituent une manifestation exemplaire, révélant comment certain·es acteur·trices tentent de naturaliser des normes sociales et des structures familiales traditionnelles (lire hétérosexuelles et patriarcales).

La littérature montre que le mouvement contre l'avortement interprète les luttes féministes en faveur de la légalisation et de la démocratisation de l'accès à l'avortement de manière contrastée. Certaines analyses relèvent que le mouvement conçoit ces luttes comme des méfaits individuels, où les femmes⁷ « transgressent les règles [de la moralité] sans en subir les conséquences » [Traduction libre] (Staggenborg, 1998, p. 72). D'autres études montrent que le mouvement considère le droit à l'avortement comme une menace collective, voire comme un crime national (Mohr, 1978 ; Cahen, 2009 ; Mathieu et Thizy, 2023). Cette interprétation découle de la croyance, largement relayée par les activistes, que l'avortement constitue un danger pour la survie et la continuité des nations (Mohr, 1978 ; Saurette et Gordon, 2015). Au milieu des années 1800, aux États-Unis, les discours natalistes s'inquiétaient de l'avortement et de ses conséquences sociales, évoquant la baisse du taux de natalité « des Américains blancs de naissance et les menaces posées par les immigrés "à reproduction rapide" » [Traduction libre] (Saurette et Gordon, 2015, p. 40). En France, en 1920, l'avortement était dépeint comme « une des causes sérieuses de la dépopulation » (Mathieu et Thizy, 2023, p. 10). Ces exemples suggèrent que, dès cette époque, les discours natalistes, ethno-identitaires et antiavortement étaient non seulement étroitement liés, mais circulaient également entre différents contextes nationaux, s'influencant mutuellement, contribuant à la formation de cadres idéologiques transnationaux et à la formulation de politiques publiques opposées à l'avortement.

D'autres travaux adoptent une perspective plus large, inscrivant la lutte contre l'avortement dans un ensemble de mobilisations conservatrices interconnectées. Aux États-Unis, plusieurs études associent le mouvement antiavortement aux « guerres culturelles » et aux actions de la droite chrétienne (Liebman et Wuthnow, 1983 ; Hunter, 1991 ; Durham, 2000 ; Buss et Herman, 2003 ; Martin, 2005 ; Wilcox et Larsen, 2006 ; Ben Barka, 2006 ; Betz, 2008 ; Ryan et Switzer, 2009 ; Shields, 2009). En Europe et en Amérique latine, certains travaux l'analysent plutôt à travers le prisme des mouvements anti-genre (Kuhar et Paternotte, 2017 ; Datta, 2020 ; Paternotte, 2024). Ces approches soulignent la dimension transversale et coalitionnelle de la lutte contre l'avortement. Celle-ci est envisagée comme l'un des chevaux de bataille d'un ensemble plus large de mobilisations idéologiques s'opposant aux droits reproductifs ainsi qu'aux minorités sexuelles et de genre. Elle cible également certaines transformations sociales perçues comme menaçantes, telles que l'immigration ou la sécularisation (Ben Barka, 2006 ; Kuhar et Paternotte, 2017). Munson (2022) va plus loin en analysant l'interdépendance entre les luttes contre l'avortement et d'autres enjeux sociaux. Selon lui, l'avortement ne peut être considéré comme un enjeu isolé : les conflits et perceptions qui lui sont liés évoluent en fonction des dynamiques entourant d'autres clivages sociaux et culturels :

Le débat sur l'avortement est, et a toujours été, défini par les liens changeants entre cette question et d'autres clivages sociaux et culturels au sein de la société américaine. Des évolutions des attitudes envers les femmes, les minorités raciales, la religion et le gouvernement, jusqu'aux progrès technologiques et médicaux, le développement de la controverse sur l'avortement s'inscrit dans les multiples couches de conflit et de changement qui traversent la société. [Traduction libre] (Munson, 2022, p. 5)

La littérature permet de situer le mouvement contre l'avortement à la croisée de l'antiféminisme, du conservatisme et des mobilisations anti-genre, en mettant en lumière ses fondements idéologiques. Ces travaux théoriques offrent un cadre utile pour saisir les dynamiques, les valeurs et les objectifs des activistes. La section suivante aborde la littérature empirique, en examinant ce que les recherches révèlent sur ces mouvements dans différents contextes nationaux.

⁷Dans le présent texte, l'expression « femmes enceintes » est utilisée pour désigner les personnes concernées par les services et interventions du mouvement antiavortement, ce dernier ne s'adressant pas ou très peu aux personnes trans et non-binaires. Lorsque le contexte le rend pertinent pour des raisons d'inclusivité ou de précision, la formulation « femmes et personnes enceintes » est employée.

1.2 REGARDS EMPIRIQUES SUR LES MOUVEMENTS CONTRE L'AVORTEMENT

Aux États-Unis, le droit à l'avortement constitue un certain point de tension depuis sa légalisation en 1973, bien que les personnes s'opposant fermement à l'avortement ne représentent qu'une minorité de la population⁸ (Gallup, 2025). Depuis 2011, la multiplication des lois restrictives et le renversement de l'arrêt *Roe c. Wade* (1973) par le jugement *Dobbs* (2022) ont suscité un regain d'intérêt pour l'étude du mouvement antiavortement dans le pays. Considérée comme la régression la plus importante jamais enregistrée aux États-Unis dans ce domaine (Brysk, 2025a), cette décision juridique constitue une victoire majeure pour les réseaux antiavortement et soulève des inquiétudes quant à la possibilité de gains similaires pour ces mouvements dans d'autres régions du monde (Coen-Sanchez *et al.*, 2022). La récente production scientifique met en évidence les modes d'organisation (Ziegler, 2022) et les stratégies déployées par le mouvement (Ziegler, 2015). La littérature souligne également la diversité de ses modes d'action: contestations juridiques (Albert, 2005; Ziegler, 2020; Cohen, Donley et Rebouché, 2022; Brysk, 2025b), mobilisation sociale (Brysk, 2025a) et économique (Weitz, 2024; Ziegler, 2022), présence sur les plateformes numériques (Martin *et al.*, 2024), ainsi que recours à des formes de violence (Brysk, 2025a). Ces travaux décrivent un mouvement structuré, efficace et doté d'une capacité d'adaptation significative face aux changements législatifs et sociaux.

En Europe, la dernière décennie a été marquée par un certain réalignement des politiques publiques en matière d'avortement: certains États comme la Pologne (2020) ont adopté des mesures plus restrictives tandis que d'autres, comme la France (2022 et 2023), ont adopté des dispositions élargissant l'accès ou visant à protéger le droit à l'avortement⁹. Ce réalignement, conjugué à la multiplication des mobilisations sur la question, a favorisé l'émergence d'une nouvelle vague de travaux scientifiques. La littérature récente met en évidence plusieurs reconfigurations argumentatives et stratégiques des mouvements antiavortement. Elle souligne notamment le renouvellement générationnel du militantisme en Belgique (Crosetti, 2025), le recours à une rhétorique en apparence féministe en Allemagne (Brillet Reutter, 2025), l'usage étendu de la désinformation (Simmons et Martiny, 2024), ainsi que l'investissement des espaces numériques, que ce soit sur X (Twitter) (Calvo *et al.*, 2025) ou via des contenus monétisés sur des plateformes telles que Meta (Simmons et Martiny, 2024). Au-delà de l'analyse des stratégies, les travaux de Datta (2020) mettent en lumière la concertation et la coordination des mouvements antiavortement et anti-genre en Europe. Ils témoignent de la transnationalisation de ces mobilisations ainsi que de la diversité et de l'ampleur des ressources qu'elles parviennent à mobiliser.

⁸Ce point de vue a connu son niveau d'adhésion le plus élevé en 2009, rassemblant 23 % de la population, après avoir été recensé pour la première fois sur la plateforme Gallup en 1975. Depuis 2019, l'opposition à l'avortement en toutes circonstances suit une tendance à la baisse, s'établissant à 13 % en mai 2025 (Gallup, 2025).

⁹Il convient de souligner que l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution française constitue avant tout un acte symbolique. À ce jour, l'interruption volontaire de grossesse reste autorisée uniquement jusqu'à 16 semaines de grossesse. (La loi indique 14 semaines, mais la France utilise une méthode de calcul qui diffère des conventions québécoises.)

Enfin, il convient de souligner les travaux de terrain de Munson (2010) et de Maxwell (2002), qui se sont intéressés spécifiquement aux militant·es antiavortement aux États-Unis, en analysant leurs trajectoires militantes et leurs motivations individuelles. Plus récemment, Avanza (2008; 2020), Crosetti (2025) et Brillet Reutter (2025) ont également mené des enquêtes empruntant des méthodologies similaires – c'est-à-dire en entrant en contact direct avec les militant·es antiavortement – respectivement en Italie, en Belgique et en Allemagne. L'ensemble de ces recherches contribue à complexifier la compréhension des mouvements antiavortement en remettant en question leur homogénéité et en mettant en lumière la diversité qui les caractérise, qu'il s'agisse des profils des militant·es, de leurs motivations, de leurs trajectoires, de leurs stratégies et même de leurs objectifs.

Dans l'ensemble, les études menées aux États-Unis et en Europe mettent en évidence la diversité des stratégies et des profils militants au sein des mouvements antiavortement, ainsi que leur capacité d'adaptation aux évolutions législatives et sociales. Elles soulignent également l'importance de la coordination transnationale et des innovations discursives et numériques dans le renforcement de ces mobilisations. La section suivante se penche spécifiquement sur les connaissances disponibles au sujet du mouvement antiavortement au Canada.

1.2.1 LES TRAVAUX SUR LE MOUVEMENT CONTRE L'AVORTEMENT AU CANADA

Au Canada, la littérature sur ce sujet demeure moins abondante qu'aux États-Unis ou en Europe, mais elle permet de brosser un portrait historique et structurel du mouvement, qui partage certaines caractéristiques avec son équivalent états-unien (Saurette et Gordon, 2015), tout en se distinguant par son évolution dans un contexte juridique, politique et culturel spécifique (Lima, 2010 ; Saurette et Gordon, 2015).

Les recherches adoptant une perspective historique retracent les formes d'activisme depuis la décriminalisation complète de l'avortement en 1988 (Ackerman, 2012 ; Côté, 2013 ; Desmarais, 2016). Elles mettent en évidence la diversité des espaces investis par le mouvement — espaces publics et médiatiques, centres hospitaliers et cliniques, écoles, instances juridiques et politiques — ainsi que ses liens avec la religion. Plusieurs auteur·trices montrent que le mouvement bénéficie du soutien et du financement de groupes chrétiens (Hoover et den Dulk, 2004 ; Ackerman, 2012 ; Lochwin, 2016).

Cette empreinte religieuse est particulièrement perceptible dans la littérature s'intéressant aux discours du mouvement. Si les arguments demeurent fortement marqués par les croyances religieuses, la littérature montre que certains discours ont évolué (Saurette et Gordon, 2015). D'une part, ils s'ouvrent à une certaine forme de multiculturalisme, invitant des personnes croyantes de diverses confessions à adhérer au mouvement plutôt qu'à se limiter à une identité chrétienne exclusive (Duerksen et Lawson, 2018 ; Gordon et Saurette, 2020). D'autre part, au cours des deux dernières décennies, les discours du mouvement se sont élargis, passant d'un registre strictement traditionnel, religieux et punitif envers les femmes (Saurette et Gordon, 2015) à des arguments adoptant des apparences progressistes et « pro-femmes » (Duerksen et Lawson, 2017 ; Gordon et Saurette, 2020). Ces discours prétendent défendre les droits et le bien-être des femmes tout en s'opposant à l'avortement. La littérature souligne que cette rhétorique s'accompagne de stratégies d'instrumentalisation : certaines questions sont largement médiatisées, comme l'avortement sexo-sélectif, donnant l'impression d'une pratique répandue malgré l'absence de données probantes (Buzzetti, 2012 ; Shaw, 2013 ; Saurette et Gordon, 2015 ; Hunt, 2021), tout comme les préférences entourant l'existence d'un syndrome post-avortement¹⁰ (Côté, 2013).

¹⁰Le syndrome post-avortement a été inventé par Dr Vincent Rue. Grimes le définit ainsi : « Rue est un militant antiavortement prolifique qui a témoigné devant le Congrès américain en 1981, affirmant avoir observé un syndrome de stress post-traumatique chez des femmes ayant subi un avortement. Cette affirmation s'est rapidement transformée en une suggestion à la fois inquiétante et percutante selon laquelle l'avortement conduirait au suicide et à la dépression » [Traduction libre] (Grimes, 2015). Côté explique l'étendu des présumés symptômes associés à ce syndrome : « les remords, l'anxiété, la dépression, les pensées suicidaires, le syndrome « anniversaire », les difficultés d'attachement avec les enfants (futurs ou présents), les troubles de l'alimentation et l'abus d'alcool et de drogues » (Côté, 2013, p. 68).

Parallèlement, le mouvement utilise des stratégies de mobilisation politique et juridique. Depuis les années 1970, il emprunte ces voies, mais de manière moins soutenue qu'aux États-Unis, en raison des particularités du système canadien qui ont historiquement limité ses succès (Hoover et den Dulk, 2004; Albert, 2005). Une partie de la littérature s'est spécifiquement intéressée aux projets législatifs, montrant comment des dizaines de projets de loi et de motions par ont été articulés dans le but de restreindre l'accès à l'avortement¹¹ (Shaw, 2013; Johnstone, 2017; Langevin, 2024). Les stratégies de protestation et d'action directe du mouvement sont également documentées, en particulier les manifestations devant les cliniques de planning familial (Foster *et al.*, 2020). Ces manifestations sont fréquentes (LaRoche *et al.*, 2022) et prennent des formes variées, allant de sit-in et prières pacifiques à des actes de violence dirigés contre les patient·es et le personnel (Albert, 2005). Même avec l'instauration de zones tampons, près de la moitié des cliniques canadiennes ont rapporté des incidents de violence ou de perturbation en 2017 (LaRoche *et al.*, 2022).

Enfin, certaines recherches mettent en lumière des particularités régionales. Le mouvement semble particulièrement actif dans les provinces maritimes (Ackerman, 2012; 2014) et en Alberta (Williams, Mitchell et Giles, 2019). Le Québec, en revanche, reste peu étudié, à l'exception du rapport de Gonin, Pronovost et Blais (2014) sur l'action des centres d'aide à la grossesse. Ce phénomène s'explique en partie par le contexte socioculturel spécifique de la province, où l'influence du mouvement a historiquement été limitée (Gonin, Pronovost et Blais, 2014).

En somme, si la littérature scientifique permet d'appréhender plusieurs dimensions du mouvement antiavortement à l'échelle canadienne, elle demeure lacunaire. Les transformations récentes — accès à la pilule abortive, montée du numérique, contexte post-Roe — justifient des recherches approfondies pour comprendre la reconfiguration du mouvement. Le peu d'attention accordé au contexte québécois rend particulièrement pertinente son étude, non seulement pour combler un déficit empirique, mais aussi pour analyser les logiques de circulation et d'influence structurant le mouvement à travers différents contextes nationaux.

ENCADRÉ 1

À propos du rapport de Gonin, Pronovost et Blais (2014)

Cette enquête examine l'action des centres d'aide à la grossesse au Québec, en s'intéressant particulièrement aux organismes associés au mouvement antiavortement. L'étude vise à comprendre comment ces centres interviennent auprès des femmes confrontées à une grossesse imprévue et à analyser leurs discours et pratiques. Les résultats montrent que, bien que ces organisations affichent un discours valorisant la liberté de choix, leurs interventions tendent à orienter les femmes vers la poursuite de la grossesse, en présentant la maternité et la parentalité comme désirables et sans difficulté majeure. L'étude souligne également la diffusion d'informations biaisées ou inexactes, notamment en exagérant les risques de l'avortement. Les autrices concluent en recommandant que les centres d'aide à la grossesse limitent leur action au soutien des femmes et personnes ayant déjà décidé de poursuivre leur grossesse et qu'ils différencient clairement cette aide de tout accompagnement visant la prise de décision, afin de prévenir toute manipulation ou confusion.

¹¹Selon la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, entre 1987 et 2023, 48 projets de loi et motions avaient été déposés au Parlement du Canada (CDAC, 2023).

MÉTHODOLOGIE
MÉTHODOLOGIE

Afin de répondre aux objectifs de recherche, une méthodologie qualitative a été retenue, reposant sur trois modes de collecte : des groupes de discussion focalisés¹² (*focus groups*), des séances d'observation participante et une recherche documentaire en ligne. La collecte de données s'est déroulée entre le 1^{er} juin 2024 et le 15 septembre 2025. Le recours combiné à plusieurs méthodes a permis une triangulation systématique des données, principe central de l'approche qualitative (Cohen, Manion et Morrison, 2007; Flick, 2018). Cette démarche a favorisé la validation croisée des informations recueillies et a permis de mieux saisir la complexité et les dynamiques changeantes qui caractérisent les mouvements sociaux contemporains (Snow et Trom, 2002; Almeida, 2019). L'ensemble des trois corpus a ensuite été traité à l'aide du logiciel NVivo, qui a permis de générer, de manière inductive, des catégories analytiques transversales.

2.1 LES GROUPES DE DISCUSSION FOCALISÉS

Sept groupes de discussion focalisés ont été conduits, chacun durant en moyenne 2 h 30. Quatre se sont déroulés en présentiel, dans des municipalités urbaines réparties à travers différentes régions administratives du Québec, tandis que trois ont eu lieu par visioconférence afin de permettre la participation de personnes vivant dans des zones plus éloignées ou confrontées à des contraintes d'horaire. Pour pouvoir participer à l'étude, les personnes intéressées devaient être âgées de plus de 18 ans, parler français, se reconnaître comme féministes ou être engagées dans la défense des droits des femmes. Elles devaient également travailler (emploi rémunéré ou bénévole) dans le milieu communautaire, dans un centre (intégré) de santé et de services sociaux (CSSS ou CISSS) ou au sein d'une clinique de santé sexuelle, de planning familial ou d'avortement au Québec.

Le recrutement des participantes¹³ a combiné sollicitation directe et diffusion via des réseaux établis. Un courriel d'appel

à participation a été adressé aux membres de la FQPN, qui ont été invités à le partager au sein de leur équipe et auprès de leurs partenaires. L'appel a également été relayé sur les réseaux sociaux de la FQPN et partagé par des individus et organisations abonnés à ces pages. Cette démarche a permis de recueillir les témoignages de 28 participantes représentant dix régions administratives différentes¹⁴.

Ces groupes de discussion ont permis de recueillir des témoignages directs, fondés sur les expériences professionnelles et militantes des participantes avec des activistes et des personnes véhiculant des discours antiavortement. Ils ont également permis de recueillir des récits indirects transmis aux participantes par des patient·es, des usager·ères ou des collègues. Ils ont non seulement permis de documenter des discours et des stratégies du mouvement, mais aussi de révéler ses effets émotionnels, organisationnels et sociaux.

¹²Dans le rapport, l'expression « entretien de groupe » est également employée comme synonyme.

¹³Le féminin est utilisé car l'ensemble des participantes aux groupes de discussion se sont identifiées comme femmes et personne queer employant des pronoms féminins.

¹⁴Au moins une participante travaillait ou était bénévole dans les régions administratives suivantes : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Estrie, Montréal, Montérégie, Outaouais et Côte-Nord.

ENCADRÉ 2

Description de l'échantillon

L'échantillon de l'étude est composé de 28 participantes s'identifiant comme femmes ou personnes queers. En ce qui concerne l'orientation sexuelle, 23 participantes s'identifient comme hétérosexuelles, tandis que cinq se reconnaissent comme membres de la communauté LGBTQIA+. Sur le plan des origines, deux participantes sont nées à l'extérieur du Canada. L'âge s'échelonne de 22 à 62 ans, avec une moyenne d'âge de 38 ans.

Le niveau de scolarité des participantes est élevé, bien qu'il présente une certaine diversité : neuf détiennent un diplôme d'études collégiales, onze un diplôme de premier cycle universitaire, cinq un diplôme de deuxième cycle universitaire et trois un diplôme de troisième cycle universitaire. Ce profil s'explique en partie par la stratégie de recrutement,

qui ciblait des personnes œuvrant dans des milieux spécifiques au sein d'organisations communautaires ou en lien avec la santé.

Enfin, dix participantes ont indiqué avoir déjà subi des discriminations, qu'elles associaient à leur orientation sexuelle, à leur identité de genre, à leur appartenance ethnoculturelle ou à leur apparence physique.

Dans l'ensemble, la composition de l'échantillon reflète une diversité d'expériences, de statuts sociaux et de trajectoires individuelles, permettant de saisir la complexité des rapports sociaux qui façonnent les vécus et les perceptions liés à l'objet d'étude. Cette pluralité de points de vue contribue à enrichir l'analyse interprétative et à ancrer les résultats dans une compréhension nuancée des réalités sociales observées.

Les discussions étaient structurées autour de quatre axes :

- 1** Les interactions avec le mouvement contre l'avortement : contacts avec des activistes ou exposition à des discours hostiles à l'avortement dans leur pratique et leur militantisme.
- 2** Les dynamiques régionales du mouvement : niveau de présence perçue, appuis dans les régions, etc.
- 3** Les effets et évolutions du mouvement selon les contextes locaux : changements observés au fil des années, impacts sur leur travail et sur la société en général.
- 4** Les pistes de solution : besoins exprimés, recommandations pour l'action gouvernementale, transformations souhaitées.

À l'issue des groupes de discussion, certaines participantes ont transmis à l'équipe de recherche des documents cités lors des entretiens, incluant des dépliants ou encore des sites web.

2.2 L'OBSERVATION PARTICIPANTE

La collecte de données comprenait également des séances d'observation participante, au cours desquelles l'équipe de recherche a assisté à des événements publics et à des mobilisations organisées par le mouvement contre l'avortement. Ces observations ont complété les données recueillies en ligne et lors des groupes de discussion, en offrant un accès direct aux militant·es opposé·es à l'avortement. Elles ont permis de documenter la présence des différents acteur·trices du mouvement, d'entendre leurs revendications, de documenter les stratégies de mobilisation déployées et d'examiner le recours à diverses ressources. Elles ont aussi rendu possible l'observation des dynamiques d'interaction avec le public et, dans certains cas, avec des groupes d'opposant·es. Enfin, la présence sur le terrain a permis de mettre en lumière des liens, explicites ou implicites, entre les individus et

organisations impliquées dans les événements auxquels les membres de l'équipe ont participé.

Lors de chaque séance d'observation participante, une grille d'observation a été utilisée afin de systématiser les observations. Entre le 1^{er} juin 2024 et le 15 septembre 2025, les membres de l'équipe de recherche ont pris part aux événements suivants :

- Une manifestation nationale
- Deux manifestations provinciales
- Quatre manifestations locales
- Une activité de levée de fonds
- Un lancement d'organisme

2.3 LA COLLECTE DE DONNÉES EN LIGNE

La collecte de données en ligne s'est structurée autour de trois volets complémentaires : brosser un portrait des centres d'aide à la grossesse, assurer une veille des réseaux sociaux, et analyser les productions culturelles ainsi que les publications médiatiques portant sur l'accès à l'avortement et sur le mouvement antiavortement au Québec.

2.3.1 LES CENTRES D'AIDE À LA GROSSESSE

Le premier volet de la collecte de données en ligne portait sur la documentation des centres d'aide à la grossesse actifs dans la province. Ces organisations, considérées comme des acteurs centraux du mouvement antiavortement au Québec et au Canada (Gonin, Pronovost et Blais, 2014; Saurette et Gordon, 2015), proposent une offre limitée de services aux femmes et aux personnes vivant une grossesse non planifiée, tels que le soutien à la prise de décision, l'aide matérielle ou encore des groupes de soutien post-avortement. Bien qu'elles se présentent sous une apparence neutre, leur accompagnement tend à être orienté vers la poursuite de la grossesse¹⁵.

Pour dresser cet inventaire, diverses sources d'information ont été mobilisées. La littérature grise a d'abord été consultée afin de constituer une liste préliminaire d'organismes identifiés par des regroupements communautaires provinciaux et nationaux œuvrant en défense de droits. Dans ce cadre, l'équipe de

recherche a eu accès à un document interne de la FQPN produit en 2022 ainsi qu'à un répertoire en ligne publié par la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC, 2024b). Le rapport de Gonin, Pronovost et Blais (2014) a également été consulté. Ces trois documents ont servi de point de départ pour l'identification des centres d'aide à la grossesse.

Une recherche en ligne a ensuite été effectuée. Les sites web des regroupements de centres d'aide à la grossesse actifs au Canada, tels que Birthright International, Heartbeat International et Pregnancy Care Canada, ont été consultés afin de terminer l'identification des organisations actives au Québec. Des informations ont été recueillies directement sur les sites internet et les comptes de réseaux sociaux (Facebook et Instagram) des organismes identifiés. Ces données ont été complétées par l'examen des bases de données de l'Agence du revenu du Canada sur les organismes de bienfaisance québécois, ainsi que par une recherche systématique sur la plateforme CharityData.

Enfin, une revue de presse a été réalisée à l'aide de mots-clés ciblés dans Google¹⁶. Les résultats ont été organisés dans des fiches (une fiche par organisme), comprenant une synthèse des principales informations, une revue de presse et des captures d'écran. Le corpus ainsi constitué a servi à actualiser les connaissances qualitatives et quantitatives sur les services proposés et à approfondir la compréhension des stratégies discursives employées par ces groupes.

¹⁵Les stratégies employées par les centres d'aide à la grossesse sont discutées à la section 3.1.2 *Les centres d'aide à la grossesse*.

¹⁶Parmi les mots-clés employés : «avortement», «antiavortement», «pro-vie», «Québec» ainsi que les noms des organisations identifiées.

2.3.2 LA VEILLE DES RÉSEAUX SOCIAUX

Le second volet de la collecte de données en ligne a consisté en une veille des plateformes de réseaux sociaux (X, Facebook et Instagram) afin d'observer les arguments et stratégies discursives mobilisées par divers acteur·trices s'opposant à l'avortement. L'équipe de recherche a bénéficié de la collaboration de la Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (UNESCO-PREV)¹⁷, qui a fourni une liste d'environ une centaine de comptes publics (québécois et canadiens, francophones et anglophones) associés à la droite radicale. Les membres de l'équipe ont suivi quotidiennement ces comptes pendant plus d'un an (de juin 2024 à septembre 2025) et ont documenté, par captures d'écran, les publications traitant de l'avortement. La majorité de ces acteur·trices ne font pas de l'avortement leur thème central, mais s'expriment néanmoins sur le sujet, en particulier lorsqu'il est au cœur de débats publics ou en lien avec l'actualité. Une attention particulière a été portée aux réactions suscitées par la publication du *Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement* en novembre 2024 (Gouvernement du Québec, 2024). Les comptes ayant réagi à cette annonce ont été identifiés, et leurs publications ainsi que les commentaires générés ont été collectés et codifiés afin de saisir les dynamiques de réception et les logiques argumentatives à l'œuvre.

2.3.3 LES PRODUCTIONS CULTURELLES ET MÉDIATIQUES

Le troisième volet de la collecte en ligne consistait à intégrer au corpus des extraits de documentaires et de balados dans lesquels la voix des opposant·es à l'avortement est directement entendue. Des citations provenant des interventions de militant·es s'opposant à l'avortement ont été extraites et intégrées à l'analyse. Les productions analysées incluent :

- Le documentaire *La peur au ventre*, réalisé par Léa Clermont-Dion (2024)
- Le documentaire *Libres de choisir: aux premières lignes de l'avortement*, réalisé par Julie Boisvert et Élise Ekker-Lambert (2025)
- Le balado *Avortement: un pays pas comme les autres*, réalisé par Pasquale Harrison-Julien (2024).

D'une part, l'inclusion de ces matériaux a permis d'accéder à des extraits de conversations entre des personnes offrant un soutien à la prise de décision au sein des centres d'aide à la grossesse et des individus prétendant avoir besoin de leurs services. Le travail journalistique (de type « client mystère ») a fourni un accès à des discours non filtrés. D'autre part, cette démarche a permis d'observer comment des militant·es et des figures publiques associées au mouvement se présentent et adaptent (ou non) leurs discours lorsqu'elles participent à de telles productions de manière volontaire.

2.4 CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Cette recherche a reçu l'approbation du Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CIEREH) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)¹⁸. Le guide d'entretien, la grille d'observation, les modalités entourant le recrutement et le formulaire de consentement ont été approuvés par le CIEREH.

Dans le cadre des groupes de discussion focalisés, chaque participante a reçu une carte-cadeau d'une valeur de 25 \$ échangeable dans une chaîne d'épicerie, en reconnaissance de sa contribution à la recherche. Afin de préserver la confidentialité, plusieurs mesures ont été mises en place.

Chaque participante a choisi un pseudonyme, utilisé tant lors des entretiens collectifs que dans la transcription des verbatim. En complément du formulaire de consentement, un formulaire de confidentialité a également été signé. Celui-ci visait à rappeler aux participantes leur engagement à ne pas divulguer les propos tenus ni à identifier d'autres participantes en dehors du groupe, notamment dans les situations où elles pouvaient déjà se connaître.

Dans le cadre de l'observation participante, aucune donnée identificatoire n'a été collectée, sauf dans les situations où la présence d'une figure publique à un événement a été consignée

¹⁷Les membres de l'équipe de recherche tiennent à remercier chaleureusement le professeur David Morin et la Chaire UNESCO-PREV pour cette collaboration.

¹⁸Le projet porte le numéro de certificat 2024-6670.

dans la grille d'observation. Au sujet de la transparence et du niveau de dévoilement, les membres de l'équipe de recherche ont adopté un niveau d'ouverture ajusté aux contextes rencontrés. Comme le soulignent Hammersley et Atkinson :

Les relations de terrain ne sont pas statiques ni nécessairement uniformes selon les situations et les participant·es. Les degrés de participation et de divulgation varient considérablement et font souvent l'objet de négociations. Sur le plan éthique, ce qui importe n'est pas que le chercheur ou la chercheuse explicite son rôle en tout temps, mais plutôt que les participant·es ne soient pas délibérément induit·es en erreur de manière à leur causer du tort. [Traduction libre] (Hammersley et Atkinson, 2007, p. 55-56)

Cette perspective fait valoir que la transparence en observation participante constitue un processus continu, graduel et contextuel. Ainsi, même si les chercheur·euses n'ont pas systématiquement annoncé leur rôle lors des séances d'observation participante, l'équipe a répondu de manière directe et transparente à toute question qui lui était posée. Dans la majorité des événements, les interactions directes étaient limitées. Dans les rares situations où des échanges plus significatifs se sont produits, l'équipe a choisi de ne pas intégrer le contenu de ces conversations au corpus afin de respecter le principe de consentement éclairé.

2.4.1 POSITIONNEMENT DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

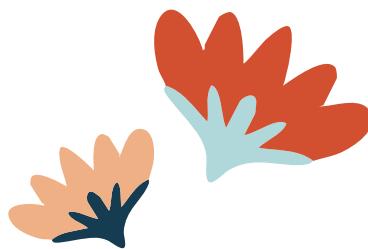
Le positionnement de l'équipe de recherche s'inscrit dans une épistémologie féministe qui reconnaît la dimension située de toute production de savoir et valorise les démarches partenariales et réflexives. Cette approche oriente tant les choix méthodologiques que les rapports aux partenaires, au terrain et aux participant·es, en ancrant la recherche dans une perspective à la fois critique, engagée et rigoureuse.

L'objectivité féministe, telle que conceptualisée par Haraway (1988), se distingue de l'objectivité traditionnelle qui prétend à une neutralité et à un point de vue « extérieur ». Au contraire, l'objectivité féministe repose sur l'idée que toute connaissance

est située et dépend de la position sociale, historique et culturelle de l'observateur·rice. Elle reconnaît que les expériences et valeurs des chercheur·euses influencent à la fois la collecte et l'interprétation des données. Contrairement à l'idée reçue, cette posture n'affecte en rien la rigueur méthodologique, qui repose sur la réflexivité continue, la transparence dans les décisions de terrain et d'analyse, ainsi que la vigilance face aux biais potentiels (Haraway, 1988).

L'enquête s'inscrit dans le cadre d'une démarche de recherche partenariale avec la FQPN, un regroupement féministe de défense des droits et d'éducation populaire en matière de santé sexuelle et reproductive. Cette collaboration étroite confère à l'étude un caractère engagé et critique, en permettant de mobiliser de manière complémentaire les compétences et connaissances des membres de l'équipe de recherche et des partenaires du comité d'encadrement, issus du milieu communautaire, de la santé publique et du milieu des soins. Ce partenariat a favorisé une réflexion constante sur les enjeux sociaux et politiques liés à l'accès à l'avortement, renforçant la pertinence sociale et politique de la recherche et des recommandations sur lesquelles l'enquête débouche. Elle participe à la production d'un savoir utile, ancré dans les réalités du terrain et au service de la transformation sociale, tout en maintenant une posture réflexive sur les rapports de pouvoir inhérents à la recherche partenariale.

Les membres de l'équipe adoptent une approche féministe et un positionnement assumé en faveur du libre choix et de la justice reproductive¹⁹. L'équipe de recherche est également caractérisée par son caractère interdisciplinaire, rassemblant des chercheur·euses issu·es de différentes disciplines des sciences sociales (sociologie, science politique et études urbaines) et de la communication, ce qui permet d'aborder la problématique étudiée sous des angles complémentaires. Cette interdisciplinarité a permis l'intégration de savoirs et de perspectives transcendant les barrières disciplinaires classiques.



¹⁹La FQPN définit la justice reproductive comme étant « à la fois un cadre d'analyse et de pratique et un mouvement social apparu aux États-Unis dans le courant des années 1990. Le terme a été consacré par des femmes africaines-américaines lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement qui a eu lieu au Caire en 1994. Il est le résultat de l'amalgame entre « justice sociale » et « droits reproductifs ». Le mouvement s'inscrit dans la continuité des luttes et des résistances menées par les communautés traditionnellement marginalisées, notamment racisées et autochtones. Il vise à réconcilier dans un même mouvement la militance sur divers enjeux sociaux liés à des catégories d'appartenance (racisation, situation de handicap, statut migratoire ou autre) et la lutte pour l'autonomie et le respect des droits sexuels, reproductifs et maternels. » (FQPN, 2025)

OÙ ET COMMENT MILITE-T-ON
CONTRE L'AVORTEMENT?
OÙ ET COMMENT MILITE-T-ON
CONTRE L'AVORTEMENT?

L'étude des lieux de mobilisation du mouvement contre l'avortement permet de dépasser l'analyse des seules actions visibles pour saisir la diversité des acteur·trices engagé·es et la pluralité des stratégies qu'ils et elles déploient. Chaque contexte — qu'il soit communautaire, religieux, politique, numérique ou lié au milieu de la santé et des services sociaux — offre des opportunités spécifiques pour diffuser des messages, recruter des soutiens et exercer une influence sur l'opinion publique et les décideur·euses. L'examen de ces différents terrains met en lumière la manière dont le mouvement articule ses pratiques en fonction des normes sociales propres à chaque lieu, tout en cherchant à maximiser son impact sur plusieurs fronts simultanément.



3.1 LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

La majorité des organisations militant contre l'avortement au Québec sont des organismes sans but lucratif opérant dans le milieu communautaire. Cette présence leur confère un double avantage : elle facilite l'accès à des réseaux locaux et à des publics diversifiés, tout en légitimant leur mission en l'inscrivant dans des activités socialement reconnues et valorisées. Dans certains cas, comme les centres d'aide à la grossesse, cette implantation facilite le maillage avec d'autres organismes communautaires, créant des occasions de collaboration et d'échanges qui contribuent au processus de légitimation.

3.1.1 LES GROUPES DE DÉFENSE DE DROIT²⁰

Un premier type d'organismes communautaires militant contre l'avortement concentre son action sur le plaidoyer politique et la défense des droits. C'est notamment le cas de Campagne Québec-Vie (CQV), l'organisation la plus active et visible en matière de lutte contre l'avortement dans la province. Présentée comme un groupe chrétien de défense de la vie « de la conception à la mort naturelle », elle est active depuis 1989 (CQV, 2025b). L'organisation, qui défend une position d'opposition absolue à l'avortement dès la fécondation, n'admet aucune circonstance susceptible de nuancer cette position (QUB, 2024)²¹. Selon son site web, en 2019, l'organisation comptait quatre employé·es à temps plein et des dizaines de bénévoles mobilisé·es pour soutenir une variété d'activités, allant de la production médiatique aux actions de mobilisation (CQV, 2025b).

²⁰L'engagement militant des Chevaliers de Colomb est discuté dans la section 4.2.3 *Le cas des Chevaliers de Colomb*.

²¹Historiquement, aux États-Unis, certaines exceptions ont été reconnues au sein des milieux antiavortement, notamment lorsque la grossesse résultait d'une agression sexuelle, qu'elle mettait en danger la vie ou la santé de la personne enceinte, ou qu'une anomalie fœtale mortelle était diagnostiquée. Bien que ces exceptions soient aujourd'hui de plus en plus remises en question, elles ont orienté la formulation des politiques publiques restrictives en matière d'avortement depuis les années 1960 (Tatalovich et Daynes, 1981; Saurette et Gordon, 2015).

CQV pilote divers projets déployés à travers plusieurs régions du Québec. L'organisation participe notamment à la campagne bisannuelle internationale des 40 jours pour la vie, qui consiste à maintenir une présence silencieuse dans l'espace public. Dans ce cadre, les militant·es se tiennent près des lieux où des avortements sont pratiqués, priant de manière silencieuse pour marquer leur opposition et tenter de susciter l'adhésion du public²². L'organisme participe à une autre mobilisation d'envergure internationale, soit la Chaîne pour la vie. Chaque année, des militant·es se réunissent simultanément dans différentes villes de la province afin de prier et manifester. Selon CQV, 11 chaînes avaient été organisées à travers la province en 2023, 19 en 2024 et 30 en 2025 (CQV, 2025c)²³. Une nouveauté notable a été observée au cours des deux dernières années : la mise sur pied d'une édition québécoise de la Marche pour la vie, initiative également présente dans de nombreux autres pays. Cette manifestation annuelle contribue non seulement à renforcer la visibilité du mouvement antiavortement au Québec, mais elle sert également de catalyseur pour la mobilisation des militant·es, en consolidant les réseaux locaux et en inscrivant leurs actions dans une dynamique internationale. Les deux premières éditions de la Marche ont eu lieu en juin 2024 et en mai 2025 à quelques pas de l'Assemblée nationale du Québec. L'observation de certaines de ces activités de protestation a permis à l'équipe de constater l'utilisation de pancartes issues de mobilisations canadiennes, comme la Marche nationale pour la vie tenue chaque année à Ottawa. Cela illustre la présence de liens organiques ainsi que la circulation des idées et des symboles entre les mouvements canadien et québécois. Ces éléments visuels sont réutilisés dans différentes initiatives locales, renforçant la cohérence idéologique et la reconnaissance symbolique des revendications à l'échelle nationale.

En plus de ses stratégies de protestation²⁴, l'organisme s'investit dans la production et la diffusion de nouvelles et de contenus sur ses différentes plateformes numériques. Ces publications, qu'elles soient créées, traduites ou simplement relayées, portent non seulement sur l'avortement, mais également sur d'autres enjeux sociétaux, tels que l'aide médicale à mourir (AMM), l'éducation à la sexualité ou encore les droits des personnes et des enfants trans. Finalement, les actions de CQV s'inscrivent également dans un quatrième registre, celui des services à la population, à travers le pilotage de la ligne d'écoute et de référencement Enceinte et Inquiète

adressée aux femmes vivant une grossesse non planifiée. Ce type d'initiative contribue à renforcer la crédibilité sociale de l'organisation en la positionnant comme un acteur d'aide et de soutien, tout en lui permettant d'intégrer son discours antiavortement dans un cadre d'intervention perçu comme bienveillant.

Enfin, au-delà des groupes communautaires dûment enregistrés, certaines initiatives informelles reprennent la logique de défense des droits et méritent également d'être documentées. C'est notamment le cas du collectif Montréal contre l'avortement, dont les militant·es ont organisé des journées de « sensibilisation » dans la région métropolitaine ainsi que dans d'autres villes du Québec, dont Sherbrooke. Cette initiative se distingue par le recours à des visuels hautement émotionnels et provocateurs, tels que des photographies de prétendus embryons et fœtus abortés. Dans le balado *Un pays pas comme les autres*, la journaliste Pasquale Harrison-Julien décrit ainsi l'une de leurs mobilisations :

Au début de l'automne 2023, je rejoins leurs membres au centre-ville de Montréal pour assister à une mobilisation. Leur activité, pour vous la décrire, consiste à se positionner aux quatre coins d'une intersection avec d'immenses photos de fœtus ensanglantés qu'ils appellent des « victimes de l'avortement ». C'est d'ailleurs une pratique assez répandue chez les groupes antiavortement d'éviter d'utiliser le mot « fœtus ». Ils utilisent plutôt le mot « bébé » ou « enfant à naître » (Harrison-Julien, 2024, épisode 2).

Cette forme d'activisme s'inscrit dans la continuité des stratégies visuelles de choc historiquement mobilisées par le mouvement contre l'avortement, visant à susciter une réaction affective de dégoût immédiate plutôt qu'un débat rationnel (Cahill, 2013; Kumar, 2018). Kumar (2018) souligne que la mobilisation de ce sentiment contribue à instaurer un stigmate à l'égard des personnes ayant recours à l'avortement ainsi que des professionnel·les de la santé impliqué·es dans la prestation de ces soins. Cette dynamique met en lumière l'importance des dimensions émotionnelles et affectives dans la structuration du discours et des pratiques antiavortement, en renforçant la marginalisation sociale et la pression psychologique exercée sur les individus concernés.

²²Depuis 2016, la loi québécoise prévoit un périmètre de sécurité de 50 mètres autour des établissements offrant des services d'avortement. Cette loi interdit toute action visant à entraver l'accès aux soins, y compris le harcèlement ou les manifestations, afin de protéger la vie privée des patient·es et de garantir un accès sécurisé aux services.

²³Cette information, bien que postérieure à la période de collecte (6 octobre 2025), est utilisée à titre contextuel pour illustrer l'évolution récente et le dynamisme du mouvement, offrant un aperçu complémentaire utile à la compréhension de ses activités.

²⁴Le recours judiciaire intenté par CQV contre le Gouvernement du Québec est discuté dans la section 3.6 *Le milieu juridique*.

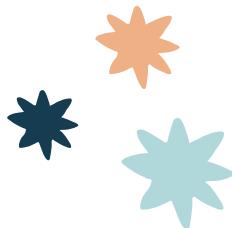
3.1.2 LES CENTRES D'AIDE À LA GROSSESSE

La ligne d'écoute Enceinte et Inquiète illustre comment le mouvement contre l'avortement mobilise des dispositifs d'accompagnement pour entrer en contact direct avec les femmes vivant une grossesse non planifiée. Ce lien avec le public se prolonge et se structure davantage à travers les centres d'aide à la grossesse, qui constituent le principal point d'ancrage du mouvement dans le milieu communautaire et offrent un cadre plus large pour ses activités de soutien et de mobilisation.

Cette offre de services n'est pas unique au Québec : aux États-Unis, en Europe, en Australie et dans les autres provinces canadiennes, ce type d'organisation adopte des logiques d'intervention similaires.

Ce qui distingue les centres d'aide à la grossesse des uns des autres, au-delà de leur offre de services et de leur niveau d'activités, réside dans leur degré de structuration organisationnelle et dans leur appartenance ou non à un réseau régional, national ou international coordonné.

Cette section vise à mettre à jour le portrait dressé par le rapport de Gonin, Pronovost et Blais (2014). À l'heure actuelle, au moins dix centres d'aide à la grossesse sont actifs au Québec, incluant la ligne d'écoute Enceinte et Inquiète. Si ce nombre semble inférieur à d'autres rapportés par les médias au cours des dernières années (Poiré, 2022), c'est parce que ces derniers incluaient l'ensemble des organisations communautaires répertoriées ou référencées par des groupes antiavortement tels que l'Alliance Ressources Grossesse²⁵, amalgamant ainsi différents types d'organismes sous l'étiquette de centres d'aide à la grossesse. Cette clarification permet non seulement d'établir un décompte plus précis, mais aussi de mieux comprendre la structuration du mouvement antiavortement, en distinguant les organisations offrant un soutien direct aux femmes enceintes de celles qui sont reconnues comme alliées par certains acteur·trices antiavortement, sans elles-mêmes proposer de soutien à la prise de décision.



Les centres d'aide à la grossesse sont des organismes se définissant comme des lieux de soutien et d'écoute pour les femmes vivant une grossesse non planifiée, mais dont l'intervention s'inscrit dans une perspective d'opposition à l'avortement. L'enjeu se situe dans le décalage entre l'image publique et l'orientation idéologique des interventions qui y ont lieu

(Gonin, Pronovost et Blais, 2014)

²⁵Selon le Registre des entreprises du Québec, ce regroupement de centres d'aide à la grossesse a mis fin à ses activités en 2020.

TABLEAU 1

LES CENTRES D'AIDE À LA GROSSESSE

Nom du centre d'aide à la grossesse et région^{26 27} (par ordre alphabétique)

- | | |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Accueil Grossesse Beauce-Appalaches (<i>Chaudière-Appalaches</i>) |
| 2 | Accueil Grossesse Birthright (<i>Centre-du-Québec</i>) / Réconfort Drummondville (<i>Centre-du-Québec</i>) ²⁸ |
| 3 | Aide Grossesse (<i>Montérégie</i>) |
| 4 | Centre-conseil grossesse Montréal (<i>Montréal</i>) |
| 5 | Centre de grossesse Options (<i>Montérégie</i>) / Maison d'hébergement Abriter (<i>Montérégie</i>) ²⁹ |
| 6 | Centre Options Grossesse Lennoxville (<i>Estrie</i>) |
| 7 | Enceinte et inquiète (<i>ligne téléphonique</i>) |
| 8 | La Roselière (<i>Québec</i>) |
| 9 | Options Grossesse (<i>Capitale nationale</i>) |
| 10 | Pro-Vie Québec |

Ces organisations se présentent comme neutres, sans jugement et disponibles pour répondre aux besoins émotionnels, spirituels et matériels des femmes confrontées à une situation de grossesse imprévue. Tous ces centres affichent des affiliations religieuses, soit dans leur discours officiel, soit par leur mode de financement. Environ la moitié d'entre eux s'inscrivent dans la tradition catholique, tandis que l'autre moitié relève de la tradition protestante, principalement au sein de dénominations évangéliques.



²⁶L'orientation antivortement de l'ensemble des organisations mentionnées a été confirmée par les témoignages des participantes ayant pris part aux groupes de discussion focalisés, le travail de veille de la CDAC (2024b), l'observation participante et la cueillette de données en ligne (voir notamment Brassard-Lecours, 2014; Groguhé, 2019; Williams, 2021; Bouchard, 2022; Cantin, 2022a; 2022b; 2025c; Harper, 2022b; Bergeron, 2023; Noël, 2022; 2023; Clermont-Dion, 2024; Boisvert et Ekker-Lambert, 2025). Des recherches menées sur le Registre des entreprises du Québec confirment que ces organisations sont toujours en activité, même si certaines sont moins visibles dans l'espace numérique.

²⁷Seules les organisations pour lesquelles le degré de certitude était élevé ont été incluses dans la liste. Quelques autres organismes ont été identifiés et étudiés, mais la collecte de données n'a pas permis de confirmer leur orientation idéologique ou leur statut d'activité. Cette liste n'inclut pas les services d'écoute et de référencement situés à l'extérieur de la province, mais qui sont en mesure d'orienter les femmes et les personnes enceintes vers des ressources québécoises, dont Option Line, Birthright International, Online Care et Pregnancy Care Canada.

²⁸En 2022, l'organisme Accueil Grossesse Birthright a annoncé un changement de nom pour devenir Réconfort Drummondville, affirmant vouloir «reconnecter la mission» et témoigner de l'évolution de l'organisme depuis sa fondation en 1989 (Réconfort Drummondville, 2022). Depuis cette modification, l'organisme n'apparaît plus dans la liste des membres du regroupement Birthright International (Cantin, 2022b). Toutefois, les pages Facebook d'Accueil Grossesse Birthright et de Réconfort Drummondville demeurent toutes deux actives avec des adresses civiques et des numéros de téléphone différents. Par ailleurs, une publication datée du 10 octobre 2025 montre une partie de l'équipe d'Accueil Grossesse Birthright accompagnée d'une donatrice. La photographie publiée présente clairement une bannière portant le nom Accueil Grossesse Birthright, de même que le logo officiel de Birthright International (Leroux, 2025). À ce stade, il n'est pas possible de savoir si deux organisations distinctes sont actives à Drummondville ou si le changement de nom s'est avéré davantage symbolique qu'organisationnel.

²⁹La maison d'hébergement Abriter, un programme mis sur pied par le Centre de grossesse Options, offre des services aux jeunes femmes enceintes menant leur grossesse à terme et vivant de la précarité.

Tel que documenté dans la recherche menée par Gonin, Pronovost et Blais (2014), les centres d'aide à la grossesse continuent d'offrir des services de soutien concret : tests de grossesse gratuits, accompagnement à la prise de décision, dons de biens vestimentaires et matériels pour les femmes enceintes et les nouveau-nés, ainsi que des services d'écoute et d'accompagnement dépassant le cadre strict de la prise de décision. Comme l'explique une participante rencontrée lors d'un groupe de discussion focalisé : « Leur stratégie est beaucoup ancrée dans le déni de la décision potentielle de ne pas vouloir avoir d'enfant. Leur idée, c'est de dire : qu'est-ce qu'on peut te donner pour que tu poursuives la grossesse ? » (2024)³⁰. Cette approche tend à réduire l'ambivalence liée à la grossesse à des considérations matérielles, comme l'illustre le témoignage d'une responsable lors du lancement d'un nouveau centre d'aide à la grossesse à l'automne 2024 : « On veut faire en sorte que les femmes aient le choix de faire un autre choix » (2024). En ce sens, le soutien matériel remplit une double fonction. D'une part, il constitue une aide concrète qui procure un sentiment de sécurité pendant la prise de décision, même si, dans la majorité des cas, cette aide demeure ponctuelle et n'a pas d'impact majeur sur l'amélioration de la situation matérielle de la personne enceinte à long terme. D'autre part, ces services fonctionnent comme des leviers stratégiques : certaines femmes sont mises en contact avec l'organisme pour des besoins matériels sans lien initial avec la décision concernant la grossesse. Ce premier contact permet de développer un lien de confiance, d'intégrer la vie communautaire de l'organisme et, en cas de grossesse non planifiée, de positionner l'organisation comme un point de référence privilégié. Ainsi, ces interactions contribuent à intégrer l'idéologie antiavortement auprès de personnes vivant des situations de vulnérabilité, dont les besoins les amènent à fréquenter ces lieux.

Depuis 2014, plusieurs changements notables se dessinent dans le paysage des centres d'aide à la grossesse au Québec. Leur offre de services s'est élargie : le soutien post-avortement, déjà présent à l'époque, est aujourd'hui proposé de manière plus systématique. Aussi, de nouvelles initiatives telles que des services d'hébergement ainsi que des activités spécifiques pour les parents visant à créer un sentiment d'appartenance à une communauté ont été mises sur pied. Cette diversification des services reflète une tendance similaire observée aux États-Unis, où les centres d'aide à la grossesse proposent de plus en plus de services sociaux, soit directement au sein de l'organisme, soit par l'intermédiaire d'organisations partenaires³¹.

Cette diversification permet aux organisations d'offrir des services qui répondent (partiellement) à des besoins réels et parfois urgents. Ces interactions créent un contexte dans lequel leurs discours et leurs valeurs peuvent s'inscrire de manière plus diffuse et intégrée. Parallèlement, elles ont accru leur professionnalisation, en structurant davantage leur fonctionnement interne, en soignant leur image de marque et en développant de nouveaux réseaux de collaboration.

ENCADRÉ 3

Les programmes post-avortement

Les programmes post-avortement sont des initiatives qui se présentent comme des services de soutien émotionnel, psychologique ou spirituel pour les femmes ayant vécu un avortement, mais qui s'inscrivent dans une perspective idéologique opposée à l'avortement. Ils visent non seulement à accompagner les femmes dans leur vécu, mais également à encadrer cette expérience selon une lecture morale particulière, en insistant sur la culpabilité, le deuil et la notion de « perte d'un être humain » ou de « perte reproductive ».

Ces programmes prennent souvent la forme de retraites, de groupes de parole ou de séances individuelles, où les participantes sont invitées à réfléchir sur leur expérience à travers un cadre narratif antiavortement. Les activités peuvent inclure des discussions guidées, des exercices de mémoire symbolique, des rituels religieux ou spirituels, des activités artistiques et la lecture de textes valorisant la « réconciliation » et le « pardon » après l'avortement.

L'objectif sous-jacent de ces programmes n'est pas uniquement le soutien émotionnel, mais aussi la reproduction d'un discours moral et idéologique qui alimente le stigmate entourant l'avortement. Ils sont ainsi conçus pour influencer la perception de l'expérience d'avortement.

³⁰ Afin de préserver l'anonymat des participantes, aucun pseudonyme ni indicateur géographique précis n'est utilisé tout au long du rapport.

³¹ Contrairement aux centres d'aide à la grossesse aux États-Unis, ceux du Québec n'ont pas encore pris de tournant médical : ils ne pratiquent ni échographie ni test de dépistage d'infections transmissibles sexuellement. Toutefois, selon la CDAC, en octobre 2025, au moins 7 centres d'aide à la grossesse canadiens avaient commencé à offrir des échographies (CDAC, 2025a). Cette évolution soulève des enjeux importants, car la possibilité de visualiser l'embryon ou le fœtus tend à influencer le processus de décision. Gius (2011) montre, dans le contexte des lois états-unies obligeant la réalisation d'une échographie avant une interruption volontaire de grossesse, que ces pratiques ont un effet notable : « Les résultats de la présente étude suggèrent que les lois exigeant l'échographie réduisent de manière assez substantielle les chances qu'une femme ait un avortement » [Traduction libre] (Gius, 2011, p. 63).

Les stratégies discursives employées par les centres d'aide à la grossesse présentent elles aussi des éléments de continuité et d'évolution par rapport à celles documentées en 2014. Les procédés récurrents de désinformation et de brouillage des repères sont toujours présents. Cependant, il est possible de constater des signes d'adaptation et de renouvellement discursif, notamment dans le recours de plus en plus fréquent à des stratégies de dépolitisation et à un discours sur une « troisième voie »³².

L'un des principaux éléments de continuité concerne la désinformation véhiculée par plusieurs centres d'aide à la grossesse. Comme l'avaient déjà observé Gonin, Pronovost et Blais (2014), ces organismes continuent de recourir à des stratégies de brouillage cognitif et moral : présentation sélective et inexacte des risques associés à l'avortement, mise en avant d'une expertise pseudo-médicale ou psychologique, et confusion volontaire entre accompagnement neutre et counseling à visée dissuasive. Ces pratiques s'inscrivent dans le prolongement d'un discours prétendument informatif, mais orienté vers la valorisation de la poursuite de la grossesse. À titre d'exemple, le documentaire *Libres de choisir* (2025) rapporte un échange entre une bénévole et une cliente mystère qui illustre ces mécanismes discursifs :

Bénévole: *C'est un débat, l'avortement, mais est-ce que c'est un débat tant que ça ? Oui, on a le droit de le faire et ce n'est pas considéré comme un meurtre. Personne ne va te mettre en prison parce que tu as supprimé la vie de quelqu'un.*

Usagère: *Sauf moi, et moi-même peut-être !*

Bénévole: *Ben c'est ça... Psychologiquement, peut-être que toi, tu vas te mettre en prison après. Donc c'est ça. J'ai certaines personnes qui me disent « Pour moi, c'est un être humain quand son cœur commence à battre ». Donc ok, c'est assez tôt, quand même, à trois semaines de vie : 10 à 21 jours de développement. Mais en même temps, je trouve ça logique : on me déclare morte quand mon cœur arrête de battre, donc pourquoi on ne me déclarerait pas en vie quand mon cœur commence à battre ? (Boisvert et Ekker-Lambert, 2025)*

Ce discours, qui mobilise un champ lexical associé au meurtre, a pour effet de modifier la perception morale de l'avortement chez la personne enceinte. En associant la décision d'interrompre une grossesse à la responsabilité de « supprimer la vie », le discours crée une pression psychologique et émotionnelle, susceptible d'engendrer culpabilité, anxiété et peur. Cette induction de la culpabilité s'accompagne souvent d'une dramatisation des conséquences physiques, psychologiques et émotionnelles de l'avortement ainsi que d'une mise en récit de certaines émotions visant, consciemment ou non, à orienter le choix de la personne vers la poursuite de la grossesse. La journaliste Violette Cantin (2022a), qui a également mené une enquête sous couverture au sein de certains centres québécois, rapporte un extrait de conversation avec une personne travaillant dans un centre d'aide à la grossesse :

« C'est normal de garder son enfant, et il y en a qui vont dire que c'est normal l'avortement, mais il y a des conséquences dans les deux cas. » Je hoche la tête silencieusement. Elle continue. « D'après moi, il y a moins de dommages à le garder qu'à se faire avorter, me dit-elle. Dans notre corps, dans notre chambre intérieure, c'est naturel pour une femme de porter un enfant. » Elle enchaîne en me racontant que des femmes de sa connaissance ont eu un avortement il y a plus de 20 ans et en souffrent encore. (Cantin, 2022a)

La notion de risque est aussi évoquée sur les sites internet de certains centres, dont le Centre Options Grossesse Lennoxville, qui diffuse une liste des conséquences physiques et émotionnelles de l'avortement : saignements abondants, infection, risque accru d'accouchement prématuré, lésion du col de l'utérus, formation de cicatrices pouvant être associées à l'infertilité ou à une fausse couche, adoption de comportements autodestructeurs, cauchemars et souvenirs intrusifs, consommation d'alcool ou de drogues, etc.³³ (Centre Options Grossesse Lennoxville, 2025a.) L'information véhiculée n'est pas simplement biaisée : elle est instrumentalisée comme un outil de persuasion morale, renforçant l'effet dissuasif et reproduisant les mêmes logiques de culpabilisation et de peur documentées précédemment (Gonin, Pronovost et Blais, 2014). Les centres d'aide à la grossesse traduisent la capacité de ce mouvement social à maintenir, sous des apparences de service social, un dispositif discursif où l'information biaisée devient un outil de persuasion.

³²À ce stade, il n'est pas question d'analyser en détail le contenu ou le thème des arguments avancés par ces acteur·trices – ceux-ci seront abordés dans la section 4. *Les mots et les moyens : les armes du mouvement contre l'avortement* –, mais il paraît néanmoins pertinent d'expliquer brièvement certaines stratégies discursives spécifiques mises en œuvre par ces organisations.

³³Pour consulter des études qui réfutent ces prétentions, voir notamment: Major *et al.*, 1989; Virk, Zang et Olsen, 2007; American College of Obstetricians and Gynecologists, 2009; Raymond et Grimes, 2012; Côté, 2013; Steinberg, McCulloch et Adler, 2014; Greene Foster, 2021.

Certaines stratégies de communication des centres d'aide à la grossesse ont aussi évolué. Ce renouvellement discursif, de plus en plus répandu, repose sur l'adoption d'une position alternative, d'une « troisième voie », censée rompre avec la polarisation entre pro-choix et antiavortement. Les centres qui s'y associent affirment se situer ailleurs : ni contre les femmes ni contre leurs droits, mais « pour » leur bien-être et celui des « enfants à naître ». Ce cadrage positif contribue à dépolitiser la question de l'avortement en la reformulant dans les termes du *care*, en invoquant des valeurs perçues comme universelles, comme la compassion, l'accompagnement et la protection. Cette rhétorique était déjà observable en 2019 dans le discours de l'organisation Options. Comme le rapporte la journaliste Marissa Groguhé, « Allan Heron, directeur général de l'organisme, affirme que le centre Options est "pro-femme, pro-vérité et pro-voix" et qu'il a adopté "une position non politique en ce qui concerne l'avortement". Il ne confirme ni ne dément le biais "pro-vie" qui lui est accolé » (Groguhé, 2019).



Loin d'être anecdotique, cette apparence de repositionnement témoigne de la capacité des acteur.trices à ajuster leurs discours aux sensibilités contemporaines tout en maintenant une certaine ambiguïté quant à leur position idéologique.



Par exemple, l'organisme La Roselière explique que « le groupe fondateur avait en effet choisi de vivre dans une certaine instabilité, situation pas toujours confortable, générée par le souci renouvelé chaque année de vivre une liberté idéologique à l'écart de toute militance » (La Roselière, 2024). Une logique similaire traverse aussi les propos d'Anne Waddell, porte-parole du regroupement Aide Grossesse Québec et directrice de la sensibilisation pour ProGrace Canada, lorsqu'elle décrit son positionnement ainsi :

Tu me dirais es-tu pro-vie ou pro-choix ? C'est quoi ça ? Qu'est-ce que ça veut dire pour toi ? Pour moi, ni l'un ni l'autre. Voici ce que je suis « pour » : Je suis « pour » que le cœur de Dieu soit reflété. [...] C'est sûr que des gens qui sont appelés à faire partie du mouvement pro-vie. Alors ça, c'est leur agenda du bon Dieu. C'est ça qu'ils sont appelés à faire pis y'a peut-être un besoin au niveau du lobbying ou quoi que ce soit, que ça sert. Mais on sait que nous autres, quand on est face-à-face avec une femme pour l'impacter, la transformer, pour leur témoignage de comment Dieu la voit à travers de ses yeux. C'est une approche comme ça, de grâce. (Waddell dans AÉBÉQ, 2025)

Dans le cadre d'une entrevue accordée au balado *J'ai des questions* du ministère Pouvoir de changer³⁴ en 2022, Waddell précisait : « On ne peut pas être pour un sans être pour l'autre. Alors on ne peut être juste focussé sur le bébé comme les pro-vie le font en général et puis pas être juste focussé sur pro-choix, seulement focussé sur la femme. On a besoin de considérer le tout-en-un » (Waddell dans Pouvoir de Changer – Étudiants, 2022). Cela n'est pas sans rappeler le slogan antiavortement se retrouvant sur de nombreuses pancartes dans le cadre de manifestations « *Love them both* »³⁵ tant au Québec, au Canada qu'aux États-Unis. Les centres qui adoptent cette stratégie discursive privilégient une approche empathique et inclusive, minimisant les références militantes ou religieuses. En se distanciant ostensiblement du conflit autour de l'avortement, voire des positions explicitement antiavortement, ils cherchent à renforcer leur crédibilité et leur attractivité auprès d'un public plus large, tout en poursuivant, en arrière-plan, des objectifs dissuasifs implicites.

³⁴Ce ministère se décrit ainsi : « Notre œuvre a commencé sur les campus universitaires en 1967 sous le nom de Campus pour le Christ, Canada. Aujourd'hui, nous travaillons auprès des étudiants, des gens d'affaires, des athlètes, des familles et de bien d'autres personnes pour les aider à connaître Jésus et à vivre par sa puissance » (Pouvoir de changer, 2025).

³⁵« Aimez-les tous les deux » [Traduction libre].

3.1.3 LES REGROUPEMENTS DE CENTRES D'AIDE À LA GROSSESSE

Tel que mentionné précédemment, les centres d'aide à la grossesse se distinguent notamment les uns des autres par leur degré de structuration organisationnelle et par leur appartenance à des réseaux antiavortement plus étendus. Au Québec, cinq des dix centres recensés dans le cadre de cette enquête sont affiliés à des organisations reconnues à l'échelle nationale ou internationale comme ayant des biais antiavortement. Ces affiliations ne sont pas uniquement formelles : elles contribuent à structurer le champ antiavortement en favorisant la circulation de ressources, de formations et de référentiels idéologiques communs.

Au Québec, la fermeture du regroupement Alliance Ressources Grossesse en 2020 a laissé un vide organisationnel. En 2023, un nouveau regroupement a vu le jour : Aide Grossesse Québec (AGQ), qui réunit à lui seul cinq des dix centres d'aide à la grossesse recensés dans la province (Centre Options Grossesse Lennoxville, 2025b). Cette initiative dépasse la simple coordination des ressources existantes. Dans un document présentant son modèle organisationnel, AGQ formule une stratégie ambitieuse visant à structurer un réseau provincial et à répondre à un « manque significatif de ressources et de soutien pour les familles confrontées à une grossesse inattendue et à la perte reproductive » (AGQ, 2023, p. 4). Plusieurs municipalités sont identifiées comme des lieux potentiels d'implantation de nouveaux centres, notamment Chicoutimi, Rimouski, Gaspé, Val-d'Or, Chibougamau et Kuujuaq (AGQ, 2023, p. 5). Lors d'un discours prononcé dans le cadre d'une activité publique, la directrice du nouveau centre Aide Grossesse a précisé certains des objectifs de la planification stratégique du regroupement : l'ouverture de cinq nouveaux centres d'ici 2030, dont trois à Montréal, ainsi que l'embauche d'une troisième employée responsable du développement du réseau.

Le document détaille les différentes phases de développement d'un centre ainsi que les ressources nécessaires, précise la stratégie de collaboration avec les églises locales et les organisations communautaires, et évoque les bénéfices liés au membrariat à l'AGQ. Ces avantages incluent la prise en charge de la gestion des politiques et procédures, de l'image de marque, du marketing et des communications, permettant ainsi aux centres de « se concentrer directement sur les soins aux clientes, entraînant une utilisation efficace du personnel, du temps et des ressources financières de l'organisation » (AGQ, 2024, p. 4). Le Centre Options Grossesse Lennoxville résume ainsi la seconde édition de la Conférence annuelle des membres d'Aide Grossesse Québec tenue à l'été 2025 :

Réunis avec quatre autres centres de soins de grossesse de la province, nous avons passé une belle journée de connexion, d'apprentissage, d'encouragement et de prière. Cette année, l'accent a été mis sur l'harmonisation de notre voix pour la grâce au Québec - en explorant pourquoi nos mots, notre langage et notre voix ont de l'importance lorsqu'il s'agit de servir les femmes et les familles. Ce fut inspirant d'entendre le cheminement de chaque centre, de prier ensemble et d'être encouragés par le fait que, où que vous soyez au Québec, il y a au moins un centre prêt à marcher à vos côtés avec soin, compassion, amour, dignité et espoir. (Centre Options Grossesse Lennoxville, 2025b)

Ce nouveau regroupement et les pratiques qu'il met en œuvre témoignent de l'institutionnalisation et de la professionnalisation croissantes des centres d'aide à la grossesse dans la province. À ce titre, AGQ se positionne comme un acteur centralisateur, structurant le réseau des centres québécois tout en favorisant la standardisation des pratiques, la coordination des ressources et la diffusion de stratégies communes au sein du mouvement antiavortement.

TABLEAU 2

LES REGROUPEMENTS DE CENTRES D'AIDE À LA GROSSESSE

Échelle d'activité du regroupement	Nom du regroupement	Nom du centre d'aide à la grossesse québécois affilié (ou référé par le regroupement)
Internationale	Birthright International	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil Grossesse Birthright (Centre-du-Québec)
	Heartbeat International	<ul style="list-style-type: none"> • Aide Grossesse (Montérégie) • Accueil Grossesse Birthright (Centre-du-Québec) • Centre de grossesse Options (Montérégie) • Options Grossesse (Capitale nationale) • Centre Options Grossesse Lennoxville (Estrie) • S'affiche explicitement comme partenaire du regroupement national Pregnancy Care Canada (Heartbeat International, 2025)
Nationale	Pregnancy Care Canada (anciennement Canadian Association of Pregnancy Support Services)	<ul style="list-style-type: none"> • Centre Options Grossesse Lennoxville (Estrie) • Aide Grossesse (Montérégie)
	Online Care Canada	<p>Centres référés par l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil Grossesse Birthright (Centre-du-Québec) • Aide Grossesse (Montérégie) • Centre de grossesse Options (Montérégie) • Options Grossesse (Capitale nationale)
Provinciale	Aide Grossesse Québec	<p>Groupes ayant participé à l'événement annuel du regroupement tenu en août 2025 (Centre Options Grossesse Lennoxville, 2025b) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil Grossesse Birthright (Centre-du-Québec) • Aide Grossesse (Montérégie) • Centre de grossesse Options (Montérégie) • Centre Options Grossesse Lennoxville (Estrie) • Options Grossesse (Capitale nationale)

3.1.4 VERS UN ANCORAGE DANS LE TISSU COMMUNAUTAIRE

Une stratégie clé de normalisation adoptée par les centres d'aide à la grossesse consiste à s'insérer dans le maillage communautaire des régions où ils interviennent. Le cas le plus manifeste est celui d'AGQ, dont la stratégie est évoquée explicitement dans le document présentant son modèle organisationnel:

La stratégie d'Aide Grossesse est de collaborer avec les églises locales, les Chrétiens et les organismes communautaires afin de réaliser la vision que personne ne soit seul face à une grossesse non prévue et à ses effets. Dans le but d'offrir ENSEMBLE un soutien complet, nous avons besoin que le corps de Christ se tienne aux côtés des personnes et des familles qui ont besoin de l'amour et de l'aide du Royaume. (AGQ, 2023, p. 10)

Le maillage entre le mouvement contre l'avortement et le milieu communautaire s'observe principalement sous deux formes : d'une part, par l'établissement de liens entre des centres d'aide à la grossesse et des organismes communautaires reconnus, et d'autre part, par la présence, au sein de certains organismes, d'un biais défavorable à l'avortement les plaçant en position d'alliés implicites de la cause. Le premier cas de figure se manifeste notamment à travers des initiatives visant à établir des partenariats formels. Ces liens avec les groupes communautaires peuvent prendre plusieurs formes. Le centre La Roselière explique sur son site web :

Des liens fructueux ont également été tissés en 2024 avec des organismes communautaires qui ont une expertise complémentaire à la nôtre. Ils viennent apporter une valeur ajoutée aux activités que nous accomplissons. Nos accompagnatrices en écoute individuelle et nos bénévoles pour le soutien psycho-affectif ou matériel peuvent ainsi référer notre clientèle à d'autres ressources pertinentes lorsqu'indiqué. Chaque organisme est le maillon d'une chaîne humaine dévouée qui s'est avérée solide au fil du temps. (La Roselière, 2025a)

Aussi, le nouveau centre Aide Grossesse, situé à Saint-Hyacinthe, occupe une partie des locaux du Centre d'entraide des Maskoutains, un organisme communautaire bien implanté. Cela contribue à renforcer son acceptabilité au sein du tissu communautaire local. Une participante à l'un des groupes de discussion focalisés a aussi affirmé qu'un centre d'aide à la grossesse a cherché à tisser des liens de collaboration avec un centre de pédiatrie sociale de sa région. Elle affirme que les employé·es rencontré·es se sont montré·es sensibles au discours des représentantes du centre, soulignant que, si elle n'avait pas été présente, « ça aurait passé comme dans du beurre » (2024). Ce témoignage illustre la difficulté, pour certains milieux communautaires, à identifier les biais idéologiques ou les intentions sous-jacentes de ces organismes. Il met également en lumière la perméabilité de ces espaces à des discours formulés sous une apparence de neutralité, ainsi que la manière dont les logiques de partenariat et de concertation – valorisées dans le milieu communautaire et encouragées par les modes de financement publics – peuvent être instrumentalisées³⁶.

Au-delà de la volonté manifeste des centres d'aide à la grossesse d'intégrer les réseaux communautaires reconnus, l'enquête révèle l'existence d'organismes œuvrant auprès des familles vulnérables ou en périnatalité qui, sans l'affirmer ouvertement, adoptent une posture défavorable à l'avortement³⁷. Une participante travaillant dans un organisme d'aide aux familles en région éloignée évoque par exemple un organisme agissant sous couvert de la « bonne charité chrétienne » et d'un discours centré sur le soutien aux mères. Elle observe que certaines personnes en situation de précarité, initialement accompagnées par des ressources pro-choix, sont ensuite orientées vers cette organisation et cessent de fréquenter les services pro-choix après leur passage, suggérant une forme de captation ou de redirection des parcours d'accompagnement. La participante mentionne également que cet organisme siège dans un comité intersectoriel sur la périnatalité et l'immigration chargé de coordonner les services destinés aux femmes et personnes enceintes ne bénéficiant pas de la couverture de santé publique. Or, la question de l'interruption de grossesse y est systématiquement évacuée des discussions, malgré ses tentatives répétées pour l'aborder, ce qui crée un malaise au sein du comité. Selon elle, ce cas n'est pas isolé : plusieurs ressources reconnues comme partenaires communautaires ne garantissent pas un accompagnement neutre ni respectueux du libre choix.

³⁶Il convient également de souligner que l'histoire de l'action communautaire autonome au Québec constitue, de manière involontaire, un obstacle à l'identification des groupes antiavortement. Étant donné que le mouvement communautaire prend ses racines dans les communautés religieuses, il demeure difficile, encore aujourd'hui, de s'en dissocier entièrement ou de remettre en question les intentions d'un organisme à but non lucratif, notamment lorsqu'il s'agit de contributions matérielles.

³⁷La collecte de données a aussi permis à l'équipe d'identifier des groupes œuvrant en périnatalité qui ont une approche antiavortement plus claire, comme Service Vie-Amour, dont la mission est orientée vers la gestion « naturelle » de la fertilité. Sur leur site internet, il est mentionné que la mission est notamment « [d']encourager les personnes à ne pas avoir recours à la contraception, à l'avortement, à la stérilisation de l'un ou de l'autre, ou à toute technologie reproductive qui s'affranchit de l'acte naturel d'union conjugale » (Service Vie-Amour, 2025).

Cette situation illustre la difficulté, pour les acteur·trices pro-choix, d'affirmer clairement leur position sans risquer de compromettre leurs collaborations régionales, dans un contexte où les réseaux antiavortement parviennent à s'insérer dans les espaces de concertation communautaire, comme certaines corporations de développement communautaire (CDC) (Cantin, 2022b).

Les liens entre certaines approches périnatales et la posture antiavortement ont été relevés par plusieurs participantes lors des groupes de discussion focalisés. Bien que l'avortement résulte le plus souvent d'un choix réfléchi et éclairé³⁸, certaines personnes peuvent éprouver des émotions ambivalentes après l'intervention. Selon plusieurs participantes, certaines organisations tendent à interpréter ces émotions à travers le prisme du deuil, les assimilant à des expériences telles que la fausse couche ou la mortinaissance, ce qui aurait pour effet de symétriser ces vécus. Le Centre des pertes reproductives a notamment été mentionné à cet égard, en lien avec son programme de soutien au deuil Cœurage³⁹. Dans un document institutionnel, l'organisme décrit les « huit stades de rétablissement » et la « croissance post-traumatique personnelle » (Centre des pertes reproductives, 2023, p. 3). L'usage de ce champ lexical psychologisant et pathologisant tend – volontairement ou non – à renforcer la légitimité des discours du mouvement antiavortement concernant les conséquences psychologiques de l'avortement. Par ailleurs, au moins deux centres d'aide à la grossesse intègrent le programme Cœurage à leur offre de services post-avortement (Aide Grossesse, 2025a ; Centre Options, 2025). Le programme est également référencé sur le site web de Support After Abortion (2025a), une organisation états-unienne antiavortement se présentant comme un intermédiaire « mettant en relation celles et ceux qui cherchent à guérir avec celles et ceux qui offrent la guérison » [Traduction libre] (2025b). Enfin, un article publié au moment du lancement du programme mentionne que la directrice du Centre des pertes reproductives, Laura Aguilar Albo :

[était] la coordonnatrice de BRAVE, le programme de soutien au deuil et à la perte offert par le Centre Options. Parmi ses initiatives figure Cœurage, un programme qu'elle a elle-même conçu et sur lequel elle travaille depuis avant la pandémie, alors qu'elle était bénévole au sein de CQV aux côtés du président de l'organisation, Georges Buscemi» [Traduction libre] (Joanne of Arc, 2022).

Cette proximité avec divers acteur·trices des mouvements antiavortement québécois et états-uniens invite à s'interroger sur l'ancrage idéologique du programme. Le contexte et la signification attribuée à la perte influencent fortement l'intensité et la nature des émotions ressenties. L'imposition d'un cadre normatif contribue ainsi à orienter la manière dont l'expérience de l'avortement est ultérieurement vécue et interprétée.

Finalement, cette insertion dans le tissu communautaire devient particulièrement problématique lorsque les organisations opposées à l'avortement entretiennent des liens directs avec des groupes œuvrant dans une perspective pro-choix. Les réseaux sociaux du Centre Options Grossesse Lennoxville laissent entrevoir, par exemple, l'existence d'interactions avec un centre de femmes de la région. Une publication illustre la participation de membres de l'équipe du centre d'aide à la grossesse à une campagne de sensibilisation sur les menstruations, organisée par le centre de femmes local, et les montre portant des chandails à l'effigie de cette initiative (Centre Options Grossesse Lennoxville, 2025c). Ce type d'association publique contribue à brouiller les frontières entre des acteur·trices poursuivant pourtant des objectifs idéologiques divergents. Dans d'autres cas, cette proximité se manifeste par la participation directe de personnes issues du mouvement antiavortement à des instances communautaires féministes ou pro-choix. Deux participantes à la recherche ont ainsi rapporté des situations où des individus « pas tout à fait pro-choix » étaient parvenus à siéger sur des tables de concertation régionales ou sur des conseils d'administration d'organismes féministes. Comme l'explique l'une d'elles : « En fait, une de nos administratrices était aussi administratrice d'un groupe qui est pro-vie, à titre personnel » (2024). Ces situations soulignent la porosité de certaines structures locales et les tensions qu'elles peuvent générer autour de la définition des valeurs partagées et des objectifs collectifs. Au-delà des enjeux de gouvernance, ces formes d'imbrication contribuent à un processus plus large de normalisation et de légitimation du discours antiavortement dans l'espace communautaire, en lui permettant de se greffer à des causes consensuelles (santé, maternité, égalité) et de bénéficier, par ricochet, du capital symbolique associé au travail féministe et social.



³⁸Il demeure toutefois essentiel de reconnaître que la décision d'avorter peut être influencée par des facteurs sociaux, médicaux, culturels ou psychologiques.

³⁹Il importe de mentionner que Dre Nancy Low, qui a été responsable de la révision du programme Cœurage, est co-auteure de l'article d'Auger *et al.*, discuté à la section 3.5.5 *La recherche en santé publique*, qui associe l'avortement à une hausse des enjeux de santé mentale. Sur le site internet du Centre des pertes reproductives, Dre Low soutient que le programme est « une tentative de mettre en lumière le besoin de faire son deuil et d'honorer ces individus qui ont été silencieux et souffrants » (Low cité dans Centre des pertes reproductives, 2025).

3.2 LE MILIEU RELIGIEUX⁴⁰

Le milieu religieux constitue un espace central dans lequel se déploient, s'articulent et se renouvellent certains discours et stratégies du mouvement contre l'avortement au Québec. Par exemple, une participante a affirmé avoir vu des affiches dans l'entrée de certaines églises de sa région arborant le slogan « *Pray to end abortion* » (2024). Historiquement, les institutions chrétiennes, particulièrement catholiques, ont joué un rôle déterminant dans la structuration morale et politique du débat sur l'avortement (Lima, 2010; Ackerman, 2012). Si l'influence religieuse s'est transformée au fil du temps, plusieurs acteur·trices et organisations issues de ces milieux continuent aujourd'hui de participer à la mobilisation antiavortement, notamment par le biais d'initiatives caritatives et de discours publics. Les deux sections suivantes abordent respectivement la place occupée par les milieux catholiques et par les milieux protestants conservateurs dans la structuration du mouvement contre l'avortement au Québec⁴¹.

3.2.1 LE MILIEU CATHOLIQUE

Historiquement, le milieu catholique a constitué l'un des principaux foyers d'opposition à l'avortement au Québec (Gonin, Pronovost et Blais, 2014; Desmarais, 2016). Héritière d'une longue tradition doctrinale valorisant la défense de la « vie dès la conception », l'Église catholique a largement contribué à structurer le cadre moral, discursif et institutionnel dans lequel la question de l'avortement a été débattue. Loin de se limiter à un positionnement théologique, cette influence s'est exercée à travers des réseaux d'organisations et d'initiatives locales qui continuent de constituer l'une des principales assises idéologiques et organisationnelles du mouvement contemporain contre l'avortement.

Sur le plan institutionnel, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) illustre bien cette continuité. En 2018, à l'occasion du trentième anniversaire de l'arrêt *R. c. Morgentaler* ayant décriminalisé l'avortement, la CECC publiait un communiqué réaffirmant la position de l'Église selon laquelle « l'État a un intérêt légitime à protéger l'enfant à naître » et doit défendre « les victimes de l'avortement : l'enfant à naître, la mère, le père et la communauté » (CECC, 2018). Décrivant l'avortement comme un « meurtre prémedité » et une « faute

grave », la CECC réactive une rhétorique morale qui associe la protection de la vie à une responsabilité collective et spirituelle. Ce type de discours, relayé par des acteur·trices comme Priests for Life Canada, contribue à entretenir une présence institutionnelle cohérente du catholicisme dans le champ antiavortement, en combinant défense doctrinale et mobilisation symbolique.

L'implication de l'Église ne se limite toutefois pas à la sphère doctrinale : elle s'incarne aussi dans des partenariats concrets avec des organisations antiavortement, prolongeant son action dans l'accompagnement pastoral. C'est notamment le cas de La Vigne de Rachel (Rachel's Vineyard), un réseau catholique international présent sur tous les continents et dans plus de 70 pays, qui organise des retraites de « guérison post-avortement ». Tel que mentionné précédemment, ces services participent à la diffusion d'une lecture morale et psychologisante de l'avortement, centrée sur l'idée de faute et de guérison. Dans le cas précis de ces retraites, elles s'appuient sur une approche spirituelle de la réconciliation fondée sur la prière, la confession et le pardon divin. Au Québec, elles sont organisées en partenariat avec l'archidiocèse de Sherbrooke, qui agit à titre d'hôte local (Rachel's Vineyard, 2025).

⁴⁰Cette section ne vise en aucun cas à stigmatiser les personnes croyantes ni à associer l'ensemble des communautés religieuses au mouvement contre l'avortement. Une telle généralisation manquerait de nuance et occulterait la diversité des positions existant au sein du champ religieux. Il importe de distinguer clairement le fait d'être personnellement opposé à l'avortement et celui de militer pour restreindre socialement ou politiquement le droit et l'accès à l'avortement. Par ailleurs, certains groupes et collectifs religieux endossent une position explicitement pro-choix, à l'instar de la collective L'autre Parole.

⁴¹La présente section se concentre sur les acteur·trices issus·es du milieu chrétien, la collecte de données n'ayant pas permis d'identifier de liens entre le sujet à l'étude et des groupes appartenant à d'autres confessions religieuses.

Enfin, l'engagement du milieu catholique s'exprime également dans le soutien matériel et symbolique apporté à la cause antiavortement par certaines institutions diocésaines. Par exemple, l'Église catholique de Québec (s.d.) diffuse sur son site web des ressources destinées tant aux personnes confrontées à une grossesse imprévue qu'à celles souhaitant « s'impliquer » dans la cause⁴². En 2018, cette même institution participait à la Marche nationale pour la vie, mobilisant son équipe média pour couvrir l'événement et diffuser des images sur ses plateformes numériques (ECDQ.tv, 2018). Plus récemment, de nombreuses églises et paroisses ont diffusé l'invitation de Campagne Québec-Vie à participer à la première et la deuxième édition de la Marche provinciale pour la vie (Église catholique à Montréal, 2024; Paroisse Saint-Benoît-de-Bellechasse, 2025).

Ces initiatives témoignent du rôle persistant de l'institution catholique dans la production et la circulation de discours antiavortement au sein de l'espace public québécois, notamment par sa capacité à articuler des enjeux moraux, communautaires et politiques sous une même bannière religieuse.

3.2.2 LE MILIEU PROTESTANT CONSERVATEUR

Dans un texte analysant « une série de dynamiques importantes qui traversent le christianisme au sein de la population adulte québécoise depuis les années 1970 » (Wilkins-Laflamme, Legault-Leclair et Meunier, 2025, p. 16), les auteurs-trices confirment la « radicalité de la chute » (p. 21) de l'adhésion aux religions chrétiennes. Ce déclin, particulièrement marqué pour le catholicisme et le protestantisme libéral (Églises anglicane, unie, presbytérienne et luthérienne), est partiellement compensé par une légère croissance observée au sein des minorités protestantes conservatrices (notamment baptistes et pentecôtistes)⁴³ et orthodoxes (grecques, ukrainiennes et russes). Ces deux minorités constituent les seuls courants chrétiens à avoir connu une expansion démographique dans la province au cours des dernières décennies. Ainsi, la proportion de protestant·es conservateur·trices au sein de la population québécoise est passée de 0,9 % (54 200 personnes) en 1971 à 1,5 % (128 800 personnes) en 2021 (Wilkins-Laflamme, Legault-Leclair et Meunier, 2025).

Cette croissance, bien que modeste, s'accompagne d'un renouvellement notable des discours et des pratiques internes, de même que d'une visibilité accrue dans l'espace public. Selon Dejean, « [l']objectif est de rendre le message chrétien intéressant en l'incarnant dans la culture de l'époque, mais sans l'éducorer : un couple ne peut être constitué que d'un homme et d'une femme, par exemple, puisque c'est ce qu'enseigne la Bible » (Dejean cité dans Proulx, 2024). Bien qu'elles se tiennent généralement loin des allégeances politiques, les églises protestantes évangéliques tendent à adhérer à des positions sociales conservatrices en matière de rôles de genre, de mariage et de sexualité (Gagné cité dans Arcand, 2025).

L'Alliance évangélique du Canada (AEC), une organisation regroupant différentes instances évangéliques, est composée de différents types de membres, dont des dénominations, des congrégations et des ministères, et représente deux millions de fidèles à travers le pays (Proulx, 2024). Plusieurs dizaines d'organisations québécoises en sont membres. Concernant le droit à l'avortement, l'Alliance adopte une posture très similaire à l'Église catholique :

La vie est un don de Dieu que nous devons respecter et protéger à toutes ses étapes, de la conception jusqu'à la mort naturelle. Chaque vie humaine possède une valeur intrinsèque, car toute personne est créée à l'image de Dieu et aimée de lui. C'est sur la base de cette conviction en la sacralité de la vie humaine que l'AEC soutient les droits des fœtus et s'oppose à l'avortement. [Traduction libre] (AEC, 2025)

L'AEC défend aussi une posture similaire en adoptant un discours psychologisant et pathologisant : « L'avortement a également un impact sur la mère, comportant un risque d'effets physiques, émotionnels et psychologiques importants » [Traduction libre] (AEC, 2025). Il est donc conséquent que l'équipe de recherche ait pu constater une implication de certaines instances évangéliques dans l'activité communautaire de nombreux centres d'aide à la grossesse. C'est notamment le cas de l'Association d'Églises Baptistes Évangéliques au Québec (AEBEQ) qui a contribué au développement du nouveau regroupement de centres Aide Grossesse Québec, identifié comme l'un des ministères de

⁴²Cette liste n'a visiblement pas été mise à jour depuis un certain temps puisque plusieurs des ressources proposées ne sont plus actives.

⁴³La branche protestante conservatrice du christianisme est aussi appelée « protestante évangélique » ou simplement « évangélique ».

l'organisation (AÉBÉQ, 2025). Le coordonnateur de l'aumônerie de l'AÉBÉQ occupe d'ailleurs le rôle de porte-parole du regroupement et d'administrateur du premier centre d'aide à la grossesse créé sous cette bannière (AÉBÉQ, 2025; Aide Grossesse, 2025b).

Cette implication dans le soutien aux femmes vivant une grossesse non planifiée n'est pas un cas isolé. Dans le cadre d'un épisode de l'émission *3 filles le matin*, diffusé sur les différentes plateformes numériques de ThéoVox (2022a), on apprend qu'une église évangélique a offert du soutien à la prise de décision à une membre de la congrégation de manière informelle. Une participante aux groupes de discussion a elle aussi constaté l'implication d'un organisme de charité rattaché à une église évangélique dans le counseling de femmes vivant une grossesse non planifiée : «ils sont là pour essayer de te faire un lavage de cerveau pour que tu n'avortes pas, pour que tu adhères à certaines valeurs» (2024). Cette implication des églises pourrait être appelée à s'accroître : s'inspirant du modèle de «*outreach*» états-unien (et tel qu'évoqué brièvement dans la section 3.1.4 *Vers un ancrage dans le tissu communautaire*), le regroupement Aide Grossesse Québec souhaite développer des groupes de soutien directement au sein des églises dans le but de densifier un filet de soutien partageant une vision commune (Aide Grossesse, 2025c).

Dans cette perspective, le décompte des centres d'aide à la grossesse risque de devenir un indicateur partiel, voire trompeur, de l'ampleur réelle du phénomène : si les activités de counseling se déploient de plus en plus dans des cadres ecclésiaux ou communautaires informels, la cartographie institutionnelle de ces services perd en pertinence analytique.

Certaines initiatives du mouvement antiavortement au Québec illustrent l'adoption de ce que l'on peut qualifier de stratégie transconfessionnelle, c'est-à-dire une mobilisation coordonnée qui dépasse les clivages entre différentes confessions chrétiennes afin de maximiser l'impact et la portée des actions. Cette approche s'est manifestée par la coopération de groupes catholiques et protestants conservateurs autour d'événements ciblés, permettant de rassembler des ressources et des réseaux variés. Un exemple significatif est le partenariat entre Campagne Québec-Vie, d'orientation catholique, et de ThéoVox, d'orientation évangélique, à l'occasion de la Marche provinciale pour la vie. ThéoVox a notamment facilité l'organisation de prises de parole dans des églises évangéliques pour faire connaître l'événement et mobiliser les membres de différentes congrégations (CQV, 2024a ; 2024b). Ce type de coordination transconfessionnelle révèle que le mouvement antiavortement ne se limite pas à des initiatives propres à chaque dénomination, mais développe des stratégies collectives visant à accroître sa visibilité et son influence.

Il serait toutefois présomptueux de réduire l'opposition au droit à l'avortement aux seules personnes croyantes. Wilkins-Laflamme, Legault-Leclair et Meunier (2025) montrent, à partir d'un échantillon de jeunes adultes sans affiliation religieuse (18-35 ans), que 24 % des répondant·es ont une perception négative du terme « avortement » contre 33 % d'associations positives. À titre de comparaison, le mot « homosexualité » suscite seulement 3 % d'associations négatives et 51 % d'associations positives. Cet exemple souligne que des positions critiques du droit à l'avortement peuvent exister indépendamment de l'adhésion à la religion.

Toutes considérations prises en compte, l'analyse des milieux catholiques et protestants conservateurs révèle l'importance structurelle et stratégique de ces communautés dans le mouvement contre l'avortement au Québec. Leur implication ne se limite pas à l'expression de convictions personnelles, mais se traduit par des actions organisées et coordonnées, tant sur le plan idéologique que dans le soutien à des initiatives concrètes, telles que les centres d'aide à la grossesse ou les événements publics.



3.3 LE MILIEU POLITIQUE

Cette étude a permis de réunir divers éléments d'information illustrant la manière dont le milieu politique représente un espace privilégié d'action pour le mouvement antiavortement, qui cherche à exercer son influence tant au niveau fédéral que provincial.

3.3.1 LA SCÈNE POLITIQUE FÉDÉRALE

Le Québec faisant partie de la confédération canadienne, il serait difficile de ne pas aborder le palier de gouvernement fédéral, dont les décisions en matière d'avortement ont un impact direct au sein de la province. Depuis l'élection d'avril 2025, la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC) a identifié 111 député·es, siégeant au Parlement canadien et défendant une position antiavortement (CDAC, 2025b). Lors de la Marche nationale pour la vie 2025, quelques semaines après le scrutin, des orateurs comme le chef du Parti Héritage Chrétien, Rod Taylor, se réjouissaient de l'élection d'au moins six députés antiavortement supplémentaires par rapport à la législature précédente.

Bien que des divergences importantes subsistent au sein du Parti conservateur du Canada (PCC), celui-ci s'est historiquement montré réticent à l'égard du droit à l'avortement. Cette orientation a été réaffirmée en 2023, lorsque son caucus a appuyé à l'unanimité le projet de loi C-311. Celui-ci visait officiellement à renforcer les peines liées aux agressions contre les femmes enceintes, mais plusieurs observateur·trices y ont vu une tentative indirecte de reconnaître un statut juridique au foetus (CDAC, 2023). Par ailleurs, la plateforme électorale actuelle du parti propose d'exclure les soins d'avortement «du programme sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants du Canada dans les pays recevant une aide canadienne» (PCC, 2025, p. 26). Pour justifier cette position, le PCC affirme que l'avortement «est une procédure qui crée des divisions extrêmes – et qui est souvent illégale» (PCC, 2025, p. 26), une justification qui s'inscrit dans une logique déjà présente dans la politique étrangère de certains États.

Cette approche rappelle la Global Gag Rule (ou Mexico City Policy), instaurée aux États-Unis en 1984 par Ronald Reagan. Depuis, cette règle fait l'objet d'une alternance prévisible : les administrations démocrates l'abrogent systématiquement en arrivant au pouvoir, tandis que les administrations républicaines la rétablissent, limitant ainsi l'octroi de fonds publics pour toute organisation étrangère offrant ou même mentionnant des services liés à l'avortement dans leurs programmes de santé sexuelle et reproductive.

Finalement, il est pertinent de mentionner que lors des élections fédérales de 2025, le Parti conservateur du Canada a présenté dans la circonscription de Beloeil–Chambly le candidat Sylvain Goulet, un intervenant régulier du média évangélique ThéoVox et d'autres plateformes complotistes, où il défend une posture ouvertement antiavortement (Bergeron, 2025).

Cette candidature (défaite) permet de faire le lien avec les autres acteur·trices politiques non élue·es de la scène fédérale se prononçant en défaveur de l'avortement. Le Parti Héritage Chrétien (PHC) se distingue par son opposition ferme. Dans sa plateforme, le parti soutient une position en quatre axes, précisant les fondations de sa position, ses croyances et ses revendications quant au définancement public des soins d'avortement :

- a** Le PHC est le seul parti fédéral à avoir une politique visant à protéger toutes les vies humaines innocentes dès la conception;
- b** L'avortement n'est PAS un droit protégé par la Charte;
- c** De nombreuses études récentes ont établi un lien entre l'avortement et le cancer du sein;
- d** L'avortement doit être «définancé» et non défendu. (Parti Héritage Chrétien, 2025)

Le Parti populaire du Canada (PPC), dirigé par Maxime Bernier, propose quant à lui de « rejoindre le monde civilisé » en déposant un « projet de loi sur la protection des enfants à naître » afin d'interdire les avortements de troisième trimestre (PPC, 2025, p. 41). Le parti a aussi adopté un discours explicitement antiféministe dans sa plateforme électorale, invitant à « cesser d'écouter les féministes hystériques qui monopolisent cet enjeu depuis trop longtemps » (PPC, 2025, p. 41). Au moins un représentant du parti, le candidat et lieutenant québécois du PPC Daniel Brisson, a pris part à l'édition 2025 de la Marche provinciale pour la vie, tenue à Québec.

Même si l'équipe de recherche n'a pas pu documenter de liens organiques entre les militant·es québécois·es et ces organisations de lobbying, il convient de souligner le travail réalisé dans le but de favoriser l'élection de candidatures antiavortement et l'adoption de projets législatifs visant à restreindre l'accès à l'avortement – qui aurait évidemment un impact au Québec. C'est notamment le cas des organisations Right Now et We Need a Law. La première, qui agit aussi bien à l'échelle fédérale qu'à l'échelle provinciale, a pour objectif d'aider les candidat·es antiavortement en les soutenant du début à la fin de la démarche électorale. Dans le documentaire *La peur au ventre* (Clermont-Dion, 2024), Scott Hayward, le cofondateur de Right Now, explique :

Cette année, en 2024, il y aura trois élections provinciales : en Colombie-Britannique, Saskatchewan et Nouveau-Brunswick. Nous sommes donc en train de collaborer avec les partisans pro-vie pour obtenir ces nominations dans les différents partis politiques et, bien sûr, pour les aider à gagner leur siège pour que nous puissions avoir des majorités pro-vie dans ces législatures et ainsi introduire et adopter des lois pro-vie afin de réduire le nombre d'avortements et de suicides assistés dans ces provinces. Bien sûr, cela s'étend aussi au niveau fédéral. Nous nous efforçons d'aider les pro-vie à se faire élire en 2024 et 2025, en prévision des élections fédérales d'octobre 2025. Nous ne nous soucions pas de savoir si le gouvernement est conservateur ou libéral. Cela n'a pas d'importance pour nous, tant que nous élisons et travaillons à l'obtention d'une majorité pro-vie à la Chambre des communes.

De sorte que lorsque la Chambre reviendra en octobre 2025, avec 343 sièges, nous devons nous assurer d'avoir 173 candidats pro-vie. [...] Si un gouvernement conservateur dirigé par Pierre Poilièvre n'est pas intéressé à passer des lois pro-vie, je suis sûr qu'un membre pro-vie au sein du gouvernement présentera un projet de loi d'initiative privée, et il est de notre devoir de faire en sorte que nous ayons assez de députés pro-vie à la chambre des communes pour voter en faveur de cette législation. (Clermont-Dion, 2024, 00:51:20)

La seconde organisation, We Need a Law, concentre moins ses efforts sur les processus électoraux et oriente plutôt son action vers l'adoption de lois canadiennes restreignant l'accès à l'avortement⁴⁴. Sur son site web, elle présente six propositions de projets de loi, dont trois sont accompagnées de textes législatifs prêts à être repris par un·e parlementaire (We Need a Law, 2025). Dans ce contexte, il n'est guère surprenant de constater que certains projets de loi déposés par des député·es conservateur·trices au cours des dernières années — notamment ceux visant à interdire l'avortement sexo-sélectif ou à augmenter les peines pour les agresseurs s'en prenant aux femmes enceintes — semblent fortement s'inspirer des textes proposés par cette organisation.

Finalement, l'organisation Campaign Life Coalition (CLC), qui est l'une des principales organisations canadiennes de mobilisation contre l'avortement, coordonne à la fois des activités de plaidoyer, des mobilisations nationales et des activités de lobbying. CQV en est le pendant québécois, partageant les mêmes orientations idéologiques et collaborant étroitement avec CLC. Au cours des dernières années, les deux organisations ont d'ailleurs annoncé un resserrement de leur partenariat, notamment à travers la coordination d'initiatives communes et la mutualisation de certaines ressources (Boisvert et Ekker-Lambert, 2025). Ces deux organismes contribuent eux aussi aux efforts visant à augmenter la présence d'élu·es antiavortement à chacun des paliers de gouvernement (fédéral, provincial, municipal et scolaire) (QUB, 2024).

⁴⁴ Des organisations québécoises militent aussi en faveur de l'adoption de loi restreignant le droit à l'avortement. C'est notamment le cas de Campagne Québec-Vie (CQV, 2024c) et de Uni-T voix pour les valeurs chrétiennes (UVVC, s.d.).

TABLEAU 3

PROPOSITIONS DE PROJETS DE LOI FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX (We Need a Law, 2025)

Propositions de projets de loi fédéraux

Victimes «à naître» de crime	Propose une augmentation des peines accordées aux agresseurs s'en prenant aux femmes enceintes.
-------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

Défendre les filles	Propose l'interdiction des avortements sexo-sélectifs.
----------------------------	--------------------------------------------------------

Loi sur l'avortement conforme aux normes internationales	Propose l'adoption d'une loi interdisant l'avortement au-delà de 13 semaines de grossesse; l'imposition d'une consultation obligatoire ainsi que d'une période d'attente obligatoire entre le moment de la consultation et l'obtention du service.
-----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Propositions de projets de loi provinciaux

Implication parentale	Propose l'obligation du consentement parental avant la pratique d'un avortement sur une personne mineure.
------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Renversement de la pilule abortive	Propose l'implantation du programme <i>Abortion Pill Rescue</i> , une initiative états-unienne qui vise à prescrire des doses importantes de progestérone afin de contrer l'effet de la mifépristone, l'un des deux médicaments utilisés dans le cadre de l'avortement médicamenteux ⁴⁵ .
-------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Anomalies foetales	Propose d'interdire les avortements pratiqués en raison d'une anomalie foetale.
---------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

⁴⁵Le projet *Abortion Pill Rescue* est déjà disponible au Canada et au Québec. En 2024, la journaliste Megan Foy est parvenue à obtenir une prescription d'«un traitement intensif de progestérone» en à peine quelques minutes (Foy, 2024). Ce programme est dénoncé par de nombreuses autorités médicales qui réfutent l'efficacité et la sécurité de ce protocole (American College of Obstetricians & Gynecologists, s.d.). L'étude qui est régulièrement citée par le mouvement contre l'avortement afin de soutenir son efficacité a uniquement été menée auprès de six femmes et les résultats sont largement contestés puisqu'aucun comité d'éthique n'a encadré le déroulement de la recherche. Par ailleurs, la méthodologie présentait des faiblesses importantes, dont l'absence d'un groupe contrôle (voir Delgado et Davenport, 2012). En 2020, Creinin et ses collègues ont tenté d'évaluer les effets de ce protocole, mais l'étude a dû être interrompue afin de garantir la sécurité physique des participantes (Creinin *et al.*, 2020). Au Québec, l'organisation Campagne Québec-Vie fait la promotion de ce protocole, affirmant notamment que «plus de 6 000 vies [ont été] sauvées grâce à l'inversion de la pilule abortive» (CQV, 2025a). Au Canada, le regroupement de centres d'aide à la grossesse Pregnancy Care Canada (Lewis, 2018) et le regroupement de médecins Canadian Physicians for Life (2023) en font aussi la promotion. C'est via cette dernière organisation que le projet s'implante progressivement au Canada (Lewis, 2018; Canadian Physicians for Life, 2023).

3.3.2 LA SCÈNE POLITIQUE PROVINCIALE

Malgré l'adoption répétée et unanime de motions pro-choix à l'Assemblée nationale du Québec, certains éléments révèlent la persistance d'attitudes antiavortement, ainsi que la capacité des organisations opposées à l'avortement à entretenir une certaine ambiguïté quant à leur position.

Lors des élections de 2022, le Parti conservateur du Québec comptait parmi ses candidat·es le Dr Roy Eappen, qui a publiquement déclaré être opposé à l'avortement. Dans un article du journal *Le Devoir*, la Dre Marie-Ève Cotton soulignait : « En 2015, il écrivait : "Je suis pro-vie. Je ne vais pas tuer des bébés ou des adultes, comme il a été prescrit par Hippocrate". Aujourd'hui, il nous rassure : il ne souhaite pas légiférer sur l'avortement, il entend plutôt "parler aux gens pour changer leur opinion" » (Cotton, 2022).

Outre cette candidature controversée, largement commentée dans l'espace médiatique, certaines participantes aux groupes de discussion ont souligné la difficulté d'établir des relations avec certain·es député·es. À titre d'exemple, des participantes d'une région en particulier ont indiqué entretenir peu, voire aucun contact avec l'une des députées de la Coalition Avenir Québec. Elles déplorent le manque d'ouverture et de disponibilité, soulignant les difficultés que cette absence de représentation engendre, notamment en termes de sensibilisation et d'accès aux financements discrétionnaires. Une participante aux groupes de discussion résume bien les critiques formulées à l'égard de cette députée :

On n'est comme pas capables d'avoir un dialogue avec elle parce qu'elle ne veut tout simplement pas nous voir. Tu sais, l'année passée, on a réussi à aller rencontrer son équipe, pis je pense que c'est vraiment un adon. J'ai appelé, je suis tombée sur une personne qui était stagiaire, qui ne le savait pas. C'est la seule fois depuis qu'elle est élue. [...] Pis elle n'était pas là. Elle était à l'Assemblée nationale, mais on a rencontré son équipe quand même. Mais c'est l'unique fois dans les six dernières années où j'ai été capable de rentrer dans les locaux. (2024)

Sans présumer des positions réelles de la députée, cet exemple montre que, malgré des engagements publics en faveur du droit à l'avortement, le manque de disponibilité et de dialogue d'une députée peut restreindre l'accès des organisations pro-choix aux

ressources et à l'influence politique, révélant ainsi une tension entre les positions officielles du parti et la pratique locale de ses député·es.

Cette tension entre les positions officielles et les pratiques locales se manifeste également dans l'octroi de financements discrétionnaires à des organisations opposées à l'avortement. Entre 2018 et 2022, deux députés de la Coalition Avenir Québec, Sébastien Schneeberger (Cantin, 2022b) et Samuel Poulin (Cantin, 2022c; Desjardins, 2022), ont versé des dons à des centres d'aide à la grossesse défavorables au droit à l'avortement. Une partie de ces fonds provenait des budgets discrétionnaires du ministre de la Famille, Mathieu Lacombe (Larin, 2022). Les trois députés ont invoqué une erreur de bonne foi, affirmant ne pas avoir été informés des orientations idéologiques de ces organisations⁴⁶ (Desjardins, 2022). À l'époque, la conseillère politique de Samuel Poulin a également défendu sa décision en rappelant que « dans le passé, des situations similaires se sont produites avec des députés-ministres libéraux et péquistes » (Desjardins, 2022)⁴⁷.

Déjà en 2014, le rapport de Gonin, Pronovost et Blais mentionnait d'autres situations comparables : des politicien·nes avaient affirmé s'être senti·es trompé·es par l'ambiguïté de la position adoptée par certains centres d'aide à la grossesse. Cette ambiguïté était telle que les député·es n'avaient pas réussi à discerner clairement l'orientation idéologique de ces organisations (Gonin, Pronovost et Blais, 2014). Malgré la publication de nombreuses enquêtes journalistiques depuis 2014 (Brassard-Lecours, 2014; Groguhé, 2019; Williams, 2021; Bouchard, 2022; Cantin, 2022a; 2022b; 2025c; Harper, 2022b; Bergeron, 2023; Noël, 2022; 2023; Clermont-Dion, 2024; Boisvert et Ekker-Lambert, 2025) et les efforts d'éducation populaire des organismes pro-choix de la province, une partie de la classe politique reste encore peu sensibilisée à l'existence et aux pratiques de ces organisations.

Cela illustre les limites de la diffusion de l'information, la capacité de ces organisations à maintenir une confusion au sujet de leur positionnement ainsi que la persistance de zones d'ombre dans la régulation de l'octroi des financements discrétionnaires.

⁴⁶En 2016, le député Sébastien Schneeberger affirmait vouloir « faire connaître Accueil Grossesse » dans le cadre d'une entrevue accordée au Journal *L'Express* (Journal *L'Express*, 2016). L'article mentionne à deux reprises l'affiliation de l'organisme au regroupement Birthright International, connu pour ses positions antiavortement. Cette information, aisément accessible, suggère qu'une recherche préalable aurait permis d'en identifier l'orientation idéologique dès 2016.

⁴⁷Fait un peu moins connu, en 2020, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec a aussi octroyé une subvention salariale de 33 000 \$ au média antiavortement et conspirationniste ThéoVox (Harper, 2022a).

3.4 L'ESPACE NUMÉRIQUE

Le mouvement contre l'avortement est aussi présent en ligne. Le corpus montre qu'il occupe une diversité d'espaces numériques que l'on peut regrouper en trois catégories : des espaces numériques spécifiques au mouvement, des espaces numériques affiliés ou réceptifs à celui-ci, et enfin des espaces numériques extérieurs ou non dédiés au mouvement.

3.4.1 LES ESPACES NUMÉRIQUES SPÉCIFIQUES

Sur le plan des espaces propres au mouvement, les organisations antiavortement prolongent leurs activités de mobilisation, de recrutement et de promotion à travers divers espaces numériques — sites web, blogues et pages sur les réseaux sociaux. Ces plateformes remplissent plusieurs fonctions stratégiques : elles diffusent des plaidoyers contre l'avortement et relaient des contenus issus d'autres pages ou organisations partageant la même orientation⁴⁸, renforçant ainsi la circulation des idées et la cohérence idéologique du mouvement.

Elles contribuent également à renforcer la visibilité des activités de représentation et de concertation, tant à l'échelle locale qu'internationale, ce qui participe à consolider leur crédibilité et à élargir leurs réseaux. Par exemple, un centre d'aide à la grossesse de l'Estrie a récemment publié une annonce concernant la tenue de la rencontre annuelle du nouveau regroupement Aide Grossesse Québec (Centre Options grossesse Lennoxville, 2025b). La mention de la participation de cinq centres à cette rencontre illustre la structuration croissante des réseaux du mouvement. Cette structuration progressive des liens interorganisationnels s'accompagne d'un renforcement des mécanismes de coordination et d'une tendance à la formalisation institutionnelle, qui se manifeste notamment par la création de partenariats et la mise en place d'espaces de concertation plus durables.

La promotion et la documentation des actions de mobilisation, parfois en direct, favorisent l'engagement du public et accroissent la visibilité des campagnes, renforçant ainsi l'impact des initiatives hors ligne. Cette mise en valeur passe par différents moyens, dont l'achat de publicités numériques. Les données recueillies par l'équipe montrent qu'entre

mai 2024 et juin 2025, Campagne Québec-Vie a investi plus de 3 300 \$ en contenus sponsorisés visant à stimuler la mobilisation populaire. Par exemple, la publicité diffusée pour promouvoir l'édition 2025 de la Marche provinciale pour la vie a généré plus de 700 000 impressions, tandis que de nombreuses vidéos en direct ont été publiées sur Facebook durant l'événement.

De son côté, le groupe Montréal contre l'avortement, moins actif sur les réseaux sociaux depuis quelques mois, utilise ses plateformes pour montrer des jeunes militant·es en action dans certaines zones urbaines de la province. Leurs publications mettent en scène des discussions entre leurs militant·es et des passants. La diffusion de ce type de contenu répond à une double logique : renforcer l'engagement des membres existants et construire, auprès de différents publics, l'image d'un militantisme actif, accessible et ouvert au dialogue.

Les organisations exploitent également leurs plateformes pour promouvoir l'ensemble de leurs services. Si elles mettent naturellement de l'avant ceux liés directement à l'avortement, comme le soutien à la prise de décision ou les groupes d'accompagnement postavortement, elles diffusent aussi des informations concernant des services complémentaires, tels que l'aide matérielle, l'hébergement ou les groupes de soutien destinés aux jeunes mères. Cette diffusion vise non seulement à informer le public, mais aussi à renforcer l'image d'organisations proches, polyvalentes et attentives aux besoins variés de leur clientèle, ce qui contribue à élargir leur influence au-delà des enjeux liés à l'avortement. En insistant sur ces services sociaux et d'accompagnement, elles peuvent s'éloigner des discours explicitement politiques, tout en maintenant une certaine ambiguïté quant à leur position idéologique. Cette stratégie leur permet de rejoindre un public plus large sans susciter immédiatement la polarisation des audiences.

⁴⁸Les discours mis de l'avant dans ces publications sont analysés dans la section 4. *Les mots et les moyens : les armes du mouvement contre l'avortement*.

La diffusion d'appels aux dons et de pétitions (par exemple, pour faire reconnaître le syndrome post-avortement ou pour inciter les chefs de partis fédéraux à reconnaître le droit à la vie des «enfants à naître») illustre la combinaison d'objectifs militants, financiers et politiques. Ces initiatives montrent comment les plateformes numériques servent simultanément de vecteurs d'influence et d'outils de consolidation du pouvoir organisationnel. Il importe également de noter que les contenus produits par les organisations se distinguent par un travail visuel de plus en plus soigné : les publications, vidéos et infographies présentent une esthétique professionnelle et attrayante, témoignant d'une maîtrise des outils numériques et des codes propres à chaque plateforme.

La circulation de contenus dans ces espaces contribue par ailleurs à la création et à l'entretien de liens transnationaux, notamment avec des organisations situées aux États-Unis, au Mexique et dans le reste du Canada. Le cas de Campagne Québec-Vie illustre particulièrement bien l'inscription de certaines organisations antiavortement dans des réseaux transnationaux structurés. L'organisation relaie régulièrement des traductions d'articles issus du site états-unien LifeSiteNews sur ses plateformes, renforçant ainsi la diffusion internationale de contenus et d'idées. Cette dynamique ne se limite pas à l'espace numérique : elle s'appuie également sur des interconnexions organisationnelles solides, comme en témoigne la présence du président de Campaign Life Coalition (principal partenaire national de Campagne Québec-Vie), au conseil d'administration de LifeSiteNews (Farrow, 2025).

L'articulation entre circulation de contenus et liens institutionnels montre que les infrastructures numériques ne sont pas de simples canaux de diffusion : elles reflètent et renforcent des réseaux transnationaux profondément enracinés et stratégiquement coordonnés.

3.4.2 LES ESPACES NUMÉRIQUES AFFILIÉS

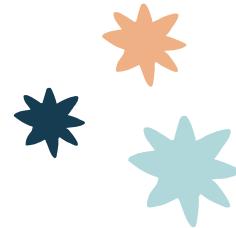
Le mouvement antiavortement investit également des espaces qui ne sont pas exclusivement centrés sur la question de l'avortement, mais qui se montrent réceptifs à ses revendications. Il s'agit notamment de sites web et de médias alternatifs religieux, conservateurs ou réactionnaires, comme Le Verbe (Denis, 2019 ; Boivin, 2022 ; Bourhiane, 2022 ; Godin-Tremblay, 2023), Nomos-TV (2022 ; 2023), Lux Média (2020 ; 2022) ou ThéoVox (2022a ; 2022b ; 2024a ; 2025a), ainsi que des plateformes d'influenceurs-euses telles qu'Élo veut savoir (2024 ; 2025) et Yann Roshdy (La révolution culturelle, 2024).

Ces espaces fonctionnent comme des canaux permettant de militer contre l'avortement de manière ponctuelle, tout en offrant la possibilité d'atteindre des publics larges et variés. Les vidéos au montage rythmé publiées sur YouTube et TikTok, les montages statiques de type *meme* diffusés sur Instagram ou Facebook, ainsi que les publications écrites au ton souvent provocateur, en sont des illustrations. L'attention que ces contenus suscitent (mesurée par les interactions et réactions sur les plateformes comme X), montre que le mouvement exploite ces espaces pour maximiser sa visibilité tout en profitant de contextes qui ne sont pas explicitement politisés. Par ailleurs, des imbrications notables sont observables : par exemple, Élo veut savoir a participé à un panel organisé par ThéoVox, Yann Roshdy a été invité dans une émission d'André Pitre sur Lux Média et Campagne Québec-Vie a animé l'émission *Culture de vie* sur Lux Média pendant quelques années. Ces croisements favorisent la circulation des messages entre différents publics. Ils contribuent à consolider les liens entre acteur-trices, à légitimer leur présence mutuelle et à accroître l'adhésion des audiences d'une plateforme aux contenus et aux initiatives de l'autre, renforçant ainsi la cohérence et la portée du mouvement dans divers contextes numériques.

3.4.3 LES ESPACES NUMÉRIQUES EXTÉRIEURS

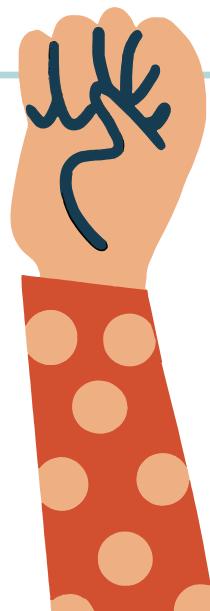
Finalement, le mouvement investit des espaces de manière opportuniste ou détournée afin de prolonger ses activités et faire passer ses messages. Parmi ces espaces extérieurs figurent des groupes Facebook sur la périnatalité, où des publications et commentaires sont laissés. Une participante aux groupes de discussion focalisés souligne notamment la présence d'internautes antiavortement sur des forums Facebook dédiées au soutien et aux questions anonymes, telles que *Spotted: Jeunes mamans*: « J'ai vu sur plusieurs pages *Spotted* des gens qui sont vraiment anti-choix, puis qui se mettent à plusieurs. Souvent il y a une personne qui commente pis après ça, ils renchérissent puis renchérissent. C'est vraiment problématique » (2024).

Il n'est également pas rare que des internautes antiavortement interviennent directement dans les espaces numériques de personnes et d'organisations favorables au libre choix, notamment en publiant des commentaires sur leurs pages. Plusieurs participantes aux groupes de discussion ont aussi indiqué avoir été contactées par messagerie instantanée ou par courriel par des militant·es antiavortement exprimant leur désaccord quant à leurs activités professionnelles. Lors d'un groupe de discussion, une participante rapporte: « quand j'ai commencé à prendre la parole dans les médias, des militants anti-choix ont commencé à m'écrire directement pour me dire que j'allais en enfer, que je devais me repentir, que la Vierge me pardonnerait si je faisais assez de quinzaines ou encore en m'envoyant des photos de fœtus » (2024).



Ces interactions révèlent que les espaces numériques ne servent pas seulement à la diffusion de messages et à la mobilisation : ils constituent également des lieux de confrontation directe. Ils offrent aux militant·es antiavortement la possibilité d'exercer une pression symbolique – parfois sous la forme d'insultes ou d'intimidation – à l'égard des militant·es et des prestataires de soin pro-choix, renforçant ainsi la dimension conflictuelle de la lutte idéologique en ligne.

En somme, le mouvement antiavortement démontre une maîtrise stratégique des espaces numériques et des outils de diffusion en exploitant une pluralité de canaux et en adaptant les formats aux codes propres à chaque plateforme. Cette diversité contribue à renforcer la circulation et à favoriser leur adhésion potentielle. Les usages plus individuels de ces espaces révèlent également différentes attitudes envers l'avortement au sein de la population québécoise.



3.5 LE MILIEU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX⁴⁹

Le milieu médical constitue un espace complexe du déploiement de discours et d'attitudes contre l'avortement au Québec. À la croisée du soin, de la formation, de la recherche et de la décision, il concentre des tensions éthiques, morales, émotionnelles et professionnelles où se rejouent certains débats entourant la santé sexuelle et reproductive. Cette section examine différentes dimensions : la formation des futur·es professionnel·les, l'objection de conscience et la question des avortements de troisième trimestre, les attitudes générales antiavortement observées dans les pratiques, les structures décisionnelles qui orientent l'accès aux services, et enfin, la recherche en santé publique.

3.5.1 LA FORMATION

Des participantes aux groupes de discussion évoquent un important déficit de formation sur l'avortement dans les programmes universitaires de médecine. Plusieurs soulignent n'avoir reçu qu'un enseignement sommaire, voire inexistant, sur le sujet : « Dans une université de langue anglaise au Québec, j'ai eu zéro accès à une formation en avortement. Zéro. Tout ce que j'ai eu sur l'avortement, c'est un forum qui était vraiment anti-choix avec des personnes anti-choix, c'était scandaleux » (2024). Plusieurs mentionnent les obstacles rencontrés lorsqu'elles ont tenté d'obtenir une expérience pratique : « J'ai rien eu pendant ma résidence médicale, j'ai essayé d'avoir un stage en avortement, c'était pas facile, pas du tout. J'ai réussi à avoir un accès pendant mon *fellowship*, mais après, malgré mes relances, j'ai pas pu commencer à en faire » (2024).

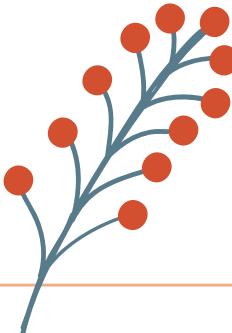
Ces témoignages illustrent l'hétérogénéité et les lacunes structurelles de la formation médicale sur l'avortement au Québec. Bien qu'il ne soit ni nécessaire ni souhaitable que tous les étudiant·es

en médecine soient formé·es à la pratique technique des interruptions de grossesse, l'enseignement de base sur ces soins – incluant les protocoles de soin et les meilleures pratiques – devrait faire partie intégrante du cursus universitaire. Or, le contenu demeure variable d'une université à l'autre, et la transmission des savoirs repose souvent sur des démarches individuelles, hors des parcours institutionnels formels.

Ce manque d'encadrement favorise la persistance d'attitudes négatives ou d'inconforts professionnels à l'égard de l'avortement. Certaines participantes relatent avoir côtoyé des médecins superviseurs exprimant ouvertement des propos hostiles, voire culpabilisants, à l'endroit des patient·es ou du personnel impliqué : « J'ai entendu des patrons dire que le CLSC des Faubourgs, "[ils] tue[nt] des bébés". C'était violent. Pis tu sais, c'est quelqu'un avec qui j'avais fait des accouchements cinq fois par jour depuis trois semaines » (2024). Dans de tels contextes, les étudiant·es et jeunes médecins peuvent hésiter à parler de leurs intérêts professionnels ou à se former davantage, de peur de subir du jugement ou des représailles.

⁴⁹Cette section s'appuie entre autres sur certaines réflexions développées dans un mémoire soumis au Comité d'étude sur le respect des principes de la *Loi sur la laïcité de l'État et des influences religieuses*, instauré par le gouvernement du Québec (Pronost, 2025).

Les dynamiques observées dans la formation médicale trouvent aussi écho dans d'autres champs de la santé et des services sociaux. Une participante ayant formé des étudiantes en technique d'éducation spécialisée rapporte : « Il y en a que c'était vraiment fort. Ils étaient contre le stérilet, parce que le stérilet c'est un avortement chaque mois » (2024).



Ces représentations, bien qu'erronées scientifiquement, illustrent la circulation de discours antiavortement au sein de milieux éducatifs non médicaux, où la formation en santé sexuelle et reproductive demeure souvent partielle ou insuffisante.

Cette perméabilité des espaces de formation à des discours moralement teintés se manifeste aussi par la présence institutionnelle de centres d'aide à la grossesse dans certains établissements d'enseignement supérieur. Quelques participantes rapportent que ces organismes y tiennent parfois des kiosques d'information, achètent des espaces publicitaires dans les agendas officiels ou encore dans les toilettes des campus. Cette présence, qu'elle soit ponctuelle ou durable, contribue à crédibiliser ces organismes dans l'espace académique et à normaliser leurs approches auprès des futur·es professionnel·les appelés à intervenir en périnatalité ou en santé sexuelle.

En somme, la rareté des contenus pédagogiques, l'absence de passerelles structurées vers la pratique et la présence occasionnelle d'attitudes hostiles constituent autant d'obstacles à la normalisation de l'avortement comme soin de santé ordinaire. À cela s'ajoute la présence, parfois discrète mais significative, d'organismes aux orientations antiavortement au sein même des institutions d'enseignement, que ce soit par des activités de sensibilisation ou des campagnes d'affichage. Ces éléments, bien qu'ils ne compromettent pas nécessairement la qualité des soins eux-mêmes, participent à maintenir un climat d'ambiguïté et de silence autour de la pratique, limitant son intégration pleine et entière dans la formation et les institutions médicales québécoises.

3.5.2 L'AVORTEMENT DE TROISIÈME TRIMESTRE ET L'OBJECTION DE CONSCIENCE

Depuis le rapatriement, en 2019, des soins d'avortement pratiqués au troisième trimestre, le réseau québécois de la santé a dû relever d'importants défis organisationnels et humains. Ces interventions, rares mais essentielles, sont désormais réalisées dans un nombre restreint d'hôpitaux de la province. Dans un premier temps, une approche populationnelle a été privilégiée, associant l'établissement responsable à la région de résidence de la patient·e. Bien que ce modèle visait une répartition territoriale équitable des services, il a rapidement entraîné des déséquilibres, certaines équipes étant sollicitées de manière disproportionnée. Afin de corriger ces écarts, une approche hybride a ensuite été mise en place, combinant des éléments des approches populationnelle et rotationnelle : le code postal demeure un critère de référence, mais la prestation des soins repose désormais sur un système de roulement entre les établissements désignés, chacun assurant le service à tour de rôle selon un ordre préétabli. Certaines participantes aux entretiens de groupe estiment que le rapatriement des soins a été effectué de manière expéditive, et que les équipes d'obstétrique ont dû commencer à les pratiquer sans formation spécifique ni encadrement systématique. Cette organisation fragmentée expose à la fois les équipes et les patient·es à des situations de tension émotionnelle.



Les témoignages recueillis lors des groupes de discussion font état de contextes de soins marqués par la réticence, la désorganisation et parfois l'hostilité ouverte du personnel. Une participante rapporte : « Clairement, des médecins qui ne voulaient pas que ça se passe disaient : "ok, je peux faire une partie de la procédure, mais pas les injections⁵⁰" » (2024). Une autre décrit la scène d'un avortement au troisième trimestre dans un hôpital de la grande région métropolitaine : « Le personnel médical, comment ils parlent [aux bénéficiaires de soin], c'est l'horreur. Tu vois bien qu'ils ne veulent pas faire ça. [...] Ils ont attendu des heures avant d'intervenir, et ce qu'ils [leur] font vivre, c'est l'horreur » (2024). Ces récits mettent en lumière non seulement le manque de préparation des équipes, mais aussi la charge émotionnelle et morale qui entoure ces situations.

Il serait toutefois réducteur d'interpréter tous les refus de participation des professionnel·les de la santé et des services sociaux comme l'expression d'une opposition idéologique à l'avortement. Les motivations sous-jacentes à ces refus sont souvent complexes et ne relèvent pas uniquement de la conscience religieuse ou morale. Comme l'ont montré Bouthillier et Opatrny (2019) dans le contexte de l'aide médicale à mourir, de nombreux·euses professionnel·les invoquent plutôt la lourdeur émotionnelle de l'acte ainsi que le manque de préparation et de soutien. Cette observation invite à une lecture plus nuancée de l'objection de conscience en contexte d'avortement, plus particulièrement de troisième trimestre.

Plus largement, l'environnement professionnel demeure souvent peu favorable aux personnes qui participent à ces soins. Une participante rapporte que lorsqu'une collègue acceptait de s'impliquer, « elle était victime de tellement de stigma, de commentaires anti-choix. On lui disait : "on sait bien, toi, tu les tues les bébés" » (2024). Ce climat de stigmatisation contribue à isoler les professionnel·les impliqué·es dans la prestation de soins d'avortement.

⁵⁰ Il est ici question de l'injection induisant l'asystolie fœtale.

3.5.3 LES PRATIQUES

Malgré l'encadrement légal et les protocoles cliniques établis, certaines pratiques au sein du réseau de santé québécois révèlent encore la persistance d'attitudes antiavortement ou culpabilisantes envers les femmes et les personnes ayant recours à l'avortement. Les témoignages recueillis montrent que ces comportements peuvent se manifester à différents endroits, que ce soit dans les hôpitaux, les CLSC et même les cliniques de planning familial.

Une participante rapporte qu'elle reçoit plusieurs plaintes provenant d'un hôpital en particulier : « Il y avait un temps où la travailleuse sociale imposait une semaine de réflexion [aux personnes consultant pour avoir recours à l'avortement] » (2024). D'autres mentionnent la mise en place d'obstacles procéduraux par le personnel : « Quand c'est une autre intervenante, ça va. Mais si ça doit passer par l'infirmière chef, il y a plein d'obstacles qui sont mis en place » (2024). Dans certains cas, la volonté de dissuader les patientes est exprimée de manière explicite : « C'était quelque chose comme "on essaie de les dissuader autant que possible". [Et ça se déroulait dans] un CLSC ! » (2024). Ces pratiques peuvent prendre la forme d'une pression morale ou de jugements implicites. Certaines participantes ont décrit des interventions culpabilisantes, comme l'obligation d'accepter une contraception ou des remarques sur le niveau de responsabilité individuelle des femmes et des personnes recourant à l'avortement :

On a eu une femme qui est revenue d'une interruption de grossesse à la clinique de planning familial et elle s'est fait forcer [d'accepter] une prescription pour une pilule contraceptive, alors qu'elle l'avait clairement refusée. [...] Elle était vraiment traumatisée de toute son expérience en lien avec son interruption de grossesse. (2024)

Des commentaires stigmatisants sur la fertilité ou la fréquence des avortements sont également rapportés : « Certains propos, des fois, du genre "t'es fertile toi ! Ça fait trois fois que tu viens !" » (2024).

Ces comportements peuvent s'avérer psychologiquement lourds pour les femmes et les personnes ayant recours aux soins d'avortement, en plus de complexifier leur parcours de soins. Des participantes notent que même la présence ou les gestes du personnel lors d'examens ou d'échographies peuvent amplifier l'anxiété par l'expression de commentaires sur l'embryon ou le fœtus : « "Oh, il est beau, il est gros", tu sais, des choses qui font que oui, que les femmes nous ont rapporté que finalement l'avortement va être beaucoup plus difficile » (2024). D'autres situations mettent en lumière l'effet cumulatif de ces pratiques et de ces discours sur le choix et l'autonomie des personnes concernées : « La travailleuse sociale a exigé un deuxième rendez-vous, alors que le choix de la patiente était très clair. Entre les deux, la femme nous a appelé, elle ne comprenait pas pourquoi il fallait revoir une autre intervenante » (2024).

Ces récits illustrent que, malgré la légalité de l'avortement et l'existence de cliniques spécialisées, des pratiques de contrôle, de jugement ou de dissuasion persistent.

Ils rappellent que les professionnel·les de la santé, en tant que membres de la société, ne sont pas immunisé·es contre les mythes et préjugés entourant l'avortement, et que la formation ou l'appartenance à un ordre professionnel ne suffisent pas à neutraliser ces biais.

Ces observations soulignent l'importance de renforcer la formation et la sensibilisation, afin de garantir des soins respectueux des droits et de la dignité des patient·es, et de prévenir toute forme de stigmatisation ou de pression indue.

3.5.4 LES STRUCTURES DÉCISIONNELLES

Les structures décisionnelles au sein du système de santé québécois peuvent exercer une influence déterminante sur l'accès aux soins d'avortement, parfois de manière indirecte. Une participante illustre cette dynamique en revenant sur l'accès à la pilule abortive : « Au Québec, le Collège des médecins a émis des directives sur comment la prescrire. Puis c'était clairement anti-choix [...] Si tu voulais, comme médecin, prescrire le mifé-miso⁵¹, il fallait aussi que tu sois formée pour faire des avortements par instrument. C'est comme si on te disait que pour superviser un accouchement vaginal, il fallait aussi savoir faire une césarienne, ce qui n'est pas possible pour une médecin de famille » (2024). Bien que cette exigence ait été levée en 2022 (Collège des médecins, 2022), cette directive illustre comment des décisions institutionnelles peuvent créer des obstacles techniques ou administratifs qui limitent l'autonomie professionnelle et, par conséquent, l'accès des patient·es à certains soins (Guilbert et Bois, 2023a; 2023b).

D'autres exemples montrent que des décisions ministérielles ou réglementaires peuvent également restreindre l'accès à des soins spécifiques en fonction de critères administratifs ou sociaux. Comme le note une participante : « Le ministère de la Santé a bloqué les avortements de troisième trimestre pour les femmes sans RAMQ [...] Fondamentalement, tu limites à un nombre de semaines, à une population précise basée sur leur origine. C'est xénophobe et anti-choix » (2024). Ces cas mettent en évidence que les structures décisionnelles ne se contentent pas de réguler l'organisation des soins ; elles peuvent aussi, de manière plus subtile, influencer l'accessibilité des services et renforcer des inégalités en matière de droits reproductifs. Même si les décisions ne sont pas toujours motivées par une opposition à l'avortement, leurs effets peuvent néanmoins restreindre l'accès aux soins et la capacité à exercer un droit fondamental.

3.5.5 LA RECHERCHE EN SANTÉ PUBLIQUE

Le mouvement contre l'avortement recourt de plus en plus aux recherches scientifiques pour justifier ses positions, tant au Québec qu'à l'international. Aux États-Unis, cette dynamique est particulièrement visible à travers la fondation de l'Institut

Charlotte Lozier, qui produit ses propres études et analyses afin de soutenir ses revendications législatives et légales (Institut Charlotte Lozier, 2025). Les membres de l'American Association of Pro-Life Obstetricians and Gynecologists participent également à cet effort, en produisant des recherches et en s'impliquant dans certains recours judiciaires visant à restreindre l'accès à l'avortement (AAPLOG, 2025).

Au Québec, cette mobilisation scientifique se présentent de deux manières. D'une part, des analyses issues de l'Institut Charlotte Lozier circulent, notamment sur les plateformes numériques de CQV (2022; 2023a; 2023b), témoignant de l'importation et de la diffusion internationale de contenus antiavortement. D'autre part, des recherches scientifiques locales sont récupérées et instrumentalisées pour soutenir les positions du mouvement. La publication récente d'un article d'Auger *et al.* (2025) illustre bien les risques associés à une utilisation inadéquate des données scientifiques dans le débat public sur l'avortement. Cette étude, qui s'appuie sur des données provenant de la banque de données de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), conclut à une augmentation des hospitalisations pour troubles psychiatriques au cours des années suivant un avortement, particulièrement chez les femmes de moins de 25 ans et celles présentant déjà des antécédents en santé mentale. Or, certaines limites méthodologiques importantes compromettent la validité de ces conclusions. Le principal enjeu concerne le choix du groupe contrôle⁵².

Ce type d'interprétation partielle ouvre la porte à des récupérations idéologiques, comme cela a pu être observé dans les semaines suivant la publication de l'étude, lorsque CQV (2025d) et ThéoVox (2025a) ont diffusé des contenus vidéo et des analyses visant à en tirer des arguments en faveur d'une reconnaissance du « traumatisme post-avortement »⁵³ et à véhiculer des propos alarmistes concernant les préputées conséquences de l'avortement. Ces usages détournés soulignent l'importance d'une lecture critique et contextualisée des données scientifiques, particulièrement lorsque celles-ci sont susceptibles d'être instrumentalisées dans le débat public. Ainsi, le milieu de la recherche devient un terrain stratégique pour le mouvement contre l'avortement. L'usage sélectif ou biaisé des données scientifiques permet non seulement de donner une apparence de légitimité à certaines revendications, mais aussi d'influencer l'opinion publique et le débat politique autour de l'avortement au Québec.

⁵¹La mifé-miso désigne la combinaison de mifépristone et misoprostol, deux médicaments utilisés ensemble pour provoquer un avortement médicamenteux. La mifépristone bloque l'action de la progesterone, hormone nécessaire au maintien de la grossesse, tandis que le misoprostol provoque des contractions engendrant l'expulsion du contenu de l'utérus.

⁵²En épidémiologie, un groupe contrôle doit provenir de la même population que celle à l'étude et différer uniquement par l'issue observée. Dans le cas présent, la population étudiée devrait être celle des femmes ayant vécu une grossesse non planifiée et non désirée, comparée à des femmes ayant vécu une grossesse similaire mais poursuivie. L'étude d'Auger *et al.* utilise plutôt un groupe contrôle constitué de femmes ayant accouché ou ayant connu une mortinascence, dont la majorité des grossesses étaient désirées, voire potentiellement planifiées. Ce décalage méthodologique fausse la comparaison et rend impossible toute conclusion causale. De plus, le fait que les résultats indiquent une hausse des hospitalisations surtout chez les jeunes femmes et celles ayant des antécédents psychiatriques ne démontre pas que l'avortement en soit la cause. Ces données traduisent plutôt la présence de facteurs de vulnérabilité préexistants – jeunesse, précarité, santé mentale fragile – déjà associés à un risque accru de détresse psychologique, quelle que soit l'issue de la grossesse (Hall *et al.*, 2014; Lockwood Estrin *et al.*, 2019). En négligeant ces éléments contextuels, l'étude impute à l'avortement des effets qui pourraient tout aussi bien découler de ces éléments de contexte et de la continuité de troubles antérieurs. En d'autres termes, les résultats de cette étude confirment tout au plus la présence d'une corrélation entre certaines variables sans toutefois établir de lien de causalité entre avortement et hospitalisations.

⁵³La récupération des résultats de cette étude sert à légitimer d'autres initiatives du mouvement, comme la « Pétition citoyenne pour la reconnaissance et le traitement du traumatisme post-avortement au Québec » (CQV, 2025d). Pour plus d'informations sur le syndrome postavortement, voir la note de bas de page 10.

3.6 LE MILIEU JURIDIQUE

Finalement, l'espace juridique constitue un autre lieu stratégique de mobilisation pour le mouvement contre l'avortement au Québec. Certaines organisations cherchent à transposer leurs revendications dans le système juridique, par exemple en initiant des litiges susceptibles de fixer des nouvelles normes influençant la régulation de l'accès à l'avortement ou facilitant la mobilisation du mouvement. Ce recours à la justice, que l'on peut qualifier de judiciarisation des enjeux sociaux, s'inscrit dans un répertoire d'action spécifique des mouvements sociaux (Sarat et Scheingold, 2006).

Cette utilisation stratégique des institutions judiciaires par les mouvements sociaux et leurs allié·es fait l'objet de nombreux écrits : Sarat et Scheingold (2006) y réfèrent en termes d'engagement juridique (*« movement lawyering »*) tandis que Briker (2023) parle de mobilisation juridique (*« legal mobilization »*). Ces différentes approches conceptuelles s'entendent sur le double rôle de ces litiges stratégiques. D'une part, le recours aux tribunaux permet d'établir ou de contester des normes contraignantes en revendiquant des changements systémiques. D'autre part, il permet l'accès à un espace de visibilité politique et symbolique, posant la question des effets produits par le déroulement même des procédures judiciaires. En effet, au-delà du résultat final d'un litige, les étapes de la procédure (dépôt de plaintes, requêtes, constitution du dossier, argumentation juridique, témoignages, décisions intermédiaires) ont un impact sur la présence médiatique du mouvement et peuvent être la source d'effets indirects (Sarat et Scheingold, 2006 ; Briker, 2023).

Dans le contexte québécois, plusieurs épisodes récents illustrent cette dynamique. D'une part, il est possible de penser à la poursuite intentée par l'organisation canadienne religieuse et antiavortement Harvest Ministries International contre le gouvernement du Québec à la suite de l'annulation d'un contrat de location en lien avec la tenue d'un événement à Québec⁵⁴ (Morissette-Beaulieu et Beaumont-Drouin, 2023). L'annonce de l'annulation a suscité une vague d'indignation sur plusieurs plateformes associées aux idéologies réactionnaires – notamment Québec Fier (2023), Libre Média (2023), et NomosTV (2023) – dénonçant ce qu'elles percevaient comme une censure inacceptable. D'autre part, un recours judiciaire co-intenté par CQV⁵⁵ contre le Gouvernement du Québec s'est conclu en juillet 2025, contestant la loi sur les zones tampons,

qui interdit toute forme de mobilisation aux abords des points de service offrant l'avortement (Cousineau, 2025). Bien que la première initiative illustre une tentative de réitérer les contours juridiques de la liberté d'expression et d'association, le second recours, qui a été rejeté, met en évidence non pas une simple fragilité, mais la détermination du mouvement à contester les cadres législatifs encadrant l'avortement.

Ces différents exemples témoignent de la capacité du mouvement à tirer parti des opportunités offertes par le système judiciaire pour accroître sa visibilité, tester la résistance des institutions et affirmer publiquement ses revendications.

Même lorsque les actions échouent sur le plan juridique, elles contribuent à inscrire la cause dans l'espace public, à mobiliser les sympathisant·es et à signaler au législateur et à l'opinion publique la persistance du mouvement.

La judiciarisation apparaît ainsi comme une double stratégie : utiliser les tribunaux pour créer des précédents et renforcer le réseau militant, tout en transformant l'arène judiciaire et médiatique en lieux de reconnaissance publique et d'affrontement discursif. Le choix de la voie judiciaire constitue désormais un terrain de mobilisation à part entière pour le mouvement contre l'avortement au Québec. Il ne s'agit pas uniquement de manifester ou de communiquer, mais de transformer l'acte militant en action juridiquement encadrée. Cette stratégie témoigne de sa capacité à se déployer dans des arènes institutionnelles et à diversifier ses leviers d'intervention.

En somme, l'analyse des lieux d'action du mouvement contre l'avortement au Québec met en évidence une diversité d'espaces mobilisés ainsi que leur interrelation. Ces différents lieux ne fonctionnent pas de manière isolée : ils se nourrissent et se renforcent mutuellement, créant un réseau d'action interdépendant où les gains dans un domaine peuvent amplifier l'impact dans un autre.

⁵⁴À ce jour (novembre 2025), le recours est toujours en cours.

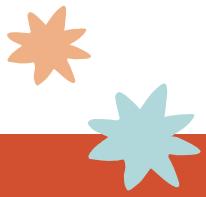
⁵⁵Avec la médecin retraitée Roseline Lebel Caron (Cousineau, 2025).

LES MOTS ET LES MOYENS :
LES ARMES DU MOUVEMENT
CONTRE L'AVORTEMENT

LES MOTS ET LES MOYENS :
LES ARMES DU MOUVEMENT
CONTRE L'AVORTEMENT

LES MOTS ET LES MOYENS :
LES ARMES DU MOUVEMENT
CONTRE L'AVORTEMENT

LES MOTS ET LES MOYENS :
LES ARMES DU MOUVEMENT
CONTRE L'AVORTEMENT



Cette section se penche sur les «armes» du mouvement contre l'avortement au Québec, en examinant à la fois ses stratégies rhétoriques et les ressources qu'il mobilise.

La première partie propose un portrait analytique des arguments et cadrages utilisés pour contester l'avortement (ou certains avortements), qu'il s'agisse de discours destinés à influencer l'opinion publique, à orienter les politiques ou à encadrer socialement la pratique. La seconde partie explore les différents types de ressources qui permettent au mouvement de structurer ses actions, de renforcer sa visibilité et d'accroître son influence.

4.1 LES ARGUMENTS DÉPLOYÉS

L'analyse thématique menée dans le cadre de ce projet de recherche a permis d'identifier une diversité d'arguments mobilisés par les opposant·es à l'avortement au Québec.

Ces arguments s'étendent sur un large spectre, du registre scientifique au registre religieux, en passant par des rhétoriques plus conspirationnistes, et varient autant par leur contenu que par leur forme, allant de l'argumentation structurée à l'insulte gratuite. Cette pluralité témoigne de l'adaptation constante du mouvement à son environnement social et politique.

Un élargissement notable de la stratégie discursive est observé : certain·es acteur·trices ne se limitent plus à des arguments strictement religieux ou moraux, mais intègrent des éléments associés à d'autres univers idéologiques, notamment l'extrême droite ou les milieux complotistes⁵⁶. L'étude des réactions qu'ont suscitées la diffusion du *Plan d'action gouvernementale sur l'accès à l'avortement* (Gouvernement du Québec, 2024) permet d'illustrer cette diversité argumentative⁵⁷. Ainsi, la cartographie des arguments antiavortement révèle non seulement une pluralité de registres rhétoriques, mais aussi des stratégies d'adaptation qui reflètent la vitalité et l'évolution d'un mouvement en quête de reconnaissance sociale.

⁵⁶ Ce glissement discursif sera analysé plus en détail à la section 5.2 *Intersections militantes au sein des droites antiféministes et réactionnaires*.

⁵⁷ Afin de respecter l'anonymat des individus, nous avons choisi de ne pas nommer les auteur·trices de publications et de commentaires tirées des médias sociaux lorsqu'elles sont le fait d'individus. Seules les personnalités publiques et les organisations sont nommées.

4.1.1 FAUX PROBLÈME ET DIVERSION POLITIQUE

Une première catégorie d'arguments – la plus récurrente dans notre corpus – consiste à affirmer que le droit et l'accès à l'avortement ne constituent pas de véritables enjeux sociaux ou politiques au Québec. Selon cette perspective, la question serait soit déjà réglée depuis longtemps, soit instrumentalisée par les élites politiques pour détourner l'attention d'autres problèmes jugés plus pressants. Cette stratégie argumentative a surtout été observée en réaction à l'annonce du *Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement* (Gouvernement du Québec, 2024) ainsi qu'aux discours militants cherchant à alerter sur d'éventuels reculs des droits reproductifs. L'idée sous-jacente est que la mobilisation autour de l'avortement serait inutile, voire opportuniste, dans la mesure où l'accès à ce service ne serait nullement menacé au Québec ni au Canada.

Plusieurs déclinaisons de cet argument apparaissent. D'abord, certains affirment que le débat a été tranché depuis longtemps et qu'il n'existe aucune loi restreignant l'avortement au pays, ce qui rendrait toute inquiétude superflue. En filigrane, cette posture cherche à décrédibiliser le *Plan d'action* en le présentant comme une réponse à un problème imaginaire : « Vous enfoncez des portes ouvertes. L'avortement n'est pas un enjeu au Québec, sauf pour les anxieuses », écrit un internaute. Un autre ajoute : « Niaisage ! Ce droit n'est en rien menacé. Travaillez donc sur quelque chose d'utile pour une fois. » Certains insistent également sur le caractère dispendieux d'une telle initiative, arguant qu'il s'agirait d'un gaspillage de fonds publics qui seraient mieux investis ailleurs, par exemple dans la protection des aîné·es ou la gestion des finances publiques : « Vous pourriez sortir un plan d'action gouvernemental sur la protection des aînés à la place car Ça c'est un véritable problème auquel VOTRE gouvernement a failli à son devoir. C'est fou comment vous êtes pas bons ! », clame un influenceur bien connu des milieux conspirationnistes, Samuel Grenier ; « Un coup d'épée dans l'eau. Un débat qui n'existe pas au Québec. Ça vous permettra d'ajouter 7 millions de nos taxes dans un programme inutile. À votre image », affirme cet autre internaute. L'argument joue sur la hiérarchisation des enjeux sociaux et des priorités gouvernementales et oppose la santé reproductive à d'autres enjeux sociaux perçus comme plus urgents ou plus graves.

Une autre variante importante de cette catégorie d'arguments consiste à présenter le débat sur l'avortement comme une importation des États-Unis. Selon cette vision, le Québec et le Canada ne connaîtraient pas de menaces comparables à celles qui agitent les États-Unis, ce qui rendrait la mobilisation pro-choix injustifiée ou exagérée. L'argument se double parfois d'une instance sur le caractère « permissif » du cadre canadien, notamment en ce qui concerne l'avortement de troisième trimestre. L'évocation répétée de cet élément de discours vise à souligner une forme d'exceptionnalisme canadien qui diminuerait les inquiétudes relatives à d'éventuels reculs.

Selon cette perspective, l'accent mis par la ministre Biron et par les militantes sur la nécessité de protéger le droit à l'avortement ne relèverait pas d'une véritable inquiétude, mais d'un calcul stratégique. L'objectif serait moins de protéger l'accès aux services que de discréditer les politicien·nes et les partis conservateurs en les dépeignant comme une menace aux droits des femmes. Dans cette optique, l'avortement servirait de « sujet-écran » permettant d'alimenter la couverture médiatique et de détourner l'attention des enjeux jugés plus pressants. Comme l'exprime un internaute : « Diversion 101, parler d'un sujet que les médias raffolent et en profiter pour diaboliser Poilievre, Trump... et pendant ce temps, on ne parle pas des vrais problèmes au Québec ».

Pris ensemble, ces arguments ne cherchent pas à contester directement le droit à l'avortement, mais plutôt à réduire la pertinence d'en faire un enjeu politique actuel. Ces arguments minimisent les effets du mouvement contre l'avortement et tendent à banaliser les attaques envers les droits reproductifs. Ils reposent sur une stratégie de dépriorisation : l'avortement n'est pas un problème, ou du moins pas un problème « ici et maintenant ». Ce faisant, ils tendent à invisibiliser les difficultés concrètes d'accès vécues par certaines personnes, et à remettre en question la pertinence des efforts visant à maintenir et améliorer les services. Cette rhétorique contribue ainsi à construire l'idée que les débats sur l'avortement seraient clos. Elle souligne une apparente sécurité juridique tout en occultant les dimensions pratiques, sociales et politiques de l'accès réel aux soins.

4.1.2 VALEURS MORALES ET RELIGIEUSES

Une deuxième grande catégorie d'arguments mobilisés par les opposant·es à l'avortement repose sur des considérations morales et religieuses. Contrairement aux discours qui cherchent à déprioriser la question en la présentant comme un faux problème, ces arguments s'ancrent dans une vision normative du monde où l'avortement est conçu comme une transgression fondamentale. Ils renvoient à des référents symboliques puissants — la vie, la mort, le péché, le sacré — et inscrivent l'avortement dans une lutte plus large contre ce qui est perçu comme une « culture de mort ».

L'un des principaux angles de cette rhétorique consiste à comparer l'avortement au meurtre d'un bébé. L'objectif est clair : provoquer une réaction émotionnelle forte en assimilant la décision de recourir à l'avortement (et l'acte médical) à un homicide. Certains internautes soulignent par exemple la proximité temporelle entre un avortement de troisième trimestre et une naissance, insistant sur la frontière ténue entre les deux : « Jusqu'à combien de mois ? On s'entend, on est à très peu de temps d'un meurtre ! ». Cette logique de dramatisation et de dégoût s'accompagne souvent d'un vocabulaire péjoratif pour désigner les cliniques, appelées « abortoires ». L'objectif est de matérialiser la violence supposée de l'acte et d'ancrer l'idée que l'avortement est une barbarie tolérée par la société.

Ce type d'argument cherche aussi à englober d'autres enjeux bioéthiques, notamment l'aide médicale à mourir. Dans cette perspective, l'avortement serait le premier jalon d'un processus où les sociétés occidentales encourageraient une culture mortifère : « Le Québec [est] l'épicentre de la pulsion de mort », affirme Jérôme Blanchet-Gravel, rédacteur en chef de Libre Média, un média associé aux milieux conspirationnistes, tandis que d'autres vont jusqu'à affirmer que « [n]os femmes sont encouragées vers l'avortement et nos vieux vers l'aide médicale à mourir » ou encore que « [I]l y a Québec fait la promotion de la mort : plus d'avortements, baisse du taux de natalité, champion de l'aide médicale à mourir ».

Ce registre met ainsi de l'avant l'idée de déclin collectif. L'avortement devient alors le symbole d'une société où la vie n'aurait plus de valeur et où l'État, sous l'influence de la gauche et du progressisme, normaliserait la destruction des êtres jugés improductifs : « ça ne date pas d'hier que les régimes socialistes/communistes préfèrent se débarrasser des éléments non immédiatement productifs à l'État. Les très jeunes et les très vieux, ça coûte cher ».

Une autre déclinaison de cet argumentaire repose sur l'invocation directe de la religion. Plusieurs militants citent des passages bibliques pour appuyer leurs propos, que ce soient des références au *Livre de Daniel* (11:14-15) ou à l'épître aux Éphésiens : « Il y a une composante spirituelle à tout ça ? #Éphésiens 6:12 ». Dans cette perspective, l'avortement n'est pas seulement une question sociale ou politique, mais une bataille métaphysique où s'affrontent les forces du bien et du mal. Les féministes y sont présentées comme des « suppôts de Satan », l'avortement comme une pratique diabolique, et les Québécoises comme responsables de la déchéance morale de la nation en raison de leur recours à l'avortement ou de leur adhésion aux valeurs progressistes.

En effet, les arguments religieux s'arriment souvent à une critique plus globale du progressisme et de la gauche. L'avortement y est interprété comme le symptôme d'un projet politique destructeur où l'État agirait contre la famille et la natalité. Le retrait du crucifix de l'Assemblée nationale et l'adoption de la Loi 21 sont ainsi cités comme des signes d'un effacement des valeurs chrétiennes traditionnelles : « On a enlevé le crucifix. La loi 21. Il n'y a plus de Mal. L'Église est attaquée quand elle porte le message de l'Évangile ». Dans cette optique, la lutte contre l'avortement devient indissociable d'un combat culturel plus large contre le relativisme moral et le sécularisme de l'État.

L'efficacité de cette rhétorique repose sur sa capacité à lier un enjeu concret de santé publique à des débats existentiels sur l'avenir de la société québécoise, voire de l'Occident. En amalgamant l'avortement à l'aide médicale à mourir et à d'autres enjeux de société, elle opère une dramatisation globale qui empêche toute discussion. En définitive, cette catégorie d'arguments illustre bien comment le débat sur l'avortement devient un terrain propice à des luttes symboliques et identitaires plus larges et montre que la controverse ne porte pas uniquement sur la pratique médicale elle-même, mais sur des questions morales et religieuses ayant trait au sens de la vie et de la mort.

4.1.3 DROITS ET JUSTICE

Une troisième catégorie contient des arguments qui cadrent le débat dans des termes juridiques, en particulier sous l'angle d'un conflit entre droits des femmes et droits du fœtus ainsi que de la redéfinition des droits humains. Dans cette optique, il est intéressant de constater que le mouvement antiavortement s'est approprié un vocabulaire conceptuel largement emprunté aux mouvements progressistes.

En effet, l'un des arguments de plus en plus mobilisés dans l'arsenal discursif des militant·es antiavortement consiste à invoquer la notion de droits humains universels afin de mettre en tension les droits des femmes et des personnes enceintes et ceux de l'embryon ou du fœtus. Puisqu'il peut certainement s'avérer difficile d'argumenter contre le droit des femmes, les militant·es antiavortement vont plutôt chercher à inverser la perspective et à mettre l'accent sur les droits du fœtus (qu'ils et elles appellent « enfant non né » ou « enfant à naître »), qu'il faudrait aussi défendre.

Dans le balado *Avortement: un pays pas comme les autres*, de Pasquale Harrison-Julien (2024), il est possible d'entendre une militante employer cette stratégie alors qu'elle accoste des passants sur la rue pour essayer de les convaincre. Elle expliquera ensuite que la tactique consiste à trouver des valeurs communes sur lesquelles ils peuvent facilement s'entendre, puis à élaborer autour de ces prémisses pour mieux les confronter et générer l'adhésion à ses propositions :

Croyez-vous aux droits humains? Super, moi aussi! Et qui devrait avoir des droits humains? Tout le monde? Tous les êtres humains? Je suis d'accord. Quand deux humains se reproduisent, quelle espèce produisent-ils? Un humain? Si l'avortement tue un humain, n'est-ce pas une violation des droits humains? Alors, si ce n'est pas acceptable de tuer ce nouveau-né en raison des circonstances dans lesquelles il se trouve après la naissance, pourquoi serait-ce acceptable de tuer ce même être humain quelques mois plus tôt? [Traduction libre] (Harrison-Julie, 2024, épisode 2)

Ce type de cadrage était par ailleurs le message central de la *Marche pour la vie 2025*. Dans le communiqué de presse annonçant l'événement, l'organisme CQV soulignait : « alors que le Québec célèbre cette année les 50 ans de sa Charte des droits et libertés de la personne, CQV rappelle que le tout premier article de cette charte affirme que "tout être humain a droit à la vie" » (CQV, 2025e). Le communiqué poursuivait en affirmant que « le rassemblement de demain vise à redonner une voix aux enfants à naître, aux femmes blessées par l'avortement, et à tous ceux et celles qui défendent la

justice pour les plus vulnérables » (CQV, 2025e). L'adoption du registre lexical de la justice et de la défense des droits des plus vulnérables permet au mouvement antiavortement d'apparaître plus acceptable socialement, de se donner une posture morale supérieure et de se positionner comme étant la voix du gros bon sens portée par des acteur·trices raisonné·es et raisonnables, cherchant ainsi à se défaire de l'image d'extrémistes qui leur est parfois attribuée.

Lors d'une séance d'observation, certains membres de l'équipe de recherche ont constaté, dans un centre d'aide à la grossesse, l'affichage d'images et de citations de figures emblématiques telles que Rosa Parks ou Mère Teresa. Ce recours à l'imaginaire de la non-violence et aux figures de l'émancipation inscrit la cause antiavortement dans un horizon de justice morale et universelle.

En empruntant les codes et les symboles associés aux luttes progressistes, le mouvement cherche à neutraliser les clivages idéologiques et à déplacer la perception de son engagement. Ce cadrage, que l'on retrouve également aux États-Unis — où certain·es militant·es invoquent Martin Luther King ou Jesse Jackson (Priests for Life, 2011; Radiance Foundation, s.d.; Walk for Life West Coast, s.d.) —, opère une forme d'appropriation symbolique : il reconfigure la « défense de la vie » en un combat pour la dignité et les droits humains, tout en atténuant la dimension conservatrice ou religieuse traditionnellement associée à cette cause.

Pour terminer, certaines publications récoltées sur les médias sociaux en réaction à l'annonce du *Plan d'action gouvernemental* cherchaient à mettre en contraste la revendication du droit à l'avortement et les mesures sanitaires imposées pendant la pandémie : « Il était où notre « droit fondamental de choisir » pendant la pandémie [de COVID-19]? « Mon corps, mon choix » c'est tout le temps ou pas du tout », déplore par exemple un internaute. Un autre internaute affirme pour sa part : « Ce n'est pas un droit fondamental. Les droits fondamentaux, ils les ont violés durant le COVID-19... Quelqu'un les a défendus ? ». En remettant en question la portée du principe d'autonomie corporelle — souvent résumé par le slogan pro-choix « mon corps, mon choix » —, ces discours mettent en lumière l'opposition idéologique entre la droite et la gauche, le droit à l'avortement étant perçu par certain·es militant·es antiavortement comme « une affaire de *woke*⁵⁸ ».

⁵⁸Selon le dictionnaire Le Robert (2025), le mot *woke* est un anglicisme qui réfère à une personne « conscient[e] et offensé[e] des injustices et des discriminations subies par les minorités et se mobilise pour les combattre, parfois de manière intransigeante (*surtout péjoratif, par dénigrement*) ».



4.1.4 CRITIQUE DU FÉMINISME ET RÉCUPÉRATION DU DISCOURS D'EMPOWERMENT

Les discours antiavortement recourent fréquemment à l'idée que la défense du droit des femmes de choisir serait le produit de dérives du féminisme (ou du progressisme en général). Dans cette optique, le féminisme est accusé de banaliser, voire de promouvoir l'avortement au détriment d'autres valeurs jugées fondamentales, telles que la famille et la nation. Sur l'une de ses plateformes de médias sociaux, Alexandre Cormier-Denis, un influenceur ethno-nationaliste et fondateur du média Nomos-TV, affirme, en réaction à l'annonce du *Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement* (Gouvernement du Québec, 2024) : « Au lieu de courber l'échine face à l'hystérie féministe depuis le renversement de Roe c. Wade aux États-Unis, notre gouvernement "nationaliste" devrait plutôt tenter de relancer la natalité plutôt que de promouvoir l'avortement à tout va ». Cette rhétorique illustre la manière dont l'argumentaire antiavortement se combine avec, ou prend appui sur, des idéologies suprémacistes et antiféministes dans lesquelles la sauvegarde de la nation passe par un contrôle accru des droits reproductifs. Ce registre s'accompagne souvent d'une remise en cause du rôle central accordé aux femmes et aux personnes enceintes dans les décisions liées à la grossesse : « Et les hommes ? Ils n'ont pas le droit de choisir ? », demande un internaute, tandis qu'un autre soutient que « si au Canada c'est comme en France, il faudrait interdire le féminisme toxique. En France, des conjoints se font intégralement dépouiller. On ne leur rend pas un seul euro ». En remettant en question le rôle décisionnel des femmes et des personnes enceintes concernant la poursuite ou l'interruption d'une grossesse, ces discours s'inscrivent dans une dynamique plus large de rejet des droits des femmes, parfois exprimée de manière ouvertement agressive : « Le droit des femmes !! Aïe, elles me font chier avec leurs droits. »

Or, tel qu'évoqué précédemment, il est possible de constater l'émergence d'une stratégie inverse au sein de certains segments du mouvement antiavortement qui, plutôt que d'attaquer frontalement le féminisme, cherchent plutôt à se l'approprier. Cette approche consiste à présenter la position antiavortement comme étant la véritable alternative féministe en tablant sur des notions associées aux droits humains ou à l'égalité, mais pour les orienter vers une valorisation, voire une glorification de la maternité. L'objectif n'est plus de culpabiliser les femmes qui recourent à l'avortement, mais de présenter la maternité comme une forme d'*empowerment*. Ce discours s'adresse particulièrement aux jeunes, en reprenant les codes d'un féminisme « positif » : être mère et réussir sa vie personnelle et professionnelle seraient compatibles, voire porteurs d'épanouissement. Dans le documentaire *La Peur au ventre* de Léa Clermont-Dion (2024), la militante Abby Johnson illustre bien ce repositionnement discursif :

Je sais que les femmes sont tellement plus fortes que ce que le mouvement en faveur de l'avortement leur laisse croire. Les femmes peuvent relever tous les défis. Il y a tant de gens prêts à accompagner ces femmes. La réalité est qu'elles peuvent être mères et atteindre leurs objectifs. Elles peuvent être mères et terminer leurs études. Elles peuvent être mères tout en poursuivant leur carrière. Je viens d'obtenir mon doctorat et j'ai huit enfants. (Johnson citée dans Clermont-Dion, 2024)

Ces discours d'*empowerment* servent aussi à diminuer les enjeux et les craintes nommées par les femmes qui vivent une grossesse non planifiée et à renforcer la culpabilité si le choix est d'interrompre la grossesse. Ces échanges entre une bénévole d'un centre d'aide à la grossesse et une jeune femme prétextant vivre une grossesse non planifiée, captés dans le cadre du documentaire *Libres de choisir* (Boisvert et Ekker-Lambert, 2025), illustrent bien cette manière de faire :

[Bénévole]: *Qu'est-qui t'inquiète le plus si tu poursuis ta grossesse ?*

[Usagère]: *Ça, c'est la grosse question, parce qu'il y a beaucoup de choses. C'est sûr qu'il y a mon âge. C'est pas que c'est impossible, mais je n'ai pas encore fini mes études. Mais je dirais que la chose qui me fait le plus hésiter, c'est la précarité financière.*

[Bénévole] *Ok. Je vais essayer de clencher et de démystifier les choses au fur et à mesure. Donc précarité financière : ça ne sera pas un problème. Parce que justement, à vingt semaines de grossesse, tu vas avoir les prêts et bourses, pis tu vas avoir des suppléments parce que tu es enceinte en plus.*

[Usagère] Ouain.

[Bénévole] *Je suis déjà passé par là. Le gouvernement va tellement te donner d'argent parce que t'as un enfant, puis que t'as pas d'argent, que c'est comme... Écoute, il me donnait, pour dire quelque chose, 700 \$ par mois pis j'en avais juste besoin de 200 \$ pour payer des couches parce que je l'allaitais. [...] J'avais l'impression de faire de l'argent avec mon enfant. (Boisvert et Ekker-Lambert, 2025)*

Ces échanges montrent que les discours d'*empowerment* construisent la parentalité comme un facteur de richesse et de gain matériel. La maternité est ainsi présentée comme un levier permettant d'améliorer les conditions économiques et d'accéder à des ressources supplémentaires, inversant la perception habituelle de la grossesse comme source de précarité. La fin de cet échange illustre comment ces discours ne se contentent pas de rassurer sur le plan matériel : ils construisent un récit dans lequel la parentalité devient un moyen d'atteindre l'épanouissement personnel et le bonheur, suggérant que la réalisation de soi passe par le fait d'élever un enfant.

[Usagère] *Selon toi, tu penses que la meilleure option pour moi, c'est de le garder ?*

[Bénévole] *Ben, je pense qu'il va y avoir beaucoup plus de joie et beaucoup plus d'épanouissement dans ta vie si tu le gardes que si tu l'avortes. Ça va être difficile. Mais ce dont on est le plus fier dans la vie, c'est ce petit bout de chou. C'est tellement gratifiant, c'est tellement extraordinaire aussi. Tu sais, la vie est beaucoup plus belle quand tu la partages avec ton enfant que quand tu es toute seule. (Boisvert et Ekker-Lambert, 2025)*

Par cette rhétorique, les organisations antiavortement tentent de se départir de l'image punitive ou moralisatrice qui leur colle à la peau, tout en conservant leur objectif central : éradiquer le recours à l'avortement. Cette double dynamique — d'un côté la dénonciation virulente du féminisme, de l'autre sa récupération tactique — illustre la capacité du mouvement à s'adapter à différents publics, en modulant ses arguments pour servir la même cause.

4.1.5 IDENTITÉ, DÉMOGRAPHIE ET IMMIGRATION

Une partie de la rhétorique antiavortement prend appui sur des discours ethnonationalistes, voire suprémacistes, qui associent directement l'avortement au faible taux de natalité et au déclin démographique.

Une partie du mouvement emploie aussi des arguments présentant l'avortement comme un facteur favorisant la perte de l'identité nationale et culturelle québécoise, et contribuant au remplacement de la population locale.

Dans cette perspective, la lutte contre l'avortement se confond avec la défense de la nation et de l'identité, perçues comme menacées. Sur une plateforme numérique, un militant commente le *Plan d'action gouvernemental* en ces termes : « Ce serait VRAIMENT le fun si un jour vous mettiez en place des politiques natalistes. C'est beau t'*u*er nos bébés sans conséquence, mais si on continue comme ça, on n'en aura plus de bébés à t'*u*er. Mais bon. Vive l'immigration de remplacement ». Un autre surenchérit : « La femme blanche québécoise avorte, la marocaine accouche ».

Ce registre discursif puise dans un mélange de conspirationnisme et de suprémacisme blanc. Il propage l'idée selon laquelle les élites politiques feraient délibérément la promotion de l'avortement avec l'objectif calculé de faire baisser le taux de natalité chez les femmes québécoises « de souche », ce qui permettrait, selon ce narratif, d'accélérer la dépendance à l'immigration et de favoriser un prétendu « grand remplacement ». Certain-es vont jusqu'à rattacher le *Plan d'action gouvernemental* proposé par la ministre Martine Biron à un complot issu d'acteurs internationaux. Une internaute affirme : « C'est le plan du WEF [World Economic Forum], réduire la population... alors elle affiche ses couleurs la petite Martine », alors qu'un autre y voit un lien avec « le plan de dépopulation de la secte à Klaus Schwab, Gates, etc. Avec la vaccination et tout le reste. ».

Ce type d'argumentaire est parfois combiné à des discours complotistes qui ont pris de l'ampleur durant la pandémie de COVID-19, créant une continuité narrative entre la crise sanitaire et la question de l'avortement. Des affirmations liant vaccination, stérilisation et déclin démographique sont fréquemment observées : « Selon moi, la vaccination massive

COVID avait pour but principal la stérilisation des jeunes... Avec la chute de la natalité qui va augmenter d'année en année, ça va nous faire une belle jambe ». D'autres associent directement ces thèses à une vision catastrophiste et moralisatrice : « Le taux de fécondité le plus bas historiquement; une surmortalité depuis les pseudo-vaccins, et sa priorité est la promotion de l'avortement ? Il ne manque que l'orchestre du Titanic ! ». Enfin, certains adoptent un vocabulaire explicitement apocalyptique : « La CAQ, avec sa tyrannie vaccinale et ses positions néo-nazies sur l'avortement, est littéralement auto-génocidaire, vendant son propre peuple au complot mondial contre les civilisations occidentales ».

Ces associations avec la pandémie de COVID-19 prennent également la forme d'une dénonciation du contenu des vaccins, prétendant que certains seraient conçus à partir de cellules de fœtus avortés. Il n'y a pas que des internautes qui ont diffusé cet élément de désinformation médicale. En effet, en mars 2021, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) a publié une note détaillant leurs « préoccupations éthiques relatives aux vaccins contre la COVID-19 autorisés jusqu'à maintenant » (CECC, 2021). Dans ce document, la CECC affirme :

Le fait que Santé Canada a récemment autorisé les vaccins AstraZeneca et Johnson & Johnson contre la COVID-19 incite des catholiques à se demander s'il est moralement acceptable de recevoir des vaccins dont le développement, la production ou l'expérimentation clinique ont comporté l'utilisation de lignées cellulaires dérivées de l'avortement. (CECC, 2021)

La publication de cette note a donné lieu à la publication de nombreux articles médiatiques réfutant les propos de la CECC (Agence Science-Presse, 2021; Marquis, 2021; Radio-Canada, 2021) ainsi qu'une dénonciation unanime de la classe politique québécoise (Plante, 2021).

Ces exemples montrent que, dans ce segment du discours antiavortement, la défense de la « vie » ne repose pas uniquement sur des arguments moraux ou religieux, mais s'imbrue étroitement avec des représentations identitaires et conspirationnistes, où la question de la reproduction devient un enjeu de survie ethno-nationale et un levier de mobilisation servant d'autres enjeux politiques.

4.1.6 CORRUPTION, ÉLITES ET POPULISME

Dans le sillage de la catégorie précédente, de nombreuses publications sur les médias sociaux instrumentalisent la question de l'avortement pour attaquer la crédibilité, l'intégrité ou la compétence des élus·es – en particulier celles et ceux composant le gouvernement actuel – ainsi que des journalistes et des médias. Les auteure·trices de ces commentaires présentent les responsables politiques comme étant motivé·es par leur seul enrichissement personnel ou soumis à des intérêts étrangers.

Dans cette optique, l'annonce du *Plan d'action gouvernemental* est fréquemment interprétée comme une manœuvre électoraliste visant à séduire l'électorat féminin et à redorer l'image du gouvernement : « L'avortement c'est du bonbon pour les politiciens. Comme les changements climatiques et l'immigration », affirme un internaute, tandis qu'un autre soutient que « Québec sort le spectre de l'avortement avant chaque élection ». Un troisième va dans le même sens, estimant que « c'est pour aller chercher le vote de certaines femmes pour empêcher la CAQ de tomber encore plus bas dans les sondages... #électoralisme ».

Les médias et les journalistes font également partie des cibles privilégiées. Qualifiés de « médias subventionnés », ils sont accusés d'être à la solde du gouvernement, de vouloir censurer les groupes antiavortement et, plus généralement, de pratiquer une désinformation systématique visant à nuire aux courants politiques plus conservateurs : « Vous allez agir sur la désinformation...? », demande un internaute ; « Excellente nouvelle... Donc si je vous comprends bien vous allez vous attaquer aux médias subventionnés...? ». Un autre intervenant résume ainsi les propositions de la ministre : « Martine Biron veut lutter contre la désinformation des groupes "anti-choix". Est-ce que la ministre veut censurer les groupes pro-vie ? ».

Dans une perspective plus radicale et conspirationniste, certains vont jusqu'à affirmer que le *Plan d'action gouvernemental* ne serait en réalité qu'une façon pour le gouvernement de se plier aux exigences de l'industrie pharmaceutique et de « big pharma ». Suivant cet argumentaire, l'avortement ferait partie d'un marché lucratif où « les pharmaceutiques s'arrachent les fœtus » et où « plus ils sont avancés dans la grossesse, plus ça vaut cher ». Les auteurs de ces propos insinuent qu'un réseau d'intérêts – mêlant argent, politiciens et grandes corporations – chercherait à favoriser le nombre d'avortements pour en tirer profit.

Ici, l'avortement est utilisé comme prétexte pour dénoncer la classe politique et certains médias et l'industrie pharmaceutique. Le débat sur l'avortement sert d'angle d'attaque, instrumentalisant le droit à l'avortement comme levier moral pour dénoncer des intérêts corporatifs et financiers. Autrement dit, ces arguments contribuent indirectement à présenter l'avortement comme moralement problématique, en le rattachant à des motivations perçues comme immorales ou pécuniaires, plutôt que de contester directement le droit à l'avortement. La posture antiavortement s'inscrit ainsi dans un récit plus large de défiance envers les élites et d'opposition à un système perçu comme hostile.

4.1.7 RESPONSABILISATION ET ALTERNATIVES À L'AVORTEMENT

Une septième catégorie d'arguments avancés par les opposant·es à l'avortement repose sur l'idée de responsabilisation, que celle-ci soit individuelle, collective ou financière. Contrairement aux discours fondés sur des considérations morales ou religieuses, ces arguments se présentent comme plus pragmatiques, voire utilitaristes. Ils ne condamnent pas toujours l'avortement en tant que tel, mais tendent à l'associer à une mauvaise gestion du problème. Ils considèrent que l'avortement soit comme un signe d'irresponsabilité (les femmes qui n'utilisent pas de méthodes de contraception ou ne les utilisent pas de manière systématique, abus de l'avortement comme mode de contraception, gaspillage de fonds publics), soit comme une mauvaise solution à un problème puisqu'il existerait des « meilleures » alternatives (contraception, adoption, soutien aux mères, éducation sexuelle) : « obliger les jeunes filles à prendre la pilule aussitôt qu'elles ont leur première période serait plus sain que de détruire la vie », avance notamment un internaute.

Ce type d'argument insiste sur la responsabilité des femmes face à leur sexualité. Dans cette optique, les femmes sont accusées de prendre l'avortement à la légère et d'y avoir recours de manière abusive : « C'est comme si c'était une obligation d'avorter au Québec. Une femme qui n'a pas aborté au moins une fois n'est pas une femme. Réglez le problème à la source avec la contraception ». Un autre soutient quant à lui que « l'avortement au Québec est perçu comme un moyen de contraception. Il n'y a AUCUNE embûche pour les femmes pour se faire avorter ! ». L'avortement est ainsi présenté comme une forme d'irresponsabilité ou de négligence de la part des femmes : « Certaines prennent cela pour mon choix mon corps. Moi je pense que cette folle [la ministre Biron] veut

déresponsabiliser la femme sous couvert du féminisme. Ou, la femme essaie de se déresponsabiliser sous couvert du choix».

Dans cette perspective, l'avortement n'est pas considéré comme un droit ou un soin médical, mais comme le résultat d'un comportement négligeant pour lequel la société n'aurait pas à payer. Plusieurs soulignent que le fait d'être enceinte n'est pas une maladie et que l'avortement ne devrait donc pas être considéré comme un soin de santé couvert par le régime public d'assurance-maladie : « Être enceinte n'est pas une maladie. Vous voulez m'expliquer pourquoi c'est à la charge de l'État ? ». Pour ces individus, la solution serait de « responsabiliser » les femmes plutôt que de rendre l'accès à l'avortement plus facile. Leur argument consiste à affirmer que la société gaspillerait des ressources publiques en finançant une pratique qui pourrait être évitée :

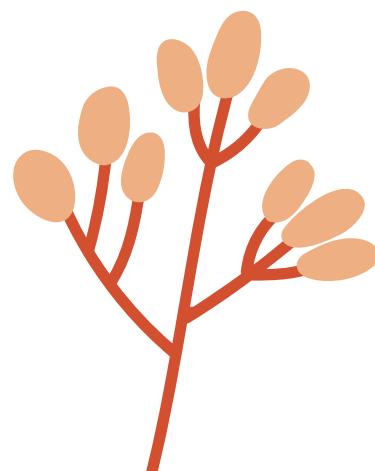
Pour ma part, j'aurais offert la contraception totalement gratuite, mais j'aurais mis un coût sur l'avortement, incluant la pilule abortive. Ça n'a pas de bon sens que ce "soin" soit gratis. En tout cas moi, en tant que contribuable, je ne suis pas d'accord de payer pour ça. Pas d'accord non plus de payer pour l'AMM [aide médicale à mourir]. Il faudrait AU MOINS un ticket modérateur. Ça c'est une idée pour aider à la fois les finances publiques et la responsabilisation du monde.

Pour les tenants de ce type de discours, l'avortement est non seulement perçu comme étant une irresponsabilité fiscale de l'État (la couverture publique des soins), mais aussi comme une solution de facilité sur le plan individuel, indésirable comparée à d'autres stratégies jugées plus saines ou plus bénéfiques socialement. Certains insistent sur l'importance de la prévention, soulignant que l'éducation sexuelle pourrait permettre de réduire le recours à l'avortement : « Dans une société saine, pro-vie ET pro-choix devraient s'entendre pour réduire le plus possible les avortements. Prévenir par l'éducation ces situations de vie dramatiques, surtout chez les jeunes. Me semble que la banalisation de l'avortement est un échec collectif ». D'autres valorisent des alternatives comme l'adoption ou le soutien aux mères, en reprochant aux gouvernements de favoriser l'avortement au détriment de politiques d'accompagnement : « C'est fou comment vous détestez la maternité. Vous préférez l'avortement plutôt que le soutien aux mères et les congés de maternité ». Enfin, la question de la responsabilisation individuelle demeure centrale, mais se superpose avec des arguments religieux ou moraux, notamment avec l'idée que l'abstinence devrait primer sur

l'avortement : « Je comprends pas c'est quoi leur fixation à faire crever des bébés colisss ! Que les gens se protègent ou ben qu'ils s'abstinent, joualvert ! ». Dans ce cadre, l'avortement est donc décrit non seulement comme une pratique discutable moralement, mais surtout comme une « mauvaise solution », inefficace et socialement coûteuse, face à d'autres options jugées plus constructives.

Certaines participantes aux groupes de discussion focalisés ont également relevé un type d'argument qui associe (ir) responsabilité et avortement. Elles expliquent que certaines femmes opposées à l'avortement, mais envisageant d'y recourir adoptent une posture d'exception : elles critiquent l'irresponsabilité des femmes qui recourent à l'avortement, tout en considérant que, dans leur propre situation, ce choix est justifié. Cette logique révèle non seulement une distinction entre « les autres » considérées comme irresponsables et elles-mêmes perçues comme légitimes, mais aussi un mécanisme de justification morale. En présentant leur propre situation comme exceptionnelle, ces femmes renforcent l'idée que l'avortement n'est acceptable que dans des contextes précis, tout en stigmatisant les choix des autres. Cela contribue à reproduire un discours qui moralise la conduite reproductive et hiérarchise les expériences et les décisions selon des critères normatifs de responsabilité.

Les paradoxes en lien avec cette lignée argumentative ne s'arrêtent pas là. Elle met de l'avant la prévention ou le soutien parental, mais tend à ignorer que les mêmes acteur·trices qui défendent ces positions s'opposent souvent aux politiques d'éducation sexuelle à l'école, à l'élargissement des services de garde ou à une meilleure accessibilité des contraceptifs. Elle repose également sur une forme de stigmatisation implicite des femmes, en les présentant comme les seules responsables de la charge contraceptive et en réduisant leur choix à une défaillance personnelle ou à une charge économique pour l'État et les contribuables. En définitive, ce registre contribue à déplacer le débat de la sphère morale vers la sphère économique, en transformant l'avortement en un problème d'efficacité.



4.1.8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE⁵⁹

Une dernière catégorie d'arguments mobilise la santé et le bien-être. Ce registre met en avant les effets négatifs supposés de l'avortement, tant sur la santé physique — cancer, infertilité, complications médicales, mortalité — que sur la santé psychologique — dépression, regrets, anxiété. En 2014, ce répertoire constituait l'un des principaux types d'arguments documentés par Gonin, Pronovost et Blais. Loin de disparaître, il semble aujourd'hui encore plus prégnant, notamment sur le plan des prétentions psychologiques. Si certains continuent d'affirmer que l'avortement augmenterait les risques de cancer du sein, d'infertilité ou de complications lors de grossesses futures, c'est surtout l'argument selon lequel l'intervention entraînerait inévitablement une détresse émotionnelle durable qui domine, suggérant l'existence d'un «syndrome post-avortement» (Côté, 2013; Greene Foster, 2021).

Lors d'un groupe de discussion, une participante soulignait que les militant·es antiavortement mobilisent fréquemment ce type d'arguments, jouant sur les risques supposés pour tenter de dissuader les femmes au sein des centres d'aide à la grossesse :

On leur dit que c'est dangereux, que c'est une procédure... Tu vas le regretter, tu vas tellement le regretter... Tu vas être prise avec ça toute ta vie, tu vas le regretter. Et tous les mythes là, que ça donne des problèmes de santé, que c'est une intervention qui est dangereuse, que c'est plus dangereux que d'accoucher. (2024)

Cette stratégie vise à créer un climat de peur et d'incertitude chez les femmes souhaitant avoir recours à l'avortement (Gonin, Pronovost et Blais, 2014). L'intervention n'est pas présentée comme un acte médical sécuritaire, mais comme une décision lourde et irréversible qui implique de nombreux risques physiques et psychologiques⁶⁰. En réalité, les recherches ont montré qu'il s'agit de mythes persistants, sans fondement scientifique solide (Pronovost et Guilbert, 2020; Greene Foster, 2021; Couillard, 2022). L'avortement pratiqué dans un cadre légal et médical demeure une procédure sécuritaire, avec un taux de complications très faible, souvent inférieur à celui lié à l'accouchement. Plus encore, la communauté médicale tend à réfuter l'existence même du syndrome post-avortement (Black, 2018; Greene Foster, 2021).

Ce type d'argument rejoint indirectement les discours récupérant le féminisme, car c'est bien au nom de la préservation de la santé et du bien-être des femmes que ces arguments sont mobilisés. Par ailleurs, ces arguments sont révélateurs d'une stratégie discursive particulière : ils cherchent à déplacer le débat du terrain moral vers celui de la science et de la médecine, mais en mobilisant des informations erronées ou déformées⁶¹. Leur efficacité repose sur leur capacité à instiller le doute, à faire planer l'idée qu'un risque existe, même lorsqu'il est infondé. En ce sens, ils relèvent d'une logique de désinformation stratégique, où l'on prétend protéger les femmes en leur transmettant des avertissements alarmistes qui, en réalité, visent à limiter leur autonomie et leur liberté de choix en orientant leur prise de décision.

L'analyse des arguments mobilisés par le mouvement antiavortement révèle un registre discursif à la fois pluriel et cohérent. Pluriel, parce qu'il puise dans des répertoires variés (moraux, religieux, politiques, identitaires et complotistes) pour s'adapter à différents publics et contextes. Cohérent, parce qu'il repose sur une même logique de cadrage : celle d'un renversement normatif où l'avortement est présenté non plus comme un droit, mais comme un problème moral, social ou politique. Ces discours se distinguent toutefois par un brouillage idéologique marqué : ils empruntent simultanément aux lexiques féministe, progressiste, conservateur, nationaliste et complotiste, tissant entre eux des passerelles parfois inattendues. En fusionnant ces registres souvent contradictoires, le mouvement parvient à élargir ses appuis, à renouveler ses formes de légitimation et à inscrire la «défense de la vie» dans une constellation idéologique qui dépasse largement la seule question de l'avortement.

⁵⁹Cette catégorie d'arguments est aussi discutée dans la section 3.1.2 *Les centres d'aide à la grossesse*.

⁶⁰Comme mentionné précédemment, la manière dont l'avortement est cadre et défini influence la façon dont il est vécu, en orientant les perceptions et les émotions associées à l'intervention.

⁶¹Voir la section 3.5.5 *La recherche en santé publique* pour obtenir plus de détails.

4.2 LES RESSOURCES

L'analyse des ressources constitue un angle central pour comprendre la structuration et la pérennité d'un mouvement social. Comme l'ont montré les travaux fondateurs de Tilly (1978) ainsi que de McCarthy et Zald (1977), la capacité d'un mouvement à se maintenir et exercer une influence dépend largement des ressources qu'il parvient à mobiliser. Si les cadres discursifs (Snow *et al.*, 1986) et les répertoires d'action (Tilly, 1986) jouent un rôle essentiel dans la définition de son identité, c'est par la maîtrise de moyens concrets qu'un mouvement transforme ses idées en action collective organisée. Les ressources financières représentent une part importante des ressources d'un mouvement, mais elles ne s'y limitent pas⁶².

Dans cette perspective, la présente section se concentre sur les ressources détenues par le mouvement contre l'avortement, c'est-à-dire sur les moyens dont disposent les organisations actives dans cette province⁶³ pour soutenir leurs activités, assurer leur visibilité et renforcer leur crédibilité. Notre analyse se base sur du matériel produit par les organismes, collecté en ligne et durant des événements organisés par des acteur·trices du mouvement antiavortement. Elle permet de mettre en évidence les ressources financières importantes, qui constituent la base matérielle de l'action organisée, avant d'aborder d'autres formes de ressources – humaines, institutionnelles et symboliques.

4.2.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

La majorité des organisations composant le mouvement contre l'avortement ne reçoivent pas de financement public direct au Québec et la majorité d'entre elles sont enregistrées comme organisme de bienfaisance.⁶⁴ Selon une analyse des données disponibles sur le site web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et de la plateforme CharityData, leur financement repose en grande partie sur la réception de dons individuels (avec ou sans l'émission d'un reçu de charité). La majorité des sites web des organisations du mouvement disposent de mécanismes de don clairement identifiables, généralement sous la forme d'un bouton ou d'un onglet bien en évidence. Cette mise en avant traduit la centralité de la contribution individuelle dans la structure de financement du mouvement.

Outre la mise en place de mécanismes de dons permanents sur leurs sites web, certaines organisations mettent également en œuvre des levées de fonds ciblées afin de susciter les contributions individuelles et dynamiser leurs

réseaux de soutien. Deux types d'initiatives sont identifiables. Le premier regroupe des activités ponctuelles, telles que l'organisation d'événements de levée de fonds, qui combinent mobilisation communautaire et collecte de fonds. C'est le cas, par exemple, d'Aide Grossesse, qui a organisé un gala (2024) et un brunch (2025). Dans le cadre du brunch, qui a réuni environ 160 participant·es, une cible de huit nouveaux donneur·trices mensuel·les avait été établie. Pendant l'événement, qui a permis de récolter plus de 16 000 \$ et d'acquérir sept nouveaux·elles donneur·trices mensuel·les, des outils visuels ont été employés – écran géant et animation à chaque nouveau don enregistré – pour stimuler l'engagement et renforcer le sentiment de participation collective. Le second type correspond à des campagnes de levée de fonds plus continues, déployées par courriel et via le site web, souvent avec un objectif chiffré et une durée limitée. CQV illustre cette pratique en utilisant un thermomètre visuel pour montrer l'avancée de la collecte et inciter à la contribution. Ces initiatives montrent que la mobilisation des dons individuels n'est pas passive et fait plutôt l'objet d'une planification.

⁶²Par exemple, Edwards et McCarthy (2004) proposent une typologie des types de ressources : matérielles, humaines, informationnelles, morales, culturelles et symboliques, socio-organisationnelles.

⁶³Les relations et appuis provenant d'organisations situées à l'extérieur du Québec, bien que significatifs, seront traités dans une section ultérieure, consacrée à la transnationalisation des réseaux antiavortement (voir 5.1 *Au-delà des frontières : alliances et influences externes dans la mobilisation antiavortement au Québec*).

⁶⁴Une des exceptions concernent les Chevaliers de Colomb. Le cas spécifique de cette organisation est discuté dans la section 4.2.3 *Le cas des chevaliers de Colomb*.

Les groupes composant le mouvement bénéficient également de dons et de soutiens provenant d'autres organisations. Ces contributions témoignent non seulement de la diversité des acteur·trices appuyant le mouvement contre l'avortement au Québec, mais également de l'effet de ces appuis sur le positionnement et la crédibilité des groupes militants. Les organisations religieuses jouent un rôle central en conférant un endossement moral et un soutien structurel: la Corporation des Pères maristes, la Table du Cardinal, de nombreuses églises catholiques et évangéliques, ainsi que des regroupements d'églises évangéliques et d'autres instances religieuses catholiques fournissent des ressources financières qui renforcent la crédibilité des centres d'aide à la grossesse auprès de publics sensibles aux valeurs religieuses. Les organismes à but non lucratif et les initiatives communautaires favorisent quant à eux l'ancrage des centres dans leurs communautés locales et la mobilisation collective autour de leurs activités. C'est notamment le cas de Centre Options Grossesse Lennoxville, soutenu par la Boutique Encore, qui reverse une partie de ses revenus directement au centre (Noël, 2023). L'appui des fondations philanthropiques, telles que la Fondation Québec Philanthrope ou la Fondation des jeunes mamans du Québec, et les dons provenant d'entreprises privées constituent également un vecteur important de normalisation pour les organisations bénéficiaires⁶⁵. Dans certains cas, ces dons provenant d'autres organisations représentent une part substantielle des revenus totaux. Ainsi, le centre d'aide à la grossesse Accueil Grossesse Beauce-Appalaches a perçu, en 2023, plus de 52 000 \$ provenant d'autres organismes, soit plus de 68 % de l'ensemble de ses revenus.

Certaines organisations partenaires ne se limitent pas à l'octroi de contributions financières : elles organisent elles-mêmes des initiatives de levée de fonds. La Boutique Encore, par exemple, met en place des activités ponctuelles destinées à soutenir le Centre Options Grossesse Lennoxville (Noël, 2022), mobilisant la communauté locale autour d'une collecte de fonds (Centre Options Grossesse, 2024). De même, en 2024, La Roselière a bénéficié d'un don d'environ 10 000 \$ grâce à une parade de mode organisée par des étudiant·es du baccalauréat en communication publique de l'Université Laval, complétée par des ventes de bonbons et de popcorn (Défilé CML, 2023 ; 2024). Ces événements remplissent une double fonction : ils procurent des ressources financières tangibles tout en favorisant la constitution de réseaux sociaux et symboliques, en rassemblant des participant·es, en assurant la médiatisation des activités et en renforçant l'image publique des organisations auprès de divers publics.

Finalement, certaines organisations déploient des efforts importants visant à formaliser leur structure de financement. En 2025, La Roselière a affirmé :

Des contacts avec des spécialistes en gestion nous ont permis d'élaborer le projet longtemps caressé de création du Fonds philanthropique La Roselière, prévu dans le but de pérenniser notre mission. En outre, notre participation à la soirée Philós, organisée avec brio par [la Fondation] Québec Philanthrope le 6 juin 2024, nous a permis une meilleure insertion dans le milieu communautaire et celui de la philanthropie. (La Roselière, 2025a)

Sur la page de la Fondation, le fonds est classé dans la catégorie « les services de santé et accessibilité » (Fondation Québec Philanthrope, 2025). Cette classification contribue à renforcer la légitimité sociale et philanthropique de l'organisation. Cette initiative témoigne de l'importance des autres types de ressources détenus par l'organisation (soutien de spécialistes en gestion, relation avec la Fondation Québec Philanthrope) qui facilitent la structuration des mécanismes de financement. Elle illustre également l'interdépendance entre les ressources financières, humaines et institutionnelles : l'accès à des expertises et à des réseaux partenaires renforce la capacité de collecte de fonds et, inversement, les ressources financières permettent de mobiliser et de consolider ces appuis stratégiques⁶⁶.

4.2.2 LES AUTRES TYPES DE RESSOURCES

Outre les ressources financières, le mouvement antiavortement mobilise une diversité de moyens qui renforcent sa capacité d'action et son ancrage institutionnel. D'abord, les fonds recueillis par le mouvement sont employés dans divers domaines et contribuent à accroître son impact et sa capacité à acquérir davantage de ressources. Les ressources financières permettent notamment l'achat de publicité, l'organisation d'événements, ainsi que le financement de services. En matière de publicité, le mouvement déploie plusieurs stratégies. Certaines organisations investissent dans des campagnes ciblées, notamment dans les cégeps et les transports publics, ainsi que dans les agendas scolaires distribués à large échelle. Une participante aux groupes de discussion focalisés explique : « Ça semble être une nouvelle technique pour dissuader les gens d'avoir recours à des interruptions de grossesse.

⁶⁵ Par exemple, l'entreprise Norwex a remis un don de 2 000 \$ à l'organisme Accueil Grossesse Beauce-Appalaches (Leroux, 2025).

⁶⁶ Il ne s'agit pas de blâmer les organisations et fondations qui collaborent avec des acteur·trices du mouvement antiavortement. De telles collaborations illustrent plutôt la capacité de ces groupes à se présenter comme des organisations offrant des services perçus comme « neutres » et à s'insérer au sein de divers milieux institutionnels. Elles soulignent également l'importance du travail de veille réalisé par des instances telles que le Comité de veille sur l'avortement du Québec, coordonné par la FQPN.

On voit leurs logos, on voit leurs pubs dans les écoles, dans les autobus, les agendas, les pamphlets» (2024). Les campagnes en ligne⁶⁷ et les panneaux publicitaires électroniques sont également financés par ces fonds. En référence au panneau publicitaire promouvant l'édition 2024 de la Marche provinciale pour la vie située sur l'autoroute entre Montréal et Québec, une participante souligne le coût élevé d'une telle initiative : « On [organisme pro-choix] a essayé de payer pour afficher. C'était comme électronique, mais c'était très cher. [...] On a décidé de mettre nos sous ailleurs » (2024). En ce qui a trait aux dépenses liées aux événements, les fonds permettent de soutenir des activités de mobilisation de grande envergure. Toujours au sujet de l'édition 2024 de la Marche provinciale pour la vie, une participante commente l'ampleur du matériel utilisé, dont la scène, la présence d'un groupe musical, de kiosques et d'équipement de son professionnel : « C'est très bien équipé, [il y a] beaucoup d'argent derrière ça » (2024). De même, l'organisation d'activités telles que des journées de concertation ou des levées de fonds dépend de la disponibilité de ressources financières. Outre la programmation offerte par les centres d'aide à la grossesse et les salaires versés aux employé·es, l'argent permet également de financer des services ponctuels. Une participante rapporte qu'un centre d'aide à la grossesse a défrayé les coûts d'un taxi pour qu'une personne enceinte puisse se rendre à son rendez-vous :

Pendant que je parlais avec la personne, l'intervenante de l'organisme anti-choix l'a appelée pour dire "Heille, t'es pas à ton rendez-vous, qu'est-ce qui se passe ? As-tu besoin d'un lift ?" Finalement, elle a envoyé un chauffeur, un taxi pour venir la chercher, pour l'amener à l'organisme. (2024)

La disponibilité de ressources financières permet non seulement au mouvement de maintenir ses infrastructures organisationnelles, mais aussi de convertir ces moyens économiques en ressources symboliques, politiques et relationnelles. Autrement dit, l'accès à des fonds favorise la professionnalisation des organisations, la mise en œuvre d'activités de mobilisation et la consolidation de leur légitimité dans l'espace public.

Les relations établies avec d'autres organisations et acteur·trices constituent une ressource stratégique majeure pour le mouvement. Ces partenariats favorisent le partage d'informations et d'outils, tout en contribuant à la visibilité des organisations antiavortement. Le partenariat entre Campagne Québec-Vie et le média chrétien ThéoVox illustre bien cette dynamique : ThéoVox a participé aux efforts de mobilisation entourant les deux premières éditions de la Marche provinciale

pour la vie (ThéoVox, 2025b) et relayé un discours post-événement cadrant la manifestation de manière favorable au mouvement, notamment en insistant sur l'agressivité des contre-manifestant·es (ThéoVox, 2025c ; 2025d).

L'accès à certains lieux institutionnels contribue également à renforcer la crédibilité du mouvement et à favoriser la diffusion de ses messages. Selon certaines participantes, plusieurs centres d'aide à la grossesse participent à la formation d'élèves et d'étudiant·es de niveau secondaire et collégial (2024). Cette information a été confirmée pour au moins un de ces centres, La Roselière, qui précise sur son site web :

Les étudiants et étudiantes de 4^e et 5^e secondaire bénéficient depuis plusieurs années de nos ateliers. Nos ateliers s'inscrivent très bien dans les contenus détaillés en éducation à la sexualité du cinquième secondaire produits par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur. (La Roselière, 2025b)⁶⁸

Concernant leur implication au niveau collégial, l'organisation indique que leur « présentation est tout particulièrement pertinente pour la clientèle étudiante des cégeps inscrite dans le programme "Techniques de travail social" » (La Roselière, 2025b)⁶⁹. Ces partenariats favorisent en outre la mobilisation de bénévoles et de stagiaires, qui constituent à la fois une main-d'œuvre précieuse et un relai durable de leurs valeurs et de leurs pratiques dans d'autres milieux professionnels.

Au cours des dernières années, Campagne Québec-Vie a mis sur pied un groupe spécifiquement destiné aux étudiant·es, dans le but explicite de renforcer la présence du mouvement antiavortement au sein des milieux universitaires (Farrow, 2023). Selon son président, « il serait erroné de minimiser l'importance des groupes pro-vie présents sur les campus » (Buscemi cité dans Zwicker, 2023). Il justifie l'adoption de cette stratégie en soulignant que « les futur·es enseignant·es, PDG, député·es fédéraux et provinciaux du Canada s'y trouvent » (Buscemi cité dans Zwicker, 2023). La création de ce groupe s'inscrit ainsi dans une volonté de reconstruire une présence étudiante organisée, après plus d'une décennie d'absence de groupes explicitement antiavortement dans les universités québécoises. En effet, le dernier groupe en activité, Choose Life, a perdu son statut de club officiel à l'Université McGill en 2009 à la suite de controverses entourant la diffusion d'images jugées choquantes et provocatrices sur le campus (CBC News, 2009). Une situation similaire s'est produite en 2020 à l'Université d'Ottawa, lieu d'étude de nombreux·euses étudiant·es québécois·es (Jackson, 2020).

⁶⁷ Voir 3.4.1 *Les espaces numériques spécifiques*.

⁶⁸ L'organisme détaille son offre d'atelier dans un document (La Roselière, 2025c).

⁶⁹ Cette même logique s'applique dans l'observation des relations établies avec des fondations philanthropiques, des institutions religieuses et des organismes communautaires reconnus dans leur municipalité.

Cette insertion dans le milieu éducatif n'est pas anodine, puisqu'elle s'inscrit dans une dynamique plus large de mobilisation des ressources humaines. En effet, la capacité du mouvement à recruter et à mobiliser des bénévoles constitue une ressource déterminante, d'autant plus qu'une part importante du travail réalisé dans le cadre des activités et des services offerts repose sur cette main-d'œuvre bénévole. Le travail bénévole contribue également à la diffusion de la vision et des valeurs du mouvement, tout en créant un réseau de participant·es engagé·es et actif·ves, qui peut être mobilisé rapidement pour des campagnes ou des actions ponctuelles. La capacité à mobiliser une main-d'œuvre bénévole compense, en partie, les ressources financières limitées du mouvement.

L'analyse des différentes ressources mobilisées par le mouvement révèle un effet cumulatif et une forte interdépendance entre elles. La possession d'une ressource facilite l'acquisition et l'optimisation d'autres types de ressources : les fonds financiers permettent de renforcer la visibilité et l'accès à des lieux institutionnels, ceux-ci contribuent à la mobilisation de bénévoles et de stagiaires, tandis que les partenariats contribuent à la diffusion des messages et à la légitimation symbolique. Ces différentes formes de ressources ne fonctionnent donc pas de manière isolée, mais se renforcent mutuellement, créant un cercle vertueux qui amplifie la capacité d'action et l'influence globale du mouvement.



4.2.3 LE CAS DES CHEVALIERS DE COLOMB

Bien que plusieurs organisations opposées à l'avortement aient suscité des débats dans l'espace public, aucune n'a occupé une place aussi prégnante que les Chevaliers de Colomb (Bélanger, 2022; Cantin, 2022d). Au regard des controverses entourant leurs orientations idéologiques, l'équipe de recherche a jugé pertinent d'approfondir l'analyse de cette organisation et ses liens avec les mouvements antiavortement.

Cette organisation, qui compte plus de 74 000 membres au Québec (Simard-Blouin et Fortin, 2025) et qui est profondément ancrée dans la tradition catholique, s'est donné pour mission de « reconstruire un pont vers la foi » [Traduction libre] (Chevaliers de Colomb, 2025a). Son site web reflète clairement les valeurs défendues, laissant peu de place à l'ambiguïté. Les programmes de l'organisation sont structurés autour de quatre thématiques : la foi, la famille, la communauté et la vie (Chevaliers de Colomb, 2025b). Les initiatives « pour la vie » s'opposent explicitement à l'avortement. Parmi celles-ci, le Conseil d'État du Québec propose des « modèles de programmes du Suprême personnalisés pour le Québec » (Chevaliers de Colomb, 2025c) :

- Marche pour la vie : « Montrer un soutien public au droit à la vie » (Chevaliers de Colomb, 2025d) ;
- Soutien aux centres de femmes enceintes : « Fournir un soutien spirituel et matériel indispensable pour les mères, les pères et leurs enfants avant et après la naissance » (Chevaliers de Colomb, 2025d) ;
 - *Cette initiative inclut le programme qui « reflète les efforts que déploient les Chevaliers de Colomb pour soutenir les femmes enceintes, les mères et les nouveau-nés en aidant les centres de ressources pour femmes enceintes et les maisons de maternité via le financement d'organismes spécifiquement « pro-vie » (Chevaliers de Colomb, 2025e, p. 2).*
- Neuvaine pour la vie : « Mener votre communauté dans le combat spirituel pour établir une culture de la vie » (Chevaliers de Colomb, 2025d).

Chaque année, les Chevaliers de Colomb jouent un rôle central lors de la Marche nationale pour la vie tenue à Ottawa. En plus d'assurer le service de sécurité et de distribuer gratuitement du matériel promotionnel (chandails et casquettes), les membres occupant un rang hiérarchique élevé ouvrent la marche (Chevaliers de Colomb, 2022). Par ailleurs, des bénévoles veillent au respect du protocole et s'assurent que nul ne précède ce cortège d'honneur.

Malgré cet ancrage idéologique, certains conseils locaux, comme celui de Beloeil, déclarent ne pas partager « la même position que le siège social international sur l'avortement » (Bélanger, 2022). Le Grand Chevalier de Beloeil, Claude Lebrun, précise : « Nous sommes d'avis que c'est à la femme elle seule de décider si elle veut ou non un enfant. L'avortement doit simplement être bien encadré. C'est la position officielle des décideurs du conseil. Il y a peut-être des membres qui ne sont pas d'accord. Ils ont le choix de rester ou de partir » (Bélanger, 2022). Ces propos mettent en évidence que, bien que l'orientation idéologique du Conseil Suprême et du Conseil d'État du Québec soit clairement définie, des divergences existent au niveau local. Ce pluralisme interne permet à l'organisation d'adapter sa stratégie aux contextes particuliers des communautés et de maintenir une certaine ambiguïté quant à la position sur l'avortement, facilitant son accès à des financements publics. Au sujet de l'ambiguïté de l'organisation dans la province, une première participante aux entretiens de groupe a affirmé : « Est-ce que tous les Chevaliers savent que c'est [antiavortement] ? Non. J'en connais qui sont là-dedans pis ils vont jouer aux dards et ils savent pas qu'ils sont contre l'avortement, tu sais » (2024). Une autre indique : « Moi, avant de travailler où je travaille là, je le savais pas. Tu sais, [...] les Chevaliers de Colomb, ils sont partout [dans ma région]. Ils sont là, tu sais. Pis j'ai grandi un peu dans leur salon en faisant toutes les réceptions dans la salle des Chevaliers de Colomb » (2024).

Bien qu'il soit difficile d'établir un portrait exhaustif des liens que l'organisation entretient avec les groupes antiavortement au Québec, elle semble néanmoins jouer un rôle de partenaire au sein du mouvement. Lors d'un entretien de groupe, une participante rapporte avoir reçu un courriel d'un membre des Chevaliers de Colomb proposant de financer la mission de son organisme, croyant que celui-ci s'opposait à l'avortement. Le courriel précisait explicitement l'orientation « pro-vie » du conseil local et évoquait l'hésitation de certaines organisations à adopter ouvertement cette position. L'offre de financement s'inscrivait dans l'initiative « Aide et soutien après la grossesse ». Une autre participante relate que les Chevaliers de Colomb ont pris part à la campagne des 40 jours pour la vie de Sherbrooke en 2023. En parlant d'une initiative de Campagne Québec-Vie, elle affirme : « Ils avaient fait une lettre, pis ils [les Chevaliers de Colomb] étaient signataires. Ils avaient donné, ils avaient contribué financièrement à la campagne des 40 [jours pour la vie] » (2024). Des membres des Chevaliers de Colomb ont aussi été observés lors de l'édition 2025 de la Marche pour vie, à Québec. L'un des employés de Campagne Québec-Vie, principal organisateur de l'événement, portait un chandail de l'organisation. Par ailleurs, certains membres des

Chevaliers de Colomb ont organisé la distribution gratuite de chandails aux couleurs de leur organisation aux participant·es présent·es. Aussi, une publication partagée sur la plateforme Reddit montre, photos à l'appui, qu'au moins un monument « en souvenir des enfants à naître morts par avortement » a été érigé par les Chevaliers de Colomb au Québec (Val d'Or). Ces implications laissent entrevoir une tendance à une plus grande désinhibition de certaines instances locales, qui n'hésitent plus à afficher ouvertement leur soutien aux initiatives antiavortement et à s'impliquer directement dans les activités du mouvement.

L'examen du site web et des publications du Conseil d'État du Québec des Chevaliers de Colomb révèle qu'une portion des cotisations annuelles versées par les membres québécois, puis transférées au Conseil Suprême, est destinée au financement d'activités rattachées à la promotion de la « culture de la vie ». Plus précisément, un montant de deux dollars par membre par année est prélevé à même la capitation annuelle obligatoire (Chevaliers de Colomb, 2025f, p. 34). Le document consulté ne précise toutefois pas la répartition des sommes conservées au Québec selon les différents programmes soutenus. Il est donc difficile de savoir quelle part du financement interne (cotisations des membres) et du financement externe (financement public, dons d'autres organisations, etc.) sert à financer les initiatives antiavortement dans la province. Dans un document expliquant le programme ASAP, le Conseil Suprême affirme :

Grâce à son initiative Échographie, l'Ordre fait don de 150 appareils d'échographie chaque année, pour un total depuis 2009 de plus de 1 700 appareils d'échographie d'une valeur de plus de 80 millions de dollars. Sans l'aide de notre Ordre et des communautés paroissiales qui collaborent également à ces efforts, ces organismes qui sauvent des vies ne seraient pas en mesure de fournir le soutien dont les femmes et les enfants ont besoin⁷⁰. (Chevaliers de Colomb, 2025e, p.2)

Selon une enquête du média indépendant openDemocracy, fondée sur l'analyse des rapports financiers et des déclarations de revenus de l'organisation, les Chevaliers de Colomb ont consacré une part importante de leurs dons à la cause antiavortement. Entre 2017 et 2022, aux États-Unis, 39 % des sommes versées à des organismes de bienfaisance ont été allouées à des centres d'aide à la grossesse (Cariboni, De Los Santos et Cordero, 2024).

⁷⁰Le document ne précise pas dans quels pays ces appareils d'échographie sont acheminés. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une publication du Conseil suprême, il est raisonnable de supposer qu'ils sont destinés à outiller les centres d'aide à la grossesse situés dans les pays où le programme Échographie est actuellement déployé. Pour des détails sur l'utilisation stratégique des échographies, voir la note de bas de page 31.

Malgré ces engagements publics en faveur du mouvement contre l'avortement, au Québec et à l'échelle internationale, le Gouvernement du Québec continue d'offrir un financement substantiel à l'organisation. En 2022, la journaliste Violette Cantin a publié un article stipulant que «les députés québécois ont ainsi octroyé une somme totale de 639 568 \$ à divers conseils des Chevaliers de Colomb sur une période de deux ans et quatre mois», entre avril 2020 et juillet 2022 (Cantin, 2022d). Dans le cadre d'une entrevue, Simon Jolin-Barrette, l'élu ayant versé le montant le plus élevé à l'organisation, a justifié l'octroi de financement public de cette manière : «Les Chevaliers de Colomb de Belœil s'occupent aussi de la distribution des manteaux d'hiver aux gens dans le besoin et de la Guignolée. Je vais continuer à soutenir leur œuvre communautaire si je suis élu» (Bélanger, 2022). L'attachée de presse de la députée Isabelle Charest a fourni une explication similaire : «Les Chevaliers de Colomb ont fait office de banque alimentaire pendant la pandémie de COVID-19, et c'est notamment dans ce contexte que plusieurs députés de différentes formations politiques ont contribué à la mission des Chevaliers de Colomb» (Cantin, 2022d). Loin d'être des cas isolés, l'enquête de Cantin révèle que «98 des 125 députés qui siègent à l'Assemblée nationale ont octroyé des sommes tirées de leur enveloppe discrétionnaire à des dizaines de conseils régionaux des Chevaliers de Colomb» au cours de cette période (Cantin, 2022d).

Ainsi, le fait qu'une partie des membres des Chevaliers de Colomb ne soient pas pleinement informés de l'orientation idéologique de l'organisation et le fait qu'il existe une pluralité d'opinions au sein du membrariat québécois à l'égard de l'avortement ne sauraient atténuer la portée de l'engagement de l'organisation contre le droit à l'avortement. Tel que l'affirme l'auteur Yves Casgrain dans un article du média conservateur religieux Le Verbe :

I'Ordre ne fait pas qu'aider les pauvres et divers mouvements à but non lucratif. En effet, il consacre temps et argent à de très nombreuses paroisses et appuie des causes en accord avec la doctrine sociale de l'Église catholique. Par exemple, les Chevaliers de Colomb militent activement en faveur d'une culture de la vie et de la famille. (Casgrain, 2020)

Ainsi, l'auto-identification des membres ou des conseils locaux ne devrait pas prévaloir sur l'analyse des effets concrets des actions et des programmes mis en œuvre par l'organisation. Par ailleurs, bien que celle-ci déploie diverses initiatives de charité, notamment des activités de soutien matériel, cette dimension sociale ne neutralise pas la portée idéologique de ses interventions. Elle soulève plutôt la question de la légitimité du financement public accordé à des organisations dont les activités contribuent directement à la diffusion d'une conception restrictive des droits reproductifs. Un tel appui institutionnel confère à cet acteur une forme de reconnaissance symbolique qui participe à la normalisation et à la légitimation de leurs positions dans l'espace public.

En somme, cette analyse met en évidence la manière dont le mouvement contre l'avortement combine arguments et ressources pour structurer et diffuser son action. Les différentes catégories argumentatives ne sont pas isolées, mais s'articulent dans un discours cohérent visant à légitimer les restrictions de l'accès à l'avortement. Ce dispositif rhétorique s'appuie sur des ressources multiples, financières, organisationnelles et médiatiques, qui permettent au mouvement de maintenir sa visibilité, d'influencer les agendas publics et de mobiliser ses réseaux. L'étude de ces mots et moyens révèle ainsi la stratégie combinatoire du mouvement: en jouant simultanément sur la morale, le droit, l'émotion et l'organisation concrète, il parvient à construire une influence structurée et durable dans l'espace public.

LE MOUVEMENT ANTIAVORTEMENT EN RELATION: RÉSEAUX ET ALLIANCES

LE MOUVEMENT ANTIAVORTEMENT EN RELATION: RÉSEAUX ET ALLIANCES

LE MOUVEMENT ANTIAVORTEMENT EN RELATION: RÉSEAUX ET ALLIANCES

LE MOUVEMENT ANTIAVORTEMENT EN RELATION: RÉSEAUX ET ALLIANCES

LE MOUVEMENT ANTIAVORTEMENT EN RELATION: RÉSEAUX ET ALLIANCES

Cette section examine les relations et les réseaux dans lesquels le mouvement antiavortement québécois s'inscrit. Elle se penche d'abord sur les alliances et influences transnationales et interprovinciales, ainsi que sur la manière dont le mouvement québécois participe activement à ces dynamiques au-delà de ses frontières. Elle analyse ensuite les intersections militantes avec d'autres composantes des droites antiféministes et réactionnaires, avant de considérer les mécanismes discursifs par lesquels s'opère la normalisation de l'opposition à l'avortement (ou à certains avortements) et aux mobilisations pro-choix.

5.1 AU-DELÀ DES FRONTIÈRES : ALLIANCES ET INFLUENCES EXTERNES DANS LA MOBILISATION ANTIAVORTEMENT AU QUÉBEC

Les mouvements sociaux ne se déploient pas dans des cadres strictement nationaux : ils participent à des dynamiques transnationales d'échanges et de circulation d'idées, de ressources et de répertoires d'action (McAdam, Tarrow et Tilly, 2001; Tarrow, 2005). Cette dimension transnationale s'observe au sein du mouvement contre l'avortement canadien, notamment par la présence de figures de proue du mouvement états-unien lors d'événements de mobilisation, comme Abby Johnson⁷¹ invitée à la Marche nationale pour la vie en 2024. Dans le cadre de la promotion de son documentaire *La peur au ventre*, Clermont-Dion rapporte d'ailleurs : « des gens de son organisation m'ont dit qu'ils sont mandatés pour venir au Canada, que ça ne fait que commencer » (Clermont-Dion citée dans Léouzon, 2024). La porosité des frontières s'observe aussi à travers les financements transfrontaliers (Bouchard, 2022) et les réseaux internationaux de centres d'aide à la grossesse⁷², qui favorisent la circulation d'outils et de stratégies militantes. Le mouvement contre l'avortement québécois s'inscrit dans cette imbrication des échelles, entretenant des liens constants avec ses homologues canadiens et internationaux. Cette interconnexion se manifeste notamment par la similarité de la rhétorique mobilisée pour justifier la position antiavortement, notamment les préentions entourant les conséquences physiques et psychologiques de l'avortement, ainsi que l'usage d'un champ lexical associé à la mort ou à la suppression de la vie (Gonin, Pronovost et Blais, 2014; Saurette et Gordon, 2015).

⁷¹ Abby Johnson est l'une des personnalités les plus médiatisées du mouvement contre l'avortement aux États-Unis. Ancienne directrice d'une clinique Planned Parenthood, elle a quitté l'organisation après avoir assisté à une procédure d'avortement, événement au cœur de sa narration de « conversion » relatée dans le film *Unplanned* (Konzelman et Solomon, 2019). Elle est également productrice exécutive du film *Unthinkable* (Martin, 2024), un film qui met en scène les témoignages d'anciennes travailleuses de cliniques d'avortement.

⁷² Voir la section 3.1.3 *Les regroupements de centres d'aide à la grossesse*.

L'un des exemples les plus récents illustrant la circulation concrète de ces idées concerne le développement d'un argument à portée environnementale. En 2022, Students for Life, une organisation états-unienne active sur les campus universitaires, a lancé une campagne soutenant que l'élargissement de l'accès à la pilule abortive engendrerait des risques environnementaux majeurs, en raison de l'évacuation dans les eaux usées des produits de l'avortement et des résidus pharmaceutiques (Students for Life, 2022). Le journaliste Laurent Trépanier Capistran résume ainsi l'argument défendu : le mouvement contre l'avortement « [laisse] croire que les traces de médication qui persistent dans les eaux usées entraînent des risques pour la santé humaine, la faune ou même la chaîne d'alimentation lorsque les animaux consomment l'eau qui se retrouve dans leur environnement » (Trépanier Capistran, 2024). Il cite également la vice-présidente de l'organisation, Kristan Hawkins, selon laquelle « les cimetières dans notre système d'égouts sont ignorés alors que l'utilisation de la pilule abortive chimique a explosé » (Hamrick citée dans Trépanier Capistran, 2024). Cette campagne, toujours active, s'est déclinée sous plusieurs formes : création d'infographies diffusées en ligne (Students for Life, 2025a), reprise des slogans dans le cadre de mobilisations antiavortement (Students for Life, 2025b), et dépôt en Virginie-Orientale d'un projet de loi, le *Chemical Abortion Prohibition Act*⁷³, fondé sur les arguments de la campagne menée par Students for Life (Trépanier Capistran, 2024). Au cours de la dernière année, cet argument environnemental, ciblant principalement les jeunes générations, a traversé la frontière et a été repris par Campagne Québec-Vie sur ses différentes plateformes numériques (Hamilton, 2025a; 2025b).

La prochaine section s'intéresse à cette porosité des frontières en observant les diverses interconnexions entre le mouvement antiavortement québécois et ses homologues situés à l'extérieur de la province. D'une part, elle examine les manifestations de la présence des acteur·trices canadien·nes et internationaux·ales dans la sphère militante québécoise ; d'autre part, elle analyse l'implication de militant·es et d'organisations québécoises dans des activités menées au-delà des frontières provinciales.

5.1.1 LES ACTEUR·TRICES ET INFLUENCES ANTIAVORTEMENT EXTÉRIEURS À L'ŒUVRE AU QUÉBEC

L'ancre du mouvement antiavortement québécois dans des réseaux transnationaux se traduit notamment par la présence et l'influence d'acteur·trices extérieur·es à la province. Ces dernier·ières contribuent à la fois au transfert de ressources, qu'il s'agisse de financement, de formation ou de soutien logistique, et à la circulation de stratégies militantes, par la diffusion d'outils produits ailleurs. Leurs interventions lors d'événements de mobilisation au Québec illustrent concrètement la perméabilité des frontières du champ antiavortement et la nature collaborative de ce militantisme à l'échelle continentale.

L'ancre du mouvement contre l'avortement s'explique en partie par sa capacité à adapter des ressources issues de l'extérieur, qu'il s'agisse d'alliances organisationnelles, de modèles

rhétoriques ou de soutiens financiers. Plusieurs cas de financement provenant de l'extérieur de la province et versés à des organisations québécoises opposées à l'avortement ont été mis en évidence au cours de la collecte de données. Certains centres d'aide à la grossesse ont bénéficié de fonds provenant d'organisations situées à l'extérieur du Québec. Selon la base de données CharityData, Jeunesse sans limite (JSL), l'organisme à l'origine de la création du Centre de grossesse Options, a reçu entre 2022 et 2023 plusieurs dizaines de milliers de dollars de la part d'organisations caritatives et religieuses canadiennes, notamment de son organisation sœur Youth for Christ Canada et de Greater Vancouver Youth for Christ. Le Centre Options grossesse Lennoxville, pour sa part, a obtenu des financements du Prairie Pregnancy Support Centre (Manitoba) en 2023 et de la Crossway Community Church Canmore (Alberta) en 2021. Ces quelques exemples permettent de constater la circulation des flux financiers et la volonté d'organisations canadiennes de soutenir le travail réalisé par les acteur·trices antiavortement de la province.

⁷³Le dépôt de ce projet de loi illustre une double stratégie : d'une part, élargir les réseaux de mobilisation — notamment vers les jeunes sensibles aux enjeux environnementaux — et, d'autre part, créer de nouvelles opportunités législatives susceptibles de restreindre l'accès à l'avortement et de fragmenter ce droit.

Outre la réception de ressources strictement financières, certaines organisations bénéficient également d'un appui organisationnel. En 2022, le journaliste Sam Harper a révélé que l'organisation Montréal contre l'avortement « a reçu du financement d'un organisme de bienfaisance basé en Ontario, ce qui contredit les règles de l'Agence du revenu du Canada » (Harper, 2022). Les deux organisations — donatrice et bénéficiaire — « font partie d'un réseau lié au Canadian Centre for Bio-Ethical Reform » (CCBR), une organisation antiavortement albertaine active à l'échelle canadienne (Harper, 2022). Depuis ses débuts, Montréal contre l'avortement a par ailleurs bénéficié du soutien du CCBR et de Toronto Right to Life (TRTL) pour la formation de certain·es de ses membres et la structuration de l'organisation. La cofondatrice de Montréal contre l'avortement explique : « Nous étions convaincus que l'avortement est une erreur, mais nous avions besoin de savoir comment expliquer aux autres pourquoi il est inacceptable » [Traduction libre] (Merichel citée dans Joanne of Arc, 2023). Dans cette entrevue accordée à Campagne Québec-Vie, elle précise que certain·es membres de l'organisation ont suivi en 2020 la formation *Apologetics Training* offerte par TRTL. Dans une publication sur les réseaux sociaux, en juillet 2021, le CCBR annonçait en ces mots qu'un premier événement de Montréal contre l'avortement avait eu lieu :

Nous sommes ravis d'annoncer que Montréal contre l'avortement a tenu sa toute première « chaîne du choix » la semaine dernière, avec le soutien du personnel et des bénévoles du CCBR ! Nous avons hâte de voir une part encore plus grande de la population québécoise rejoindre la vérité au sujet de l'avortement dans les semaines et les mois à venir. [Traduction libre] (CCBR, 2021)

Dans l'entrevue accordée à CQV, la cofondatrice de l'organisation montréalaise évoque également la manière dont le mouvement antiavortement canadien perçoit le militantisme mené au Québec et souligne le rôle de la langue comme barrière à surmonter :

Les personnes à l'extérieur de la province ont été très impressionnées par la croissance récente du mouvement pro-vie. Les provinces anglophones ont toujours manifesté le désir de faire davantage au Québec, mais la barrière linguistique les en a souvent empêchées par le passé. La majorité de la documentation demeure d'ailleurs en anglais. Je sais qu'elles se réjouissent des développements des deux dernières années et que d'autres groupes, notamment à Québec, souhaitent se joindre au réseau. Je pense que chaque province fait de son mieux. Nous devons toutefois offrir davantage de formations, de dépliants et de ressources en français. Le CCBR dispose de nombreuses informations en anglais, mais il reste beaucoup à traduire. [Traduction libre] (Merichel citée dans Joanne of Arc, 2023)

La participation d'acteur·trices canadien·nes au développement du mouvement antiavortement québécois s'illustre aussi par la fusion des efforts de Campaign Life Coalition, qui œuvre à l'échelle nationale et de Campagne Québec-Vie (Boisvert et Ekker-Lambert, 2025). En 2023, lors d'un événement francophone tenu en marge de la Marche nationale pour la vie, les présidents des deux organisations ont officialisé l'union de leurs structures. Ce resserrement institutionnel visait à renforcer la capacité d'action du mouvement au Québec, notamment par l'embauche de nouveau personnel et par une mise en commun accrue des ressources informationnelles. Comme l'a formulé le président de CQV, « on s'est rendu compte assez rapidement, ça fait quand même un bout de temps, qu'un Canada pro-vie avait besoin d'un Québec qui est pro-vie, sans quoi ça ne fonctionnera jamais » (Buscemi cité dans Boisvert et Ekker-Lambert, 2025). Il en va de même pour d'autres organisations, notamment le regroupement de centres d'aide à la grossesse Aide Grossesse Québec, affilié à Pregnancy Care Canada, qui œuvre à l'échelle nationale. Lors d'une séance d'observation participante, un·e membre du conseil d'administration de l'organisation a mentionné que l'entité canadienne, basée en Alberta, ne disposait d'aucun contact établi au Québec et cherchait activement à y étendre sa présence. La barrière linguistique a d'ailleurs été évoquée pour expliquer la relative marginalité du Québec au sein du réseau national, certaines personnes allant jusqu'à qualifier la province de « retardataire » par rapport au reste du pays.

Ces réseaux inter provinciaux et transnationaux ne reposent pas exclusivement sur l'échange de ressources matérielles et organisationnelles. L'équipe a recensé plusieurs situations témoignant de la circulation de matériel militant conçu à l'extérieur du Québec, révélant la capacité du mouvement provincial à s'inscrire dans des dynamiques de diffusion interprovinciales et transnationales ainsi qu'à adapter à son contexte local des outils produits dans des contextes géographiques voisins. Cette dynamique de transfert culturel et militant s'est notamment illustrée lors de la diffusion du film antiavortement états-unien *Unplanned* (Konzelman et Solomon, 2019) dans plusieurs salles de cinéma québécoises à l'été 2019 (Pronovost, 2019). Pour le professeur de théologie André Gagné, cette initiative « montre bien que cette coalition politico-religieuse [la droite chrétienne] cherche à changer les mentalités même au Canada » (Gagné, 2019), soulignant la visée transfrontalière du discours antiavortement contemporain. Cette circulation se manifeste également par la réappropriation d'outils pédagogiques, promotionnels et audiovisuels conçus hors du Québec. Par exemple, CQV (2025f) commercialise une version francophone du manuel *Partager le message pro-vie*, initialement publié par l'organisation états-unienne Pro-Life Action League (2025), et diffuse des vidéos traduites de l'obstétricien-gynécologue états-unien Anthony Levatino, ancien praticien d'avortements devenu militant antiavortement (CQV, 2025g). De son côté, l'organisation



Ces observations montrent que le Québec fait l'objet d'une attention particulière de la part des organisations antiavortement canadiennes et états-unies, qui cherchent à s'y investir afin de soutenir le développement du mouvement local.

La Vigne de Rachel (s.d.) relaie des témoignages filmés de femmes françaises exprimant des regrets liés à l'avortement, tandis que le Centre Options Grossesse Lennoxville utilise une traduction du dépliant produit par le regroupement canadien Pregnancy Care Canada (2025), présentant les différentes issues possibles d'une grossesse et les prétdentes conséquences de l'avortement. Pris dans leur ensemble, ces exemples illustrent un double processus de traduction et d'appropriation: le mouvement québécois ne se limite pas à importer des outils militants produits à l'étranger, il en recadre la diffusion afin de les rendre cohérents avec son public cible et la culture linguistique de la province.

Des organisations situées à l'extérieur de la province ont également entrepris de diffuser directement du matériel militant au Québec. À l'automne 2024, par exemple, des tracts à la fois homophobes et antiavortement, émanant d'une église états-unienne, ont été distribués sur le campus de l'Université du Québec en Outaouais (Lortie, 2024). De manière plus soutenue et répétée, le CCBR distribue depuis plusieurs années des dépliants antiavortement arborant des images graphiques et provocantes dans certains quartiers montréalais (Lamontagne, 2022a; Tison, 2025). Ces initiatives ne se limitent pas à une simple diffusion de matériel: elles

illustrent la capacité des acteur·trices extérieur·es à influencer le discours et les perceptions au sein du mouvement québécois, en introduisant des cadres visuels et rhétoriques élaborés ailleurs. En ce sens, elles participent à la transposition et à la normalisation de certaines stratégies militantes au niveau local, tout en renforçant l'intégration du Québec dans un réseau plus large de mobilisation antiavortement nord-américain.

Finalement, l'équipe a aussi documenté la participation des militant·es de l'extérieur du Québec à des événements de mobilisation organisés par des groupes antiavortement québécois. Le cas le plus évocateur est sans contredit lorsque CQV a lancé son initiative *Étudiants pour la vie Montréal* en janvier 2023. Cet événement a accueilli des représentant·es des organisations canadiennes Campaign Life Coalition, du Canadian Centre for Bio-Ethical Reform et de Toronto Right to Life (Nagy, 2023).

Cette stratégie traduit une volonté explicite de renforcer le militantisme local et de participer à la transformation des mentalités au sein de la province. Le Québec fonctionne ainsi comme un espace de déploiement pour des stratégies et des arguments élaborés dans d'autres contextes nord-américains.

5.1.2 L'IMPLICATION DU MOUVEMENT ANTIAVORTEMENT QUÉBÉCOIS AU-DELÀ DE SES FRONTIÈRES

Alors que la section précédente a mis en lumière l'influence des acteur·trices et des organisations extérieures sur le mouvement québécois, il convient désormais d'examiner le processus inverse : l'implication du mouvement antiavortement québécois au-delà de ses frontières. Cette perspective permet d'analyser comment les acteur·trices québécois·es s'inscrivent dans des réseaux inter provinciaux et transnationaux en exportant à leur tour leurs ressources et leurs stratégies, et comment ils contribuent à façonner le discours et les pratiques antiavortement dans d'autres contextes géographiques. En croisant ces deux dimensions, de réception et de diffusion, il devient possible de saisir la dynamique bidirectionnelle qui caractérise la circulation des idées et des outils au sein du champ antiavortement nord-américain.

D'une part, les militant·es et organisations antiavortement québécois participant régulièrement à des événements se déroulant à l'extérieur de la province, témoignant de leur insertion active dans les réseaux nord-américains de mobilisation et de protestation. Chaque année, des militant·es québécois·es prennent part aux activités entourant la Marche nationale pour la vie à Ottawa, tandis que d'autres se joignent à la Marche pour la vie tenue à Washington D.C., aux États-Unis. Lors de l'édition 2024 de cette dernière, un groupe d'une cinquantaine d'étudiant·es canadien·nes a fait le déplacement pour assister à ce week-end de mobilisation (Clermont-Dion, 2024). Ces participations poursuivent un double objectif : renforcer la cohésion et la motivation des participant·es en les intégrant à des événements de grande envergure et favoriser l'apprentissage par l'observation des stratégies et des répertoires d'action déployés à l'étranger. Le président de Campagne Québec-Vie souligne d'ailleurs explicitement sa volonté de s'inspirer des tactiques du mouvement états-unien afin de les adapter au contexte québécois (Clermont-Dion, 2024). De la même manière, certaines organisations québécoises participent aussi à des activités de réseautage organisées par des organisations œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Par exemple, le Centre Options grossesse Lennoxville a participé au Congrès national de Pregnancy Care Canada en avril dernier (2025d). Au sujet de leur participation, le centre a affirmé : « Ce sera une belle occasion de recevoir des formations et de connecter avec d'autres centres engagés dans ce travail important à travers le pays. [...] À notre retour, nous serons encore mieux outillés pour soutenir nos clientes et développer nos programmes » (Centre Options grossesse Lennoxville, 2025d). Il en va de même pour les participations d'un employé de CQV, membre de la délégation canadienne à une semaine d'activités aux Nations Unies (2025h) et présent à la conférence de l'Alliance pour une citoyenneté responsable (Hamilton, 2025c) en Grande-Bretagne. Dans un billet de

blogue diffusé sur le site web de Campagne Québec-Vie, l'employé en question insiste sur le partage bidirectionnel qui caractérise désormais les échanges transnationaux au sein du mouvement antiavortement, où le mouvement québécois ne se perçoit plus uniquement comme un récepteur de modèles étrangers, mais comme un acteur capable de nourrir à son tour la réflexion et les stratégies du réseau international.

Notre réalité canadienne peut certainement éclairer (les artisans de) la lutte pour la vie des autres pays. J'ai également pu m'imprégner de ce qui se passe dans d'autres pays et en apprendre beaucoup sur les luttes pro-vie en Écosse, en Slovénie, en Hongrie, en Pologne, au Honduras, en Bulgarie, au Nigeria, en Ouganda, en Australie, en Corée du Nord et dans plusieurs autres pays. (Nagy cité dans Hamilton, 2025c)

Ces différentes participations illustrent l'importance de la concertation dans l'apprentissage transnational du militantisme antiavortement.

En prenant part à des mobilisations d'envergure nationale et internationale, les militant·es québécois·es s'inscrivent dans un processus de transfert de compétences et de légitimation mutuelle, où l'observation, la reproduction et l'adaptation au contexte local des pratiques militantes contribuent à la professionnalisation du mouvement.

Ces interactions favorisent également l'émergence d'un répertoire d'action partagé, au sein duquel circulent des cadres discursifs, des stratégies et des formes d'organisation issues du militantisme états-unien, canadien anglophone, voire européen. Ce processus, en retour, participe à la consolidation du mouvement québécois en lui offrant à la fois des modèles d'efficacité stratégique et une reconnaissance symbolique au sein du champ antiavortement international.

Là où la contribution du mouvement antiavortement québécois apparaît plus nettement — et où la bidirectionnalité des échanges transnationaux se confirme —, c'est dans la manière dont certaines mobilisations et controverses locales sont relayées, commentées et reformulées à l'extérieur de la province. Ces circulations médiatiques et militantes ne se limitent pas à une diffusion unidirectionnelle d'informations : elles participent à la construction d'un espace discursif transnational au sein duquel les acteur·trices québécois·es deviennent à la fois objets et producteurs·trices de récits politiques.

Plusieurs événements récents illustrent cette dynamique. L'annulation par le Gouvernement du Québec, en 2023, du contrat de location entourant l'événement *Faith, Fire, Freedom* au Palais des congrès de Québec a été interprétée, dans certains médias conservateurs et alternatifs, comme une manifestation exemplaire de la persécution des chrétiens (Humphrey, 2023). Les résultats de l'étude d'Auger *et al.* au sujet des présumées conséquences psychologiques de l'avortement ont eux aussi circulé dans ces médias (Dhaliwal, 2025) et du côté d'organisations d'action politique (ARPA, 2025) jusqu'à être mobilisés par la députée conservatrice Leslyn Lewis au Parlement canadien pour dénoncer la marginalisation du discours antiavortement. Enfin, la proposition du gouvernement du Québec d'intégrer une mention relative à l'avortement dans son projet de loi constitutionnelle a suscité une série de réactions de la part d'organisations et de médias antiavortement étrangers, tels que Campaign Life Coalition (Baklinski, 2025) et LifeSiteNews (Merkowsky, 2025), qui y ont vu le symptôme d'une dérive morale et politique du Québec.

Certaines mobilisations menées en sol québécois font également l'objet d'une couverture et d'une circulation discursive au sein des réseaux antiavortement internationaux, contribuant à diffuser et à reconfigurer la représentation du militantisme québécois à l'étranger. La Marche provinciale pour la vie a notamment été présentée sur la plateforme médiatique religieuse LifeSiteNews comme un symbole de résistance spirituelle face à une société perçue comme hostile au christianisme, les contre-manifestant·es étant décrit·es comme des opposant·es « antichrétiens » et violent·es (Cummings McLean, 2025; Westen, 2025). De même, la défaite judiciaire de CQV dans sa contestation de la loi sur les zones tampons a été recadrée, dans ces mêmes espaces médiatiques, comme un exemple de la « punition » infligée aux militant·es cherchant à « venir en aide aux femmes en détresse », renforçant ainsi la rhétorique de la victimisation morale (Van Maren, 2025). Enfin, cette dynamique d'appropriation symbolique s'observe aussi à travers des circulations globales : selon CQV, les « Chaînes de la vie » organisées annuellement au Québec auraient inspiré la tenue d'événements similaires au Togo, où une organisation locale, Vie Féconde, aurait repris le modèle québécois pour en faire un instrument de mobilisation religieuse et politique en contexte africain (Hamilton, 2024).

Ces reprises médiatiques participent à la production d'un cadre narratif commun où la question de l'avortement devient un indicateur du conflit plus large entre sécularisation et valeurs traditionnelles. Par la circulation et la reformulation de ces récits, les acteur·trices antiavortement contribuent ainsi à la consolidation d'un champ discursif transnational : un espace dans lequel les événements locaux sont intégrés à une narration globale de résistance au libéralisme moral et de défense d'une identité chrétienne partagée.

Dans l'ensemble, l'analyse des interactions interprovinciales et transnationales révèle que le mouvement antiavortement québécois ne peut être compris isolément de ses réseaux nord-américains et internationaux. Les flux de ressources matérielles, financières et organisationnelles, la circulation des outils militants et des cadres rhétoriques, ainsi que la participation réciproque à des événements de mobilisation, illustrent un processus complexe de co-construction transnationale.

Plutôt que de se limiter à une posture passive de récepteur, le Québec agit simultanément comme espace d'appropriation, de traduction et d'expérimentation des stratégies importées, tout en exportant certaines de ses propres pratiques et mobilisations. Cette bidirectionnalité souligne que le militantisme antiavortement s'inscrit dans un continuum où les dimensions locales et globales se nourrissent mutuellement : les expériences et innovations québécoises sont observées, commentées et réutilisées ailleurs, tandis que les savoir-faire et outils développés à l'extérieur façonnent et structurent l'action locale.

Conceptuellement, cette imbrication des échelles illustre la porosité des frontières dans les mouvements sociaux contemporains et met en lumière la manière dont un mouvement peut simultanément se localiser et se transnationaliser, consolidant un espace discursif et stratégique partagé à l'échelle nationale et transnationale.



5.2 INTERSECTIONS MILITANTES AU SEIN DES DROITES ANTIFÉMINISTES ET RÉACTIONNAIRES

Le mouvement antiavortement s'inscrit historiquement dans la matrice idéologique du conservatisme social, portée de longue date par les mouvements religieux nord-américains (Ben Barka, 2006; Saurette et Gordon, 2015). Au Canada comme aux États-Unis, il s'est nourri d'une morale religieuse valorisant la sacralité de la vie dès la fécondation et défendant une conception normative de la maternité (Faludi, 1993). La référence au dogme chrétien a constitué un pilier des argumentaires mobilisés par les groupes antiavortement, expliquant la place centrale qu'occupent les institutions et mouvements catholiques et évangéliques dans les mobilisations depuis la fin des années 1970.

Or, le mouvement observé aujourd'hui ne peut plus être réduit à ce socle religieux fondateur (Saurette et Gordon, 2015). L'analyse des espaces dans lesquels il se déploie au Québec, conjuguée à la cartographie des arguments présentée précédemment, met en lumière des croisements idéologiques marqués entre les rhétoriques antiféministes, identitaires et réactionnaires contemporaines. La contestation du droit à l'avortement mobilise désormais des références, des cadrages et des concepts empruntés à d'autres univers idéologiques, donnant lieu à une véritable hybridation du discours antiavortement. Déjà documentée depuis les années 1990 (Godard, 1992; Côté, 2013; Gonin, Pronovost et Blais, 2014; Saurette et Gordon, 2015), cette diversification s'est intensifiée et complexifiée au fil du temps.

L'hybridation se manifeste par l'intégration de référentiels discursifs extérieurs au cadre religieux traditionnel. Ces croisements discursifs permettent à des acteur·trices non religieux·euses – en apparence féministes ou progressistes, libertarien·nes, ethno-identitaires, antiféministes,

conspirationnistes ou d'extrême droite – de s'approprier la cause antiavortement en la reformulant à l'aune de leurs propres priorités politiques. Ce déplacement discursif transforme la nature même du conflit. On ne s'oppose plus à l'avortement uniquement au nom de la morale ou de la foi. L'argumentation mobilise désormais d'autres registres : la défense des droits humains, notamment le « droit à la vie » de l'« enfant à naître », ou encore la protection des femmes contre les présumées conséquences physiques et psychologiques de l'avortement. À cela s'ajoutent des justifications identitaires et politiques, comme la préservation d'une nation francophone, blanche ou catholique perçue comme menacée. Enfin, le discours s'appuie aussi sur la dénonciation d'un système jugé corrompu, dominé par les élites politiques, médicales et pharmaceutiques. En multipliant ainsi les points d'entrée possibles dans la cause, ces reformulations permettent au mouvement d'investir des espaces discursifs séculiers et de toucher de nouveaux publics, tout en préservant un noyau normatif commun⁷⁴ : la valorisation de la maternité et de la famille « traditionnelle », la naturalisation des rôles de genre et la défense d'un ordre social hiérarchisé (Lamoureux, 2001; Blais et Dupuis-Déri, 2012).

Comme cela a été discuté à différents moments du rapport (voir notamment les sections 3.4 *L'espace numérique* et 4. *Les mots et les moyens : les armes du mouvement contre l'avortement*), plusieurs intersections militantes et idéologiques contribuent à la reconfiguration contemporaine du mouvement antiavortement. En complément des exemples précédemment analysés, il convient de souligner que l'équipe de recherche a également pu observer directement ces convergences sur le terrain.

⁷⁴ Pour une réflexion théorique approfondie sur les intersections des haines opérée par les mouvements sociaux réactionnaires et antiféministes, voir : Boursier, Pronovost et Lacroix, 2025, soumis pour publication.

Lors des Marches pour la Vie tenues à Québec en 2024 et 2025, défilaient côté à côté, aux côtés des groupes religieux traditionnels, des militants néofascistes d'Atalante, des représentants du Parti populaire du Canada, des membres des Chevaliers de Colomb ainsi que des partisans du rétablissement de la monarchie. Ces rapprochements, parfois inattendus, illustrent une dynamique de cohabitation militante où l'opposition à l'avortement agit comme point d'ancre idéologique commun, transcendant des divergences doctrinales pourtant significatives.

Les interactions entre ces différents univers idéologiques ne s'opèrent pas à sens unique. Si certain·es acteur·trices identitaires, antiféministes ou conspirationnistes s'inspirent des mouvements religieux pour articuler leur opposition à l'avortement, plusieurs groupes historiquement centrés sur la lutte antiavortement élargissent aussi leurs référentiels à des thématiques plus larges associées à la droite réactionnaires. Le cas d'Action Vitale est à cet égard révélateur : né comme un groupuscule religieux et antiavortement sur les réseaux sociaux⁷⁵, il diffuse désormais des contenus à caractère anti-immigration, ultranationaliste, anti-LGBTQ+ et anticommuniste.

Cette porosité se manifeste également à travers le rôle de certains médias, notamment LifeSiteNews, dont le blogue de CQV relaie fréquemment les publications, souvent traduites et partagées. Tel que le rapporte le Canadian Anti-Hate Network (CAHN, 2025), LSN a publié à plusieurs reprises des contenus à caractère antisémite, ainsi que des articles saluant des législations étrangères criminalisant l'homosexualité, parfois jusqu'à la peine de mort. Smith (2025) note par ailleurs qu'en février 2025, le site a diffusé une entrevue avec l'archevêque excommunié Carlo Maria Viganò, dans laquelle celui-ci reprenait diverses théories complotistes, notamment l'idée d'un pacte

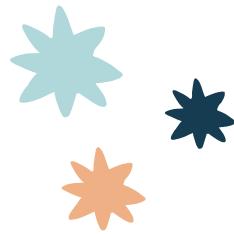
secret entre le Vatican et la Chine ou celle d'une infiltration communiste. Il y mobilisait également des thèmes associés au suprémacisme blanc, dont la critique du « mélange des races » et la théorie du « grand remplacement ». Durant la pandémie, LSN s'était déjà illustré par la diffusion de fausses informations sur les vaccins, illustrant ainsi le chevauchement croissant entre les narratifs antiavortement et complotistes.

Selon l'Institute for Strategic Dialogue (2025), LifeSiteNews constitue d'ailleurs le deuxième site d'information le plus fréquemment cité par l'extrême droite canadienne, immédiatement après Rebel News :

Rebel News, un média de droite fondé par Ezra Levant, est celui auquel les extrémistes domestiques canadiens ont le plus souvent renvoyé. LifeSiteNews, un site canadien antiavortement administré par le groupe de pression socialement conservateur Campaign Life Coalition, arrive en deuxième position. En troisième place se trouve True North, un média conservateur en ligne fondé en 2018 par le centre de recherche True North Centre for Public Policy. [Traduction libre] (Institute for Strategic Dialogue, 2025, p. 11)

⁷⁵Sur le site web de l'organisation, le fondateur, nommé Philippe, décrit ainsi son cheminement : « En 2022, il s'engage activement dans le mouvement pro-vie, animé par une conviction profonde en faveur de la défense des enfants à naître. Il fonde Action Vitale, initialement un groupe d'activisme de rue, et, à 17 ans, alors étudiant au Cégep du Vieux Montréal, il rédige et distribue des dépliants à la station Berri-UQAM, provoquant des débats audacieux sur l'avortement pour éveiller les consciences. En 2024, il relance Action Vitale, transformant le projet en une initiative médiatique vibrante. Porté par un désir ardent d'inspirer un renouveau spirituel, il partage la richesse de la foi catholique, invitant chacun à redécouvrir une vérité porteuse de sens » (Action vitale, 2025).

L'observation de ces passerelles idéologiques et de ces intersections militantes révèle que l'opposition à l'avortement tend à devenir un point d'intersection entre diverses familles idéologiques – religieuses, identitaires, libertariennes, masculinistes et conspirationnistes. Dans ce contexte, l'avortement agit comme un signifiant flottant, au sens proposé par Lévi-Strauss (1950) : un symbole dont le sens demeure instable et ouvert, susceptible d'être investi de significations diverses selon les acteurs et les contextes.



Avant l'émergence de LifeSiteNews, le mouvement antiavortement canadien éprouvait des difficultés à accéder aux médias traditionnels pour diffuser ses positions (Saurette et Gordon, 2015). L'essor d'Internet a profondément reconfiguré cet environnement communicationnel, en diversifiant les modes de diffusion, de mobilisation et de mise en réseau des acteur-trices. Longtemps perçu comme une survivance du passé, limité aux sous-sols paroissiaux et aux manifestations devant les cliniques, le mouvement s'est progressivement reterritorialisé dans l'espace numérique. Dans une entrevue accordée en 2011, Joanne Byfield, alors présidente de l'organisation LifeCanada, observait que les militant·es, « pratiquement exclus des médias grand public », avaient dû se tourner vers Internet pour communiquer, débattre et diffuser leurs messages (cité par Saurette et Gordon, 2015, p. 172). Fondé par John-Henry Westen, LifeSiteNews illustre cette reconfiguration : conçu comme un contrepoids aux médias traditionnels jugés partiaux ou trompeurs, ce site a contribué à élargir la portée du discours antiavortement et à rejoindre des publics jusqu'alors extérieurs à la cause. Les données présentées dans la prochaine section remettent en question ou, à tout le moins, nuancent ces affirmations au sujet de la mise à l'écart des discours antiavortement.

5.3 NORMALISATION DES ATTITUDES CONTRE L'AVORTEMENT : LES COURROIES DE TRANSMISSION

L'équipe note que les discours qui remettent en question le droit à l'avortement ou à certains avortements sont bien présents dans les médias traditionnels. Tel que le relèvent Potvin et ses collègues, « bien que les réseaux sociaux exercent désormais une influence majeure sur les dynamiques de la discussion publique, les médias traditionnels demeurent les principaux maîtres d'œuvre dans la « mise à l'ordre du jour » (*agenda setting*) et les cadrages des enjeux à débattre dans l'espace public » (Potvin *et al.*, 2025, p. 4). Les médias traditionnels définissent encore largement les problèmes qui méritent de faire l'objet d'un débat. Leur façon de nommer ou de cadrer un enjeu peut influencer l'opinion et les réactions du public. Dans ce contexte, les médias traditionnels, et plus encore la presse d'opinion, peuvent servir de courroies de transmission contribuant à normaliser et à diffuser les discours antiavortement auprès du public.

Parfois, la prise de position se révèle claire et tranchée, mais il convient de souligner que, dans d'autres cas, l'opposition se manifeste de manière plus ciblée, exprimant des réserves spécifiques. Tel que discuté dans l'introduction de ce rapport, les positions sur le droit à l'avortement se déploient sur un continuum : le débat ne repose pas seulement sur des positions dichotomiques, binaires, hermétiques et fermées avec, de part et d'autre, les pro-choix et les anti-choix. Au contraire, l'analyse montre qu'il y a des nuances, des degrés, des intensités variées. Si certaines prises de position expriment une opposition nette, d'autres font plutôt part d'un malaise, sans pour autant revendiquer l'interdiction totale de l'avortement et parfois même en se déclarant en faveur du libre choix. Ce malaise concerne d'ailleurs souvent des aspects bien spécifiques de l'avortement, par exemple les avortements de troisième trimestre ou sexo-sélectifs. Dans d'autres cas, il se traduit par l'adhésion à des idées reçues sur l'irresponsabilité des femmes.

Afin d'illustrer ce continuum, quatre catégories de discours ont été identifiées dans la presse d'opinion québécoise : le retour du balancier, l'américanisation du débat, la guerre culturelle et la légitimité du débat⁷⁶. Peu importe l'intensité des positions discutées dans les prochaines pages, ces discours contribuent à nourrir les débats sur l'avortement en plus de contribuer à le cadrer comme un objet de débat politique.

5.3.1 LE RETOUR DU BALANCIER

La première catégorie de discours relevée dans la presse d'opinion québécoise est celle du « retour du balancier ». Ces discours tendent à banaliser, voire à justifier, les restrictions imposées à l'avortement au nom d'un supposé retour à l'équilibre ou à ce qui serait considéré comme raisonnable. Ils déplacent également la responsabilité des atteintes aux droits et à l'accès aux services vers les militant·es féministes et pro-choix, en suggérant que leurs excès auraient provoqué une réaction inévitable.

Cette logique est illustrée par la chroniqueuse Nathalie Elgrably. Dans sa chronique du 6 mai 2022, la chroniqueuse soutient qu'en réalité, ce sont les excès du droit à l'avortement qui auraient provoqué une réaction légitime conduisant au renversement de *Roe c. Wade* : « à défendre inconditionnellement et obtusément le droit des femmes, on a oublié de fixer à quel moment un avortement devient inacceptable. Certains en ont tellement abusé qu'ils ont ranimé et attisé des considérations d'ordre moral. Il fallait donc s'attendre à un retour du balancier ! » (Elgrably, 2022). Elgrably présente ainsi le renversement de *Roe c. Wade* comme une simple décentralisation du pouvoir fédéral et un retour à la démocratie des États, accusant au passage les féministes d'être « hystériques », « psychorigides », « sans nuance ni bonne foi » (Elgrably, 2022).

⁷⁶Le choix a été fait de ne pas attribuer les opinions à des médias mais plutôt à leur auteur·trice. Dès lors, le média n'est pas identifié systématiquement chaque fois que les propos d'un·e chroniqueur·euse sont rapportés.

En présentant les reculs comme une réaction « naturelle » ou « équilibrée » face à des excès féministes, ce type de discours opère une légitimation morale des atteintes aux droits et contribue à faire passer pour raisonnables des positions qui restreignent l'autonomie des femmes et des personnes enceintes. En normalisant l'idée qu'un « retour du balancier » serait inévitable ou démocratique, ces arguments participent à la normalisation du discours antiavortement dans l'espace public, en le présentant comme une opinion légitime parmi d'autres.

5.3.2 L'AMÉRICANISATION DU DÉBAT

Tel qu'évoqué en introduction de ce rapport, pour certains chroniqueur·euses, les débats sur l'avortement au Québec seraient importés des États-Unis et leur portée serait donc artificielle ou exagérée. Ces discours tendent à délégitimer les préoccupations du mouvement pro-choix quant aux enjeux d'accès répertoriés sur le territoire québécois ainsi qu'aux risques que pose le mouvement contre l'avortement. En d'autres termes, ce type de cadrage vise à relativiser la pertinence de l'enjeu dans le contexte québécois. Il est notamment mobilisé par Mathieu Bock-Côté lorsqu'il écrit :

Le chic du chic, pour nos élites culturelles et médiatiques, consiste à reprendre les dernières opinions à la mode sur la côte Est [...]. Il est ainsi bien vu de se dire effrayé pour l'avenir du droit à l'avortement même si ce dernier n'est aucunement remis en question ici. Appelons ça une terreur par procuration. (Bock-Côté, 2024)

Dans une chronique du 24 février 2024, Joseph Facal utilise une rhétorique similaire lorsqu'il critique Amnistie internationale en affirmant que « sa branche canadienne, devenue le Dollarama du gauchisme infantile, consacre maintenant beaucoup d'énergie à promouvoir la niaiserie malhonnête du "racisme systémique", la banalisation du voile et le droit à l'avortement (comme s'il était menacé au Canada) » (Facal, 2024). Dans ces propos, l'avortement est présenté comme un enjeu importé des débats nord-américains, ce qui permet d'en relativiser la portée locale tout en l'inscrivant dans une rhétorique d'alerte exagérée.

D'ailleurs, ces discours s'accompagnent souvent de l'idée que l'enjeu de l'avortement est utilisé par les militant·es progressistes afin de diaboliser les militant·es conservateur·trices, ce qui alimente un cadrage de victimisation politique : « Au Canada, les conservateurs sont traités comme un corps étranger, et plus encore lorsqu'ils essaient de se décomplexer idéologiquement. Ils sont alors la cible d'une campagne de diabolisation permanente » (Bock-Côté 2025). Selon cette logique, les militant·es progressistes cherchent à faire peur à la population en laissant planer l'idée que si un parti conservateur accédait au pouvoir, celui-ci tenterait inévitablement de restreindre le droit à l'avortement.

Ce type d'argument a pour effet de minimiser l'importance des risques de recul pour le Québec, comme si la province était protégée, imperméable à ce qui se passe à l'extérieur de ses frontières. Dans ce contexte, le travail de veille est perçu comme une posture féministe *extrême*, dépourvu de mérite. Ces discours de décrédibilisation contribuent à diminuer la vigilance au sein de la population et à affaiblir la légitimité des militant·es mobilisé·es pour le droit et l'accès à l'avortement.

Finalement, ces prises de position contribuent à un glissement normatif dans l'espace public, où la remise en question du droit à l'avortement cesse d'être perçue comme une position marginale ou idéologiquement radicale. Ce processus de légitimation symbolique, rendu possible par la banalisation discursive du sujet, favorise la réintégration des discours antiavortement dans le champ des opinions socialement acceptables, en véhiculant l'idée que leur circulation ne représente aucun risque réel puisque l'avortement ne constituerait pas un enjeu dans le contexte québécois.

5.3.3 LA GUERRE CULTURELLE ET L'HYPOCRISIE DE LA GAUCHE

Certains chroniqueurs ne mènent pas un combat frontal contre l'avortement, mais mobilisent plutôt cet enjeu afin de mettre en lumière les contradictions qu'ils attribuent aux milieux progressistes. Dans cette perspective, la prise de position d'un·e acteur·trice sur la question de l'avortement dépasse le simple cadre moral: elle devient un marqueur identitaire, révélateur d'une appartenance à l'un des camps opposés dans la « guerre culturelle » entre la droite et la gauche (Hunter, 1991). Ainsi, le débat sur l'avortement sert souvent de prétexte à l'exploration d'enjeux connexes tels que le multiculturalisme, l'immigration, le traitement différencié de certaines communautés ou encore la liberté d'expression.

Dans l'une de ses chroniques, Richard Martineau illustre cette dynamique en soulignant, selon lui, l'incohérence des mouvements progressistes. Il leur reproche de défendre avec vigueur le droit à l'avortement tout en demeurant indulgents envers les positions antiavortement de certaines communautés religieuses qu'ils cherchent à protéger au nom du multiculturalisme. Martineau écrit : « Quand certains faits vont à l'encontre de leur idéologie, pouf, ils deviennent soudainement aveugles et ne voient plus rien. "Hein ? Quoi ? Des immigrants racisés qui militent contre l'avortement et les droits des gais ? Ça ne se peut pas, voyons ! C'est impossible ! Seuls les Blancs épousent de telles opinions !" » (Martineau, 2023b). Le chroniqueur conclut ainsi que les progressistes font preuve d'hypocrisie en défendant les droits des minorités, même lorsque celles-ci adhèrent à des positions qu'il qualifie de conservatrices.

Cette position de Martineau présente une dimension paradoxale, dans la mesure où il adopte une attitude similaire à celle qu'il critique chez les progressistes. Bien qu'il se déclare favorable au droit à l'avortement, le chroniqueur prend la défense d'un candidat qui s'y oppose. Dans une chronique publiée le 5 mai 2022, Martineau appuie la décision d'Éric Duhaime, chef du Parti conservateur du Québec, de maintenir la candidature de Roy Eappen, un médecin ayant exprimé publiquement ses convictions antiavortement. Il avance qu'il convient de dissocier les convictions personnelles d'un individu de sa capacité à exercer des fonctions politiques, estimant qu'un désaccord sur la question de l'avortement ne devrait pas constituer un motif d'exclusion : « Personnellement, je suis pour le libre choix (même si j'ai de sérieuses réserves concernant les avortements tardifs). [...] Mais malgré cela, je suis contre le fait qu'on empêche M. Eappen de se présenter » (Martineau, 2022).

Pour le chroniqueur, dans ce contexte, la liberté d'expression et la diversité d'opinions doivent primer sur les considérations idéologiques, et la décision finale doit revenir aux électeur·trices. Or, il est important de rappeler qu'il est courant, dans le champ politique, que les partis sélectionnent des candidat·es dont les valeurs, la vision et les positions politiques s'accordent avec celles du parti.

Cet exemple illustre un mécanisme plus général de hiérarchisation subjective des enjeux. Le choix de valoriser la liberté d'expression plutôt que le droit à l'avortement révèle ainsi la manière dont chaque acteur·trice accorde un poids différent aux principes en tension selon son propre système de valeurs.

Il est plausible que la valeur accordée à la liberté d'expression varie selon la nature des propos en cause. Par exemple, si les propos tenus avaient été francophobes ou québécophones, le chroniqueur n'aurait peut-être pas priorisé la liberté d'expression du candidat conservateur. Cette hiérarchisation met en évidence que les débats autour de l'avortement dépassent la question morale pour devenir un terrain de mise en concurrence des priorités politiques et éthiques. Le fait que l'avortement soit ici présenté comme un enjeu secondaire suggère qu'il est souvent instrumentalisé au profit de causes jugées plus fondamentales, telles que la défense de la liberté d'expression ou la cohérence idéologique d'un camp politique.

5.3.4 JE SUIS PRO-CHOIX, MAIS...

La chroniqueuse Sophie Durocher illustre un dernier type de cadrage, plus nuancé, qui reconnaît la légitimité du droit à l'avortement tout en appelant à la remise en question de l'accès à certains avortements : « Je suis pour l'avortement, libre et gratuit. Mais ça n'empêche pas que j'ai un immense malaise avec les avortements tardifs et une immense réticence face aux avortements [sexo-]sélectifs » (Durocher, 2023a). La chroniqueuse appelle ainsi à tenir un débat « serein » sur la question, afin d'« encadrer » la pratique :

Il me semble pourtant qu'en démocratie, le débat est sain. Est-ce qu'on pourrait se parler d'avortement calmement, sans se crier de noms, sans menaces de mort, sans épée de Damoclès au-dessus de nos têtes ? Le Canada est l'un des seuls pays au monde où l'avortement n'est pas balisé ni encadré. C'est le seul pays membre de l'OCDE qui n'a aucune loi sur l'avortement. (Durocher, 2020)

L'analyse des chroniques de Durocher révèle une position qui oscille généralement entre la vigilance par rapport aux reculs observés aux États-Unis⁷⁷ – citant au passage Simone de Beauvoir et saluant l'héritage de Simone Veil (Durocher, 2022) – et des appels à condamner certaines pratiques jugées problématiques et liées à des contextes particuliers.

Ce type de discours illustre l'existence d'un continuum de positions rompant avec la vision binaire et exclusive opposant les camps pro-choix et anti-choix. Il met en lumière la possibilité, de plus en plus répandue dans l'espace public, de se réclamer pro-choix tout en appuyant l'adoption de mesures restreignant l'accès à certains types d'avortements⁷⁸. La posture de Durocher s'inscrit dans cette zone, mobilisant une rhétorique du « bon sens » et du « débat serein » qui, sous couvert de modération, contribue à légitimer le doute autour d'un droit fondamental.

Ce cadrage réintroduit une distinction implicite entre les « bonnes » et les « mauvaises » raisons d'avoir recours à un avortement de troisième trimestre, réactivant ainsi des représentations moralisantes du comportement reproductif des femmes et des personnes enceintes. En filigrane, il alimente l'idée persistante de leur irresponsabilité, comme si celles-ci décidaient arbitrairement de mettre fin à une grossesse avancée, occultant les réalités médicales, sociales et psychologiques complexes qui sous-tendent de telles décisions. Selon la perspective de Mathieu et Ruault (2014), ces dynamiques peuvent être analysées comme une forme de « police des récits » : les discours normatifs et institutionnels sélectionnent, jugent et hiérarchisent les expériences légitimes

⁷⁷Elle a notamment affirmé : « C'est fou de se dire qu'une Américaine de 20 ans a moins de droits que sa mère et sa grand-mère. Et il faut absolument que les Québécoises de 20 ans soient conscientes que ces droits ne sont pas acquis au Canada non plus » (Durocher, 2022).

⁷⁸L'influenceuse ÉloVeut Savoir (Éloïse Boies) tient un discours de ce type sur ses plateformes (Élo veut savoir, 2024; 2025). Elle a aussi exprimé des opinions similaires lors d'une table-ronde sur la chaîne ThéoVox (2025e).

et celles qui le sont moins, encadrant ainsi la manière dont les femmes peuvent raconter et légitimer leur parcours. En d'autres termes, cette stratégie discursive déplace le centre du débat : plutôt que d'affirmer l'autonomie reproductive, elle induit une méfiance à l'égard de la capacité des femmes et des personnes enceintes à prendre des décisions éclairées pour elles-mêmes et valorise la capacité à « discuter calmement » d'un droit, en négociant ses modalités et ses limites, tout en reproduisant des mécanismes normatifs de contrôle symbolique.

L'appel de Durocher à « se parler calmement » construit une fausse symétrie entre militant·es pro-choix et anti-choix, comme si les deux camps participaient également à la polarisation, alors que seul l'un cherche à restreindre la liberté reproductive. Cette posture induit que la position pro-choix serait « allée trop loin » et que seule une approche « modérée » permettrait de protéger la société contre des prétendus excès idéologiques. Ce discours de neutralité apparente produit un effet paradoxal : sous prétexte de dialogue, il réintroduit subtilement la possibilité de négocier l'introduction de droits fœtaux mis en concurrence avec les droits reproductifs. Dit autrement, Joyce Arthur, directrice de la CDAC, affirmait déjà en 2012 : « On ne protège pas les droits des femmes (les fœtus féminins) en retirant des droits aux femmes » (Arthur citée dans Buzzetti, 2012).

Cela étant dit, l'inscription du droit à l'avortement dans un cadre législatif comporte un risque, soit celui d'offrir un espace institutionnel où ce droit pourra être contesté, redéfini ou restreint au fil du temps.

Cette dynamique correspond à la stratégie du « morcellement », par laquelle les militantes antiavortement, saute d'un appui politique ou social suffisant pour interdire directement l'avortement, cherchent à en limiter progressivement l'accès par des mesures ciblées (Pronovost dans Rad, 2019). Sans nécessairement le vouloir, les discours d'appel à la « modération », tels que celui de Durocher, participent à ce processus en réintroduisant la légitimité de débattre de certains avortements et, ce faisant, en ouvrant la voie à des lois restrictives présentées comme raisonnables ou féministes.

Cette logique du morcellement s'est révélée particulièrement efficace aux États-Unis, où elle a conduit à l'adoption de 1381 lois restreignant l'accès à l'avortement entre 1973 et 2022, dont plus de 40 % ont été adoptées entre 2011 et 2022, pavant la voie au renversement de l'arrêt *Roe c. Wade* (Guttmacher Institute, 2022).

Au Canada, cette stratégie de morcellement se manifeste également dans les tentatives récurrentes d'encadrement partiel de l'avortement. Parmi les initiatives législatives portées par des organisations associées au mouvement antiavortement – présentées plus en détail dans la section 3.3.1 *La scène politique fédérale* – figure notamment la volonté d'interdire l'avortement sexo-sélectif. L'analyse de ces propositions montre que le mouvement ne cherche pas à faire adopter une mesure restrictive ponctuelle, mais à engager un processus graduel de redéfinition du cadre légal et moral de l'avortement. À l'instar des stratégies observées aux États-Unis, ces initiatives participent d'une entreprise plus large de reconfiguration du droit à l'avortement par l'accumulation de restrictions présentées comme raisonnables, neutres ou fondées sur des principes éthiques consensuels. Ainsi, loin de constituer un bouchier, la loi devient alors un terrain de négociation et de compromis politique autour des droits reproductifs.

ENCADRÉ 4

L'avortement de troisième trimestre

Les avortements de troisième trimestre représentent moins de 0,1% de l'ensemble des interruptions volontaires de grossesse réalisées au Québec, soit environ une trentaine par année (Archambault, 2022). Une recherche menée aux États-Unis indique que deux principales raisons expliquent le recours à un avortement à ce stade de la grossesse : l'obtention de nouvelles informations relatives à la santé ou au développement du fœtus, et la présence de barrières d'accès aux services lors des trimestres précédents (Kimport, 2022). Bien que les obstacles d'accès diffèrent au Québec, plusieurs enjeux persistent, en particulier pour les femmes et les personnes vivant dans des conditions de précarité économique et sociale. Lors des entretiens de groupe menés avec les participantes, une troisième raison a été soulevée, soit celle des parcours et des situations de vie marqués par des expériences complexes – statut migratoire précaire, itinérance, absence de couverture d'assurance, méconnaissance des services disponibles, enjeux liés à la consommation, déni de grossesse, problèmes de santé mentale, etc. Ces réalités personnelles peuvent non seulement constituer des obstacles concrets à l'accès aux soins, mais également expliquer le décalage temporel dans la prise de décision ou la découverte tardive de la grossesse menant à un avortement plus avancé.

ENCADRÉ 5

L'avortement sexo-sélectif

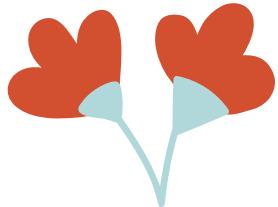
Certaines voix, telles que celle de la chroniqueuse Sophie Durocher, expriment un malaise à l'égard des avortements pratiqués sur la base du sexe du fœtus et en appellent à une intervention législative : « Comme féministe, on veut défendre les droits des femmes. C'est logique. Mais que fait-on des droits des petites filles qui ne verront jamais le jour, car leur mère s'est fait dire que "dans sa culture, on ne veut pas de filles" » (Durocher, 2023b). Si cette inquiétude peut sembler légitime sur le plan moral, les données québécoises démontrent que le phénomène ne constitue pas un enjeu social : depuis 1986, aucune variation significative dans le ratio des naissances selon le sexe n'a été observée (Institut de la statistique du Québec, 2025). Par ailleurs, ces discours s'inscrivent souvent dans des débats liés à l'immigration, où le recours à la notion d'avortement sexo-sélectif devient un prétexte pour stigmatiser certaines communautés et instrumentaliser un faux problème à des fins morales ou politiques. Enfin, sur le plan juridique, toute législation visant à interdire les avortements sexo-sélectifs se heurterait à un obstacle pratique majeur : son application reposera sur la divulgation volontaire du motif discriminatoire. Une telle loi serait donc inapplicable et susceptible de restreindre l'accès aux services reproductifs sous couvert de contrôle moral, sans pour autant répondre à un problème réel.

En somme, les quatre types de discours identifiés participent à la normalisation des cadres de pensée issus du mouvement contre l'avortement en les reformulant dans un langage de modération, de raison et de dialogue. Sous une apparente neutralité – et parfois sans que ce soit l'objectif visé – ils servent de courroie de transmission entre les milieux explicitement militants et le grand public, en traduisant des revendications restrictives en préoccupations légitimes, parfois même féministes. En diffusant des arguments anti-choix dans un registre discursif acceptable socialement et médiatiquement, ces prises de parole contribuent à déplacer les frontières du dicible et à rendre pensable, voire souhaitable, la remise en question partielle du droit à l'avortement.

L'analyse des réseaux hors Québec, de l'hybridation idéologique et des procédés de normalisation met en évidence la porosité des frontières: les frontières géographiques, idéologiques et discursives. Loin de constituer un ensemble homogène ou isolé, le mouvement contre l'avortement s'inscrit dans des réseaux transnationaux d'influence et s'articule avec d'autres courants réactionnaires, antiféministes et populistes. Ces alliances multiples, tant idéologiques qu'organisationnelles, favorisent la circulation de cadres discursifs communs, adaptés aux contextes locaux et relayés par une diversité d'acteur·trices,

de la droite religieuse à certaines voix médiatiques se réclamant du «bon sens» ou de la «liberté d'expression». Ce processus de normalisation permet aux arguments antiavortement de se diffuser sous des formes discursives modérées et socialement acceptables, agissant comme une interface entre les milieux militants et l'opinion publique. Ainsi, le mouvement ne se renforce pas uniquement par la mobilisation de ses sympathisant·es, mais aussi par sa capacité à influencer les représentations collectives du droit à l'avortement et à redéfinir les termes mêmes du débat public.

LA CONCLUSION



Bien que le militantisme du mouvement antiavortement québécois ne puisse être mis en équivalence avec l'ampleur et la visibilité des mobilisations observées aux États-Unis ou dans d'autres provinces canadiennes, les résultats de cette recherche mettent en évidence un effort soutenu de structuration et de professionnalisation au sein de la province. Si certaines stratégies et cadres narratifs renvoient aux pratiques documentées en 2014 (Gonin, Pronovost et Blais,

2014), le mouvement québécois démontre une capacité d'adaptation significative, notamment par sa mobilisation de l'actualité, sa réactivité aux débats publics et son aptitude à intégrer de nouveaux alliés et réseaux. Six dynamiques principales ressortent des données discutées tout au long de ce rapport et apparaissent comme centrales dans ce processus de consolidation:

1 // L'antiféminisme « bienveillant »

Une dynamique observable au sein du mouvement antiavortement québécois est ce qui peut être qualifié d'antiféminisme « bienveillant ». Certain-es militant-es antiavortement expriment des intentions qu'ils et elles perçoivent comme altruistes ou protectrices, par exemple en affirmant vouloir soutenir les femmes dans leurs choix, dans leurs expériences de grossesse et d'avortement. Cependant, l'analyse de ces actions et discours montre que la bienveillance déclarée ne neutralise pas les effets tangibles des interventions qui contribuent à limiter le libre choix, à la stigmatisation et la pathologisation de l'avortement ainsi qu'à l'érosion potentielles des droits reproductifs. Ce type d'antiféminisme est particulièrement difficile à identifier et à contester, car il se déploie sous des formes que l'on perçoit socialement comme acceptables ou « non conflictuelles », mobilisant des valeurs universelles comme la compassion et l'entraide. Cette image contraste avec l'image plus caricaturale et stigmatisée des militant-es antiféministes. La notion d'antiféminisme « bienveillant » illustre la complexité et le renouvellement des mécanismes par lesquels le mouvement antiavortement peut exercer son influence de manière subtile et insidieuse.

02/ L'entrisme, l'opportunisme et la stratégie du morcellement

L'analyse des lieux et des réseaux dans lesquels le mouvement antiavortement québécois se déploie met en évidence une dynamique combinant entrisme, opportunisme politique et stratégie de morcellement. L'entrisme, défini comme l'introduction concertée de membres d'une organisation militante au sein d'organisations aux valeurs opposées afin d'infléchir leurs orientations (IHEMI, 2025), permet au mouvement antiavortement d'exercer une influence indirecte et parfois subtile sur des espaces institutionnels ou communautaires pro-choix. Cette approche est renforcée par un opportunisme politique qui consiste à tirer parti de contextes législatifs, sociaux ou médiatiques propices afin d'introduire progressivement des changements allant dans le sens de ses objectifs. Ensemble, ces stratégies contribuent à un morcellement de l'accès à l'avortement et à la normalisation de la restriction. Elles visent non seulement à limiter l'accès institutionnel au droit à l'avortement, mais aussi à modifier les normes sociales et culturelles, rendant le recours à l'avortement moins acceptable ou même « impensable » dans certains milieux. Cette combinaison stratégique révèle la sophistication et la prévoyance du mouvement, qui agit simultanément à plusieurs niveaux pour atteindre ses objectifs.

03/ La diminution relative de la rigidité idéologique

La flexibilité idéologique observée au sein du mouvement québécois favorise la formation d'alliances stratégiques inattendues, entre acteur·trices aux profils et trajectoires variées. Cette diminution de la « pureté idéologique » se manifeste également à travers un continuum de positions sur l'avortement : certains militant·es s'identifient comme pro-choix tout en soutenant l'adoption de restrictions législatives sur certains types d'avortements. Cette diversité de positionnements permet de combiner des approches religieuses, politiques et sociales différentes, tout en conservant un objectif commun de promotion des positions antiavortement (Boursier, Pronovost et Lacroix, 2025, soumis pour publication). Elle contribue à la consolidation du mouvement en offrant une capacité d'adaptation aux contextes locaux et aux opportunités politiques, ainsi qu'en facilitant la mobilisation collective malgré la diversité des visions et des pratiques au sein du mouvement.

04/ L'insertion dans des réseaux militants œuvrant à différentes échelles

Le mouvement québécois ne se limite pas à un engagement local : il s'inscrit dans des réseaux inter provinciaux et transnationaux, qui lui offrent un accès à des ressources matérielles, financières et organisationnelles. Cette inscription favorise également des processus d'apprentissage et de professionnalisation : les membres peuvent observer les stratégies déployées ailleurs, tester des outils déjà éprouvés et bénéficier d'un encadrement par des organisations expérimentées. L'interconnexion avec ces réseaux crée un double effet : elle renforce la capacité d'action locale tout en permettant au Québec de contribuer à des dynamiques plus larges, par la diffusion d'expériences et de pratiques qui peuvent inspirer d'autres mouvements.

05/ La capacité à adapter les discours et l'image

Le mouvement québécois se distingue par sa faculté à adapter son discours, ses messages et ses supports visuels aux réalités sociales, culturelles et institutionnelles locales. Cette adaptation concerne non seulement la langue et les références culturelles, mais aussi le cadrage des enjeux et la manière dont les arguments sont présentés aux différents publics : étudiant·es, communautés religieuses, milieu de l'éducation, acteur·trices politiques, etc. En modulant son image et son discours, le mouvement parvient à renforcer son ancrage local, à élargir son audience et à accroître son efficacité.

06/ L'exploitation des outils et plateformes numériques

Les plateformes numériques jouent un rôle central dans la structuration et la diffusion des activités militantes du mouvement québécois. Elles facilitent la circulation rapide des idées et la diffusion d'outils militants, notamment à travers leur traduction ou adaptation à différents contextes linguistiques et culturels. Ces espaces favorisent également la diffusion d'éléments de désinformation, de stéréotypes et d'idées reçues autour de l'avortement. La circulation de données probantes y est beaucoup plus difficile, et les stratégies de correction ou de « *debunking* » semblent produire des effets limités. Cette dimension souligne à la fois le potentiel des outils numériques pour renforcer la visibilité et la mobilisation, le phénomène des chambres d'écho et les défis liés à l'information erronée qui peut se propager à grande échelle, façonnant les perceptions du public et l'orientation des stratégies militantes.

LES IMPACTS DE LA PRÉSENCE DU MOUVEMENT CONTRE L'AVORTEMENT QUÉBÉCOIS⁷⁹

Cette section vise à amorcer la réflexion sur les effets sociaux et politiques de la présence du mouvement antiavortement au Québec, ainsi que sur les enjeux qu'elle soulève pour la défense et la consolidation du droit à l'avortement. Bien que l'étude n'ait pas eu pour objectif central l'analyse des impacts, il apparaît pertinent de commencer à en cerner certaines dimensions⁸⁰.

Les impacts du mouvement antiavortement sur le milieu pro-choix se manifestent d'abord dans l'intervention et la stratégie des organisations et des militantes. Plusieurs participantes rapportent que la présence du mouvement antiavortement les oblige à déconstruire en continu les arguments propagés et à adapter leurs stratégies de communication: « C'est un travail qui est toujours à refaire et à recommencer: on se bat pour donner la bonne information, mais la mauvaise information ressort », explique une participante à un groupe de discussion focalisé (2024). Cette nécessité d'une vigilance constante complique également la diffusion d'un discours pro-choix dans l'espace public, certaines participantes s'inquiétant de donner trop de visibilité aux initiatives antiavortement et observant que « les journalistes qui nous tendent leurs micros ont tendance à donner la réplique au camp antiavortement » (2024), ce qui contribue à une forme de symétrisation des discours. Les contraintes organisationnelles sont également accentuées par les enjeux de sécurité: « De savoir qu'ils existent, qu'ils sont financés, qu'ils sont là, qu'ils sont organisés, bien organisés, je trouve que ça introduit un peu d'insécurité dans le quotidien: il faut barrer les portes, il faut surveiller les accompagnants, il faut faire attention » (2024). Ce témoignage illustre le coût émotionnel et pratique de cette vigilance.

Le mouvement antiavortement génère aussi des impacts sur l'opinion publique. Plusieurs participantes constatent la circulation persistante de mythes et de préjugés sur l'avortement, qui influencent même les personnes n'adhérant ni totalement au discours pro-choix ni au discours antiavortement: « Il y a beaucoup de désinformation qui circule, même parmi celles qui disent être pro-choix, et ça complique le dialogue », note une participante. Enfin, l'accès aux services d'avortement peut être indirectement affecté, non par des fermetures concrètes, mais par la circulation de messages visant à détourner les femmes des ressources sécuritaires: « Certaines femmes arrivent avec des idées fausses sur ce que les centres [antiavortement] offrent, et ça les empêche de faire un choix éclairé », illustre une participante. Ces témoignages mettent en évidence la diversité des impacts du mouvement antiavortement au Québec et ouvrent des pistes pour de futures recherches visant à approfondir la compréhension des conséquences du militantisme antiavortement sur les organisations pro-choix, l'opinion publique et l'accès aux services.

⁷⁹Cette section s'appuie sur les témoignages recueillis auprès des participantes lors des entretiens de groupe.

⁸⁰Cette réflexion préliminaire s'appuie notamment sur la typologie proposée par Mélissa Blais (2018; 2025).

LES CONTRIBUTIONS ET LES LIMITES DE CETTE ÉTUDE

Ce projet de recherche constitue une contribution à la littérature sur les mouvements antiavortement et antiféministes, un champ encore peu étudié au Québec. En se concentrant sur le mouvement québécois, l'étude dépasse les analyses centrées sur les États-Unis ou les grandes mobilisations canadiennes, offrant ainsi un éclairage original sur les spécificités et les dynamiques propres au militantisme provincial. Elle met en évidence la structuration et la professionnalisation des organisations locales, ainsi que la circulation des idées, des outils et des pratiques militantes, dépassant le cadre classique de l'analyse des seules activités de protestation.

Par ailleurs, la recherche documente des pratiques et des réseaux peu abordés dans la littérature existante, contribuant à enrichir la réflexion sur les dynamiques transnationales des mouvements sociaux. En combinant l'analyse des lieux d'action, des alliances et des discours, elle propose une vision intégrée du mouvement antiavortement québécois et de ses interactions avec des acteur·trices œuvrant au-delà des frontières provinciales et des frontières idéologiques traditionnelles.

Il s'agit d'une étude empirique dense, qui permet de mieux comprendre les nuances du militantisme antiavortement contemporain et des mécanismes de son institutionnalisation qui fournit des bases solides pour formuler des recommandations rigoureuses en matière de politiques publiques visant à garantir l'accès à l'avortement et à contrer les stratégies de mobilisation du mouvement antiavortement.

Cette recherche comporte certaines limites qu'il importe de souligner. D'abord, bien que l'étude repose sur un corpus diversifié — entretiens de groupe, observation participante, publications en ligne et documents accessibles publiquement —, certaines stratégies internes, sources de financement et dynamiques de coordination demeurent opaques, ce qui rend difficile l'évaluation complète du degré de structuration et de professionnalisation du mouvement.

À cet égard, les organisations composant le mouvement se distinguent par des degrés variables de transparence quant à leurs activités et leur vie associative. Les groupes plus discrets ou faiblement médiatisés sont vraisemblablement sous-représentés dans l'étude, ce qui peut biaiser l'évaluation globale de l'influence et de la portée du mouvement. Par ailleurs, l'étude n'a pas permis d'examiner en profondeur les fonctions sociales et communautaires que remplissent certaines organisations antiavortement. En effet, plusieurs de ces groupes, en marge de leur service de soutien à la prise de décision, offrent des services d'accompagnement à la grossesse et de soutien matériel qui peuvent répondre à des besoins réels de femmes et de personnes enceintes en situation de vulnérabilité. Cette dimension souligne la nécessité, pour les politiques publiques pro-choix, de consolider les dispositifs de soutien social, économique et psychologique afin que ces besoins puissent être pris en charge hors du cadre idéologique antiavortement. Ensuite, la collecte de données n'a pas permis d'aborder le palier politique municipal ni d'analyser le rôle des acteur·trices qui y interviennent dans les dynamiques militantes du mouvement antiavortement. Cette lacune empêche de saisir pleinement certaines stratégies locales de mobilisation et d'influence politique, notamment celles soutenues par des organisations telles que Campagne Québec-Vie dans l'identification ou l'appui à des candidatures opposées à l'avortement et, plus largement, dans la volonté de mobiliser des ressources publiques à cette échelle (QUB, 2024).

Enfin, les effets du mouvement sur les attitudes et opinions du grand public, en particulier chez les personnes sans affiliation religieuse, demeurent insuffisamment documentés.

Une meilleure compréhension des formes séculières d'adhésion partielle aux discours antiavortement, ainsi que des représentations liées aux pratiques en périnatalité, constituerait une avenue pertinente pour de futures recherches.

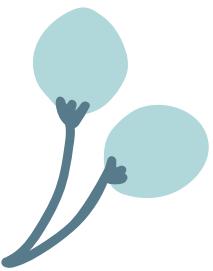
LES RECOMMANDATIONS

À la lumière des données recueillies dans le cadre de ce projet, l'équipe de recherche, en collaboration avec le comité d'encadrement, propose un ensemble de recommandations visant à renforcer l'accès à l'avortement, à consolider les milieux pro-choix et à contrer les conditions qui permettent au militantisme antiavortement d'exercer son influence.

01 //

S'abstenir d'intervenir sur le plan législatif en matière d'avortement.

Depuis près de quarante ans, un consensus clair s'est établi au sein du mouvement féministe canadien selon lequel toute initiative législative — qu'il s'agisse d'une loi spécifique ou d'une mention dans une loi constitutionnelle — comporte davantage de risques que de bénéfices. L'expérience historique canadienne montre qu'aucune mesure législative n'est nécessaire pour garantir l'accès à l'avortement et que, au contraire, l'introduction d'un cadre légal pourrait fragiliser un équilibre déjà reconnu par la jurisprudence et les pratiques cliniques (Pronovost, 2023; Langevin, 2024). Une telle initiative risquerait également d'avoir des effets inattendus, notamment en ouvrant la voie à des stratégies opportunistes (mobilisation populaire, recours judiciaires, amendements législatifs) de la part d'acteur·trices cherchant à restreindre progressivement ce droit. En pratique, une mesure législative aurait un effet nul sur l'effectivité du droit à l'avortement et sur la capacité des femmes et des personnes enceintes à l'exercer dans des conditions sécuritaires et accessibles.



02/

Assurer la cohérence entre les politiques de sécularisation et les pratiques de financement et de collaboration publique.

Le gouvernement du Québec justifie depuis plusieurs années l'adoption de lois sur la laïcité par la nécessité d'assurer la neutralité religieuse de l'État et de ses institutions. Ce positionnement contraste toutefois avec la poursuite du financement public accordé à des organismes dont la mission repose explicitement sur une opposition à l'avortement. De plus, certaines composantes de l'État, notamment au sein du réseau scolaire, maintiennent des formes de collaboration ou de reconnaissance envers certaines organisations antiavortement. Ce décalage met en lumière une incohérence structurelle entre, d'une part, les principes invoqués pour justifier la laïcisation de l'espace public et, d'autre part, certaines pratiques gouvernementales qui continuent de conférer une légitimité institutionnelle et un soutien matériel à des acteur·trices religieux·euses militant en faveur de la restriction de certains droits reproductifs.

03/

Rendre les contraceptifs sur ordonnance gratuits pour toutes et tous.

Afin de favoriser une réelle autonomie reproductive et de réduire les inégalités d'accès à la contraception, il est essentiel que le gouvernement du Québec adopte les mesures nécessaires pour assurer la gratuité universelle des contraceptifs sur ordonnance. L'accès demeure inégal et dépendant du statut socioéconomique, du type d'assurance et du lieu de résidence. La gratuité constituerait une mesure de santé publique efficace, susceptible de diminuer les grossesses non planifiées et de renforcer le droit fondamental à disposer librement de son corps. Elle s'inscrirait également dans une approche préventive cohérente avec les engagements du Québec en matière d'égalité et de santé reproductive.

04/ Structurer l'offre de services en matière d'avortement de troisième trimestre en mettant sur pied une équipe volante spécialisée.

L'offre de services liés à l'avortement au troisième trimestre demeure marquée par des défis organisationnels et humains, tant pour les membres des équipes médicales que pour les femmes et les personnes concernées. La mise en place d'une équipe volante provinciale, composée de professionnel·les stables et spécialement formé·es aux dimensions cliniques, psychologiques et éthiques de ces situations, permettrait d'assurer une prise en charge optimale sur l'ensemble du territoire. Une telle initiative viserait à garantir que chaque personne puisse bénéficier de soins empreints de compétence, de compassion et de respect, tout en soutenant les milieux cliniques appelés à intervenir dans ces contextes complexes. À terme, cette structuration contribuerait à consolider la reconnaissance de l'avortement – y compris au troisième trimestre – comme un soin pleinement légitime et intégré au réseau public québécois.

05/ Rétablir l'accès à l'avortement de troisième trimestre pour les personnes sans couverture publique.

Depuis quelques années, la réglementation québécoise interdit aux établissements de santé d'offrir des avortements de troisième trimestre aux femmes et aux personnes non couvertes par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ou par le Programme fédéral de santé intérinaire (PFSI), même si ce sont les bénéficiaires de services elles-mêmes qui couvrent les frais liés à l'intervention. Cette mesure, qui ne repose pas sur des considérations cliniques ou éthiques, a pour effet d'exclure injustement certaines personnes d'un soin essentiel. Son assouplissement permettrait de rétablir un accès équitable et cohérent avec les principes d'universalité et de non-discrimination en matière de santé reproductive.

06/ Créer un comité chargé d'élaborer des normes minimales d'accès aux services d'avortement.

La création d'un comité, incluant des personnes des milieux de la santé et du milieu communautaire, aurait pour objectif de clarifier les corridors de soin ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des normes minimales garantissant l'accessibilité des services d'avortement — par exemple, en limitant le nombre maximal de rendez-vous requis pour y accéder (Guilbert et Bois, 2023a; Pronovost et al., 2023). L'adoption de telles normes favoriserait une offre de services plus équitable sur l'ensemble du territoire québécois et assurerait le respect du libre choix des femmes et des personnes concernées, tout en s'appuyant sur les données probantes les plus récentes en matière d'organisation et d'accès aux soins.

07/

Renforcer la formation universitaire sur l'avortement.

L'amélioration de l'enseignement de base sur l'avortement dans les programmes universitaires de médecine et des autres professions de la santé permettrait d'assurer une meilleure préparation des futur·es professionnel·les à la prise en charge clinique, psychologique et éthique de ces soins. Une telle mesure contribuerait à réduire les disparités de connaissances, à prévenir la stigmatisation et à garantir une offre de services cohérente et respectueuse sur l'ensemble du territoire québécois.

08/

Diffuser une information centralisée et à jour sur l'accès à l'avortement.

La création d'un portail d'information public regroupant les renseignements contenus dans le Bottin de ressources de la Fédération du Québec pour le planning des naissances, comprenant une information complète et validée sur le déroulement et les différentes options en matière d'avortement, permettrait d'améliorer la transparence et l'accessibilité des services. Le financement public de la mise à jour régulière du Bottin⁸¹ garantirait la fiabilité et la pérennité de ces informations, tout en soutenant l'autonomie décisionnelle des femmes et des personnes enceintes.

09/

Pérenniser le financement des organismes pro-choix.⁸²

Au Québec, l'accompagnement des femmes et des personnes confrontées à une grossesse suscitant de l'ambivalence est assuré par un nombre limité d'organismes : S.O.S. Grossesse (Québec), S.O.S. Grossesse Estrie (Sherbrooke) et Grossesse-Secours (Montréal), qui desservent collectivement l'ensemble du territoire. Parallèlement, la Fédération du Québec pour le planning des naissances joue un rôle central dans la défense du droit à l'avortement, en pilotant le comité de veille sur l'avortement, en mettant à jour le Bottin des ressources, en organisant des événements de mobilisation pro-choix, en représentant la cause auprès des instances politiques et en développant des campagnes d'éducation populaire et de sensibilisation. La pérennisation et le renforcement du financement public de ces organismes apparaissent essentiels pour maintenir et consolider l'accessibilité aux services et assurer une veille des actions menées par le mouvement antiavortement.

⁸¹Cette mesure est inscrite dans le *Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement (2024-2027)*, mais le financement n'a toujours pas été reçu par la FQPN.

⁸²Il en va de même pour cette mesure déjà inscrite dans le *Plan d'action*.

10/ Renforcer l'éducation à la sexualité en intégrant des contenus sur l'avortement et en développant l'esprit critique.

Il est recommandé de renforcer les programmes d'éducation à la sexualité afin d'y inclure, de manière adaptée à l'âge des élèves, des informations précises et factuelles sur l'avortement. Cette intégration vise à contrer les stéréotypes, les idées reçues et la désinformation médicale qui circulent autour de cette pratique, tout en favorisant une meilleure compréhension des droits reproductifs et des choix disponibles. Un tel renforcement contribue à outiller les jeunes pour exercer des choix éclairés et à créer un environnement éducatif plus complet et inclusif en matière de santé sexuelle et reproductive.

11/ Assurer le renouvellement du *Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement*.

Il est nécessaire de commencer dès à présent à réfléchir aux orientations de la prochaine édition du Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement, dont le renouvellement est prévu pour 2027-2028. Cette planification proactive doit permettre de définir les priorités et les mesures à consolider afin de garantir la continuité et l'efficacité des actions menées. Le futur plan devrait impérativement poursuivre et renforcer le travail engagé pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés et la désinformation médicale entourant l'avortement, en s'appuyant sur des données probantes et sur une connaissance approfondie des besoins des femmes et des personnes enceintes.

12/ Financer la recherche sur les oppositions partielles au droit à l'avortement.

Le gouvernement devrait soutenir la réalisation d'une étude visant à mieux comprendre les oppositions partielles à l'égard du droit à l'avortement, c'est-à-dire les situations où des personnes ne se disent ni entièrement pro-choix ni strictement antiavortement. Cette recherche permettrait d'identifier les facteurs influençant ces positions, notamment les perceptions, les idées reçues, les croyances culturelles ou religieuses, et l'impact de la désinformation médicale. Les résultats pourraient orienter le développement de stratégies d'éducation, de communication et de sensibilisation adaptées, afin de favoriser une compréhension plus complète des enjeux liés à l'avortement et de renforcer le libre choix des femmes et des personnes enceintes.

LA BIBLIOGRAPHIE

- Ackerman, K. R. (2012). « Not in the Atlantic Provinces » : The Abortion Debate in New Brunswick, 1980-1987. *Acadiensis*, 41(1), 75-101. https://id.erudit.org/iderudit/acad41_1art04
- Ackerman, K. (2014). In Defence of Reason: Religion, Science, and the Prince Edward Island Anti-Abortion Movement, 1969–1988. *Canadian Bulletin of Medical History*, 31(2), 117-138. <https://doi.org/10.3138/cbmh.31.2.117>
- Action Vitale. (2025). *À propos*. <https://actionvitale.ca/#about>
- Agence Science-Presse. (2021, 15 mars). COVID et vaccins conçus à partir d'embryons avortés : faux. *Agence Science-Presse*. <https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/covid-19-depister-desinfo/2021/03/15/covid-vaccins-concus-partir-embryons-avortes-faux>
- Aide Grossesse. (2023). *Présentation institutionnelle*. <https://www.canva.com/design/DAGWIjijlzM/oL8oyrZNLPpwAValltQqAQ/view>
- Aide Grossesse. (2025a). Soutien au deuil lié à la perte reproductive. <https://www.aidegrossesse.org/perte-reproductive>
- Aide Grossesse. (2025b). *Rencontrez votre équipe*. <https://www.aidegrossesse.org/notre-equipe>
- Aide Grossesse. (2025c). *Groupes de soutien de l'église*. <https://www.aidegrossesse.org/gse>
- Albert, R. (2005). Protest, Proportionality, and the Politics of Privacy: Mediating the Tension between the Right of Access to Abortion Clinics and Free Religious Expression in Canada and the United States. *Loyola of Los Angeles International and Comparative Law Review*, 27(1), 1-62. <https://digitalcommons.lmu.edu/ilr/vol27/iss1/1>
- Alliance évangélique du Canada (AÉC). (2025). *Abortion & Fetal Rights*. <https://www.evangelicalfellowship.ca/abortion>
- Almeida, P. (2019). *Social Movements: The Structure of Collective Mobilization*. University of California Press.
- American Association of Pro-Life Obstetricians and Gynecologists (AAPLOG). (2025). *Our mission statement*. <https://aaplog.org/about-us/our-mission-statement/>
- American College of Obstetricians and Gynecologists (ACOG). (2009). Induced abortion and breast cancer risk. *Obstetrics & Gynecology*, 113(6), 1417–1418.
- American College of Obstetricians and Gynecologists (ACOG). (s.d.). *Facts Are Important: Medication Abortion "Reversal" Is Not Supported by Science*. <https://www.acog.org/advocacy/facts-are-important/medication-abortion-reversal-is-not-supported-by-science#:~:text=Claims%20regarding%20abortion%20%E2%80%9Creversal%E2%80%9D%20treatment,to%20stop%20a%20medication%20abortion>
- Angus Reid Institute. (2022, 24 novembre). *"Pro-Choice" or "Pro-Life"? In a debate often lacking nuance, 41 % of Canadians are "somewhere in between"*. <https://angusreid.org/abortion-canada-faith-pro-choice-pro-life/>
- Arcand, F. (2025). Les nouvelles prosélytes. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/contexte/l-appel-de-la-feminite-traditionnelle/jeunes-quebecoises-conservatrices-et-chretiennes/2025-09-14/les-nouvelles-proselytes.php>
- Archambault, H. (2022, 8 mai). Les avortements tardifs augmentent. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2022/05/08/les-avortements-tardifs-augmentent>

- Archambault, H. (2023, 15 mars). Avortement tardif: un hôpital obligé d'appeler la police en raison de militants anti-choix agressifs. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2023/03/15/avortement-tardif-un-hopital-oblige-dappeler-la-police-en-raison-de-militants-anti-choix-agressifs>
- Association d'Églises Baptistes Évangéliques du Québec (AÉBÉQ). (2025). *Aide Grossesse*. <https://www.aebeq.qc.ca/aide-grossesse/>
- Association for Reformed Political Action (ARPA). (2025, 2 octobre). *Abortion and Mental Health*. <https://arpacanada.ca/articles/abortion-and-mental-health/>
- Auger, N., Leduc, L., Healy-Profitós, J., Lee, G. E., et Feller, A. (2025). Induced abortion and implications for long-term mental health: a cohort study of 1.2 million pregnancies. *Journal of Psychiatric Research*, 187, 304-308.
- Avanza, M. (2008). Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes » ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe. Dans A. Bensa et D. Fassin (dir.), *Les politiques de l'enquête : Épreuves ethnographiques*, La Découverte, 41-58.
- Avanza, M. (2020). Using a feminist paradigm (intersectionality) to study conservative women : The case of pro-life activists in Italy. *Politics & Gender*, 16(2), 552–580. <https://doi.org/10.1017/S1743923X18001034>
- Baklinski, P. (2025, 16 octobre). Quebec's proposed constitution would enshrine "freedom" to abortion. *Campaign Life Coalition*. <https://www.campaignlifecoalition.com/clc-blog/id/501/title/quebec-s-proposed-constitution-would-enshrine-freedom-to-abortion>
- Bélanger, C. (2022, 14 septembre). Simon Pollet Barrette et les Chevaliers de Colomb s'expliquent. *Oeil Régional*. <https://oeilregional.com/simon-pollet-barrette-et-les-chevaliers-de-colomb-sexpliquent-2/>
- Ben Barka, M. (2006). *La droite chrétienne américaine*. Éditions Privat.
- Bergeron, J. (2025, février 10). Candidat conservateur et tribunes complotistes. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/canada/867013/candidat-conservateur-tribunes-complotistes>
- Bergeron, M. (2023, 3août). Options Pregnancy Centre encourage la culpabilité. *La Tribune*. <https://www.latribune.ca/2022/08/04/options-pregnancy-centre-encourage-la-culpabilite-bcacfb56b347765ab25312b1c1c36c3b/>
- Betz, H.-G. (2008). *États-Unis : une nation divisée. Guerre culturelle et idéologique*. Autrement.
- Black, K. (2018). Some women feel grief after an abortion, but there's no evidence of serious mental health issues. *The Conversation*. <https://theconversation.com/some-women-feel-grief-after-an-abortion-but-there-s-no-evidence-of-serious-mental-health-issues-95519>
- Blais, M. (2018). *Masculinisme et violences contre les femmes : Une analyse des effets du contremouvement antiféministe sur le mouvement féministe québécois*. Thèse de doctorat en sociologie. Université du Québec à Montréal.
- Blais, M. (Chrétien, M.S., Pronovost, V. et Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, coll.) (2025). *Tactiques voilées, effets réels : l'antiféminisme et ses répercussions sur le mouvement féministe en Montérégie*. Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie.
- Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (dirs.). (2012). *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué*. Les éditions du remue ménage.
- Blanchard, D. A. (1994). *The anti-abortion movement and the rise of the religious right : From polite to fiery protest*. Twayne Publishers.
- Bock-Côté, M. (2023, 24 avril). « Je suis assez sidéré ! », s'exclame Mathieu Bock-Côté. *QUB*. <https://omny.fm/shows/richard-martineau/je-suis-assez-sid-r-s-exclame-mathieu-bock-c-t>
- Bock-Côté, M. (2024, 12 septembre). Vivre à l'heure américaine. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2024/09/12/vivre-a-lheure-americaine>

- Bock-Côté, M. (2025, 29 avril). Le Canada, un pays à parti unique, ou presque. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2025/04/30/le-canada-un-pays-a-parti-unique-ou-presque>
- Boisvert, J., et Ekker, É. (2025). *Libres de choisir*. [Documentaire]. Picbois Productions.
- Boisvert, Y. (2019). L'avortement et le «gouvernement des juges». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2019-07-29/l'avortement-et-le-gouvernement-des-juges>
- Boivin, B. (2022). Renversement Roe v. Wade. *Le Verbe*. <https://le-verbe.com/idees/renversement-roe-v-wade/>
- Bouchard, C. (2022, 18 septembre). Grossesse non planifiée : un organisme dénoncé pour ses «pratiques douteuses». *Le journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2022/09/18/un-organisme-denonce-pour-ses--pratiques-douteuses>
- Bourhiane, S-C. (2022). Marie-Ève Caouette et l'avortement. *Le Verbe*. <https://le-verbe.com/portrait/marieeve-caouette-avortement/>
- Boursier, T., Pronovost, V. et Lacroix, O. (2025). Intersectionalising Hatred: How Multiple Antagonisms Reinforce Reactionary Coalitions. Manuscrit soumis pour publication au *Journal of Gender Studies*.
- Bouthillier, M-È et Opatrny, L. (2019). A qualitative study of physicians' conscientious objections to medical aid in dying. *Palliative Medicine*. 33(9) : 1212-1220.
- Brassard Lecours, G. (2014, 2 octobre). La fausse liberté de choisir. *Ricochet Média*. <https://franco.ricochet.media/2014/10/02/fausse-liberte-de-choisir/> Ricochet Média+1
- Briker, G. (2023). The Anatomy of Social Movement Litigation. *Yale Law Journal*, 132(7), 2304-2359.
- Brillet Reutter, J. (2025). 'Pro Life Feminism'? Contemporary Rhetoric of Organized Abortion Opposition in Germany. Redescriptions: *Political Thought, Conceptual History and Feminist Theory*, 28 (1), 22-39.
- Bureau de normalisation du Québec. (2004). *Consensus terminologique sur l'avortement*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8355270/consensus>
- Buss, D. et Herman, D. (2003). *Globalizing Family Values: The Christian Right in International Politics*. University Press of Minnesota.
- Buzzetti, H. (2012, 10 mai). Les pro-vie s'intéressent aux avortements des foetus féminins. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/canada/349665/les-pro-vie-s-interessent-aux-avortements-des-foetus-feminins>
- Brysk, A. (2025a). Abortion Backlash in the United States : America versus Itself. Dans A. Brysk (dir.), *Abortion Rights Backlash: The Struggle for Democracy in Europe and the Americas* (p. 0). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oso/9780197800454.003.0005>
- Brysk, A. (2025b). Abortion Rights Backlash. Dans A. Brysk (dir.), *Abortion Rights Backlash: The Struggle for Democracy in Europe and the Americas*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oso/9780197800454.003.0001>
- Cahen, F. (2009). Medicine, statistics, and the encounter of abortion and "depopulation" in France (1870-1920). *History of the Family*, 14(1), 19-35.
- Cahill, M. (2013). Abortion and the claims of conscience. *Harvard Civil Rights-Civil Liberties Law Review*, 48(1), 1-42. https://journals.law.harvard.edu/crcl/wp-content/uploads/sites/80/2011/09/CRCL_Cahill_print-version.pdf
- Calvo, D., Iranzo-Cabrera, M., Morales-i-Gras, J. et Tarullo, R. (2025). The club of the discontents : motivational roots, polarise narratives, and key actors of Spanish-speaking anti-abortion communities on Twitter. *Humanities and Social Sciences Communications*, 12(1). <https://doi.org/10.1057/s41599025-04568-7>
- Campagne Québec-Vie (CQV). (2022, 3 novembre). Une étude montre que les femmes qui avortent leur première grossesse ont 53 % de risques de fausses couches de plus. [Publication] *Facebook*. <https://www.facebook.com/share/p/1BPfaL6qrg/>
- Campagne Québec-Vie (CQV). (2023a, 24 mai). sondage : 60 % des femmes auraient refusé l'avortement avec plus de soutien affectif ou financier. [Publication] *Facebook*. <https://www.facebook.com/share/p/1SsfrxaqHb/>

Campagne Québec-Vie (CQV). (2023b, 27 juillet). Une nouvelle étude lie avortement et problème de santé mentale. [Publication]. Facebook. <https://www.facebook.com/share/p/1BqmXpeDhu/>

Campagne Québec-Vie (CQV). (2024a, 22 avril). Tournée de promotion de Georges Buscemi de Campagne Québec-Vie et de Jean-François Denis de ThéoVox à Drummondville pour la marche pour la vie à Québec. [Publication]. Facebook. <https://www.facebook.com/share/p/17WTQeKhw4/>

Campagne Québec-Vie (CQV). (2024b, 23 avril). Tournée de promotion de la Marche pour la vie à Québec par Georges Buscemi, président de Campagne Québec-Vie, à la Good News Chapel à Montréal. [Publication]. Facebook. <https://www.facebook.com/share/p/16EXmC9fbP/>

Campagne Québec-Vie (CQV). (2024c, 5 juin). *Pétition : Non à l'avortement tardif au Québec.* <https://www.cqv.qc.ca/non-a-l'avortement-tardif-au-quebec>

Campagne Québec-Vie (CQV). (2025a, 26 mai). Bonne nouvelle : plus de 6000 vies de bébés sauvées grâce à l'inversion de la pilule abortive. [Publication]. Facebook. <https://www.facebook.com/share/p/1BdLZMKgcL/>

Campagne Québec-Vie (CQV). (2025b). *Qui nous sommes.* https://www.cqv.qc.ca/qui_nous_sommes

Campagne Québec-Vie (CQV). (2025c, 6 octobre). *Chaîne de la Vie 2025 : une croissance impressionnante au Québec.* [Publication]. Facebook. <https://www.facebook.com/share/p/1AY3VFR5HL/>

Campagne Québec-Vie (CQV). (2025d, 17 septembre). Les conséquences de l'avortement sur la santé des femmes. [Video]. Facebook. <https://www.facebook.com/share/v/1LcZ3F8A9T/>

Campagne Québec-Vie (CQV). (2025e, 30 mai). Marche pour la vie à Québec – Une mobilisation essentielle en ces temps troublés. [Communiqué de presse]. https://www.cqv.qc.ca/communique_de_presse_marche_pour_la_vie_a_quebec_une_mobilisation_essentielle_en_ces_temps_troubles

Campagne Québec-Vie. (2025f). *Partager le message pro-vie.* <https://cqv.company.site/Partager-le-message-pro-vie-p681067527>

Campagne Québec-Vie. (2025g, 25 janvier). *Avortement D et C du premier trimestre.* [Vidéo]. Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=zbBEUVqNlvM>

Campagne Québec-Vie (2025h, 9 mars). Sept de nos dix délégués canadiens pro-vie sont arrivés. [Publication]. Facebook. <https://www.facebook.com/share/p/17bu8CjioN/>

Canadian Anti-Hate Network. (2025). *Canada's Largest Anti-Abortion Organization Facing Allegations of "Toxic" Workplace Culture.* https://www.antihate.ca/canada_largest_anti_abortion_allegations_of_toxic_workplace_culture

Canadian Centre for Bio-Ethical Reform (CCBR). (2021, 5 juillet). Pro-life activism from coast to coast is an integral goal in our plan #EndTheKilling. [Publication]. Facebook. <https://www.facebook.com/share/p/1D7oJbNR6C/>

Canadian Physicians for Life. (2023). 2023 Annual Report. https://www.physiciansforlife.ca/wp-content/uploads/CPL_AnnualReport_2023_final.pdf

Cantin, V. (2022a, 9 février). L'autre visage du mouvement anti-avortement. *Urbania.* <https://urbania.ca/article/lautre-visage-du-mouvement-anti-avortement>

Cantin, V. (2022b, 4 mai). Apparent changement d'orientation pour un centre anti-avortement. *Urbania.* <https://urbania.ca/article/apparent-changement-dorientation-pour-un-centre-anti-avortement>

Cantin, V. (2022c, 9 février). De l'argent de la CAQ dans les coffres de centres anti-avortement. *Urbania.* <https://urbania.ca/article/de-largent-de-la-caq-dans-les-coffres-de-centres-anti-avortement>

Cantin, V. (2022d, 19 août). Politique québécoise : plus de 600 000 \$ de fonds publics aux Chevaliers de Colomb. *Le Devoir.* <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/746892/politique-quebecoise-plus-de-600-000-de-fonds-publics-aux-chevaliers-de-colomb>

Cariboni, D., De Los Santos, A. et Cordero, M. (2024, 14 février). Men's Catholic order gave secret millions to 'deceptive' anti-abortion centres. *openDemocracy.* <https://www.opendemocracy.net/en/5050/knights-of-columbus-crisis-pregnancy-centres-anti-abortion-us-daf/>

- Casgrain, Y. (2020, 31 octobre). L'idéal spirituel de l'Ordre des Chevaliers de Colom. *Le Verbe*. <https://leverbe.com/articles/reportage/lideal-spirituel-de-lordre-des-chevaliers-de-colomb>
- CBC News. (2009). McGill anti-abortion student club suspended. *CBC*. <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/mcgill-anti-abortion-student-club-suspended-1.792454#:~:text=A%20motion%20to%20suspend%20the%20student%20club,anti%2Dabortion%20literature%2C%20including%20on%20McGill's%20downtown%20campus>.
- Centre des pertes reproductives. (2023). *Coeurage : Reproductive Loss Grief Care*. <https://crl-rho.org/wp-content/uploads/2024/09/COEURAGE-explanatory-flyer-en-fr-es.pdf>
- Centre des pertes reproductives. (2025). *Coeurage : Le deuil après un avortement*. <https://crl-rho.org/avortement/>
- Centre Options. (2025). *Groupes de soutien au deuil Brave*. <https://www.centreoptions.org/bravefr>
- Centre Options Grossesse Lennoxville. (2025a). *Abortion information*. <https://www.optionslennox.com/abortion>
- Centre Options Grossesse Lennoxville. (2024, 2 août). Proud of our at Boutique Encore Thrift Shop. [Publication]. *Facebook*. <https://www.facebook.com/share/p/1A94PEaZiG/>
- Centre Options Grossesse Lennoxville. (2025b, 14 août). Quebec Pregnancy Care Conference. [Publication]. *Facebook*. <https://www.facebook.com/share/p/1FLAGQ7yX/>
- Centre Options Grossesse Lennoxville. (2025c, 28 mai). Bonne journée internationale de l'hygiène menstruelle. [Publication]. *Facebook*. <https://www.facebook.com/share/p/1FACYNyRPo/>
- Centre Options Grossesse Lennoxville. (2025d, 5 avril). Please note that next week the Centre will be closed. [Publication]. *Facebook*. <https://www.facebook.com/share/p/17V5EvCc8Z/>
- Chevaliers de Colomb. (2022, 24 mai). Knights March for Life in Canada. [Vidéo]. *Youtube*. <https://www.youtube.com/watch?v=AMPXPbTMOxc>
- Chevaliers de Colomb. (2025a). *Notre histoire*. <https://www.kofc.org/fr/who-we-are/our-story/index.html>
- Chevaliers de Colomb. (2025b). *Nos programmes*. <https://www.kofc.org/fr/what-we-do/faith-in-action-programs/index.html>.
- Chevaliers de Colomb. (2025c). *Programmes du Québec – Suprême*. <https://chevaliersdecolomb.com/a-propos/programmes-du-quebec-supreme/>
- Chevaliers de Colomb. (2025d). *Programmes liés à la vie*. <https://www.kofc.org/fr/what-we-do/faith-in-action-programs/life/index.html>
- Chevaliers de Colomb. (2025e). *Aide et soutien après la grossesse*. <https://www.kofc.org/fr/resources/faith-in-action-programs/life/pregnancy-center-support/11371-aid-and-support-guide-book.pdf>
- Chevaliers de Colomb. (2025f). Per Capita 2025-2026. *Le Colombien*, 70(1). <https://drive.google.com/file/d/1OzLT230ZRZzpqqEPB1-8DXy5Y7ggJVI4/view>, p. 34.
- Clermont-Dion, L. (2024). *La peur au ventre*. [Documentaire]. Babel Films. <https://www.telequebec.tv/programmation/la-peur-au-ventre>
- Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC). (2023). *Presentations – Anti-bills*. <https://www.arcc-cdac.ca/presentations-anti-bills/>
- Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC). (2024a). *L'avortement et les sondages d'opinion*. <https://www.arcc-cdac.ca/media/53-avortement-sondages.pdf>
- Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC). (2024b). *Crisis pregnancy centres – Directory*. https://www.antichoice.ca/#search_orgs
- Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC). (2025a). *Crisis Pregnancy Centres and Sonography*. <https://www.arcc-cdac.ca/media/position-papers/83-Crisis-Pregnancy-Centres-and-Sonography.pdf>
- Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC). (2025b). *Anti-choice MPs – Current list*. <https://www.arcc-cdac.ca/media/anti-choice-mps-current.pdf>

- Coen-Sanchez, K., Ebenso, B., El-Mowafi, I. M., Berghs, M., Idriss-Wheeler, D. et Yaya, S. (2022). Repercussions of overturning Roe v. Wade for women across systems and beyond borders. *Reproductive Health*, 19, 184. <https://doi.org/10.1186/s12978022-01490-y>
- Cohen, D. S., Donley, G., et Rebouché, R. (2023). The new abortion battleground. *Columbia Law Review*, 123(1), 1–100. <https://doi.org/10.2139/ssrn.4032931>
- Cohen, L., Manion, L. et Morrison, K. (2007). *Research Methods in Education*. 6^e éd. Routledge.
- Collège des médecins du Québec. (2022). *Actualisation de la position du CMQ sur l'IVG médicamenteuse lors du premier trimestre*. <https://www.cmq.org/fr/actualites/actualisation-de-la-position-du-cmq-sur-livg-medicamenteuse-lors-du-premier-trimestre>
- Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC). (2018). *L'État a un intérêt légitime à protéger l'enfant à naître*; *Déclaration à l'occasion du 30^e anniversaire de la décision Morgentaler*. https://www.cecc.ca/wp-content/uploads/2018/08/Statement_30th_anniversary_Morgentaler_Decision_-_FR.pdf
- Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC). (2021). *Clarification – Statement on COVID-19 vaccine choice* (11 mars 2021). <https://rcav.org/system/resources/W1siZilsIjIwMjEvMDMvMTIvaWx5YjQ3ODFpX0NMQVJJRkDQVRJT05fQ0NDQ1TdGF0ZWlbnRfb25fQ09WSURfMTIfVmFjY2luZV9DaG9pY2VfMTFfTWFyY2hfMjAyMV9GUi5wZGYiXVO/CLARIFICATION%20-%20CCCCB%20Statement%20on%20COVID-19%20Vaccine%20Choice%20-%2011%20March%202021%20-%20FR.pdf>
- Cormier-Denis, Alexandre. (2023, 3 juin). Les communistes totalitaires se réjouissent de l'interdiction gouvernementale d'un évènement pro-vie. X: <https://x.com/acormierd/status/1664991534238822402>
- Côté, I. (2013). Analyse féministe du syndrome postavortement : La déconstruction d'un mythe véhiculé par le mouvement pro-vie. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 19(1), 6584. <https://doi.org/10.7202-1018042ar>
- Cotton, M-È. (2022, 9 mars). Politique québécoise : un candidat anti-avortement avec Éric Duhaime. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/683514/politique-quebecoise-un-candidat-antiavortement-avec-eric-duhaime>
- Couillard, K. (2022). Quatre mythes sur l'avortement et la santé des femmes. *Agence Science Presse*. <https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/detecteur-rumeurs/2022/02/22/quatre-mythes-avortement-sante-femmes>
- Cour suprême du Canada. (1988). *R. c. Morgentaler*, [1988] 1R.C.S. 30.
- Cousineau, M. (2025, 28 juillet). Nouveau revers pour les militants antiavortement. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2025-07-28/cour-supérieure-du-quebec/nouveau-revers-pour-les-militants-antiavortement.php>
- Creinin, M. D., Hou, M. Y., Dalton, L., Steward, R. et Chen, M. J. (2020). Mifepristone antagonization with progesterone to prevent medical abortion. *Obstetrics & Gynecology*, 135(1), 158–165. <https://journals.lww.com/greenjournal/pages/articleviewer.aspx?year=2020&issue=01000&article=00021&type=Fulltext>
- Cummings McLean, D. (2025, 2 juin). Hundreds of pro-abortion activists attack, intimidate March for Life in Quebec. *LifeSiteNews*. <https://www.lifesitenews.com/news/hundreds-of-pro-abortion-activists-attack-intimidate-march-for-life-in-quebec/>
- Crosetti, A-S. (2025). The 'pro-life' generation : generational renewal and historical continuities in the fight against abortion in Belgium (1968–2023). *The History of the Family*, 1-20.
- Datta, N. (2020). *Tip of the iceberg : Religious extremist funders against human rights for sexuality and reproductive health in Europe 2009-2018*. European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights (EPF). <https://www.epfweb.org/sites/default/files/2021-08/Tip%20of%20the%20Iceberg%20August%202021%20Final.pdf>
- Dhaliwal, A. (2025, 18 septembre). Tory MP bashes radical left for "demonizing" pregnant women. *Rebel News*. https://www.rebelnews.com/tory_mp_bashes_radical_left_for_demonizing_pregnant_women
- Défilé CML. (2023). Vente de financement DÉFILÉ CML x Monsieur S'éclate. [Publication]. *Facebook*. <https://www.facebook.com/share/p/1D1LrgVBfU/>
- Défilé CML. (2024). 10 000 \$ c'est le montant qu'on remet à La Roselière. [Publication]. *Facebook*. <https://www.facebook.com/share/p/1BH1UfPceE/>
- Delgado, G., et Davenport, M. (2012). Progesterone use to reverse the effects of mifepristone. *The Annals of Pharmacotherapy*, 46(12).

- Della Porta, D., et Diani, M. (1999). *Social movements: An introduction*. Blackwell.
- Denis, F. (2019, 4 octobre). L'avortement: le maillon faible de la gauche. *Le Verbe*. <https://leverbe.com/articles/idees/lavortement-le-maillon-faible-de-la-gauche>
- Desjardins, F. (2022, 18 février). Position anti-avortement : Samuel Poulin se dissocie d'Accueil Grossesse Beauce-Appalaches. *L'Éclaireur Progrès*. [https://www.leclaireurprogres.ca/actualites/position-anti-avortement-samuel-poulin-se-dissocie-daccueil-grossesse-beouce-appalaches/](https://www.leclaireurprogres.ca/actualites/position-anti-avortement-samuel-poulin-se-dissocie-daccueil-grossesse-beauce-appalaches/)
- Desmarais, Louise. (2016). *La bataille de l'avortement. Chroniques québécoises*. 2^e éd. Les éditions du remue ménage.
- Dobbs v. Jackson Women's Health Organization. (2022). 597 U.S.
- Duerksen, K. N., et Lawson, K. L. (2018). 'Removed from humanity': A qualitative analysis of attitudes toward abortion providers in anti-abortion individuals in Canada. *Journal of Reproductive and Infant Psychology*, 36(4), 449-459. <https://doi.org/10.1080/02646838.2018.1442919>
- Durham, M. (2000). *The Christian Right: The Far Right and the Boundaries of American Conservatism*. Manchester Press University.
- Durocher, S. (2020, 5 février). Avortement : le débat n'est pas clos. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2020/02/05/avortement-le-debat-nest-pas-clos>
- Durocher, S. (2022, 1^{er} mai). Avortement : la réalité rejoint la fiction. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2022/05/04/la-servante-ecarlate-entre-fiction-et-realite>
- Durocher, S. (2023a, 1^{er} mai). Pas de chicane dans la cabane. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2023/05/01/pas-de-chicane-dans-la-cabane>
- Durocher, S. (2023b, 3 février). Peut-on parler d'avortement ? *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2023/02/03/peut-on-parler-davortement>
- Église catholique de Québec. (s.d.) *Ressources web*. <https://ecdq.org/pastorale/dignite-de-la-vie/ressources-web/>
- ECDQ.tv. (2018). Pour la vie, marcher : visages d'espérance. *ECDQ.tv*. <https://ecdq.org/pour-la-vie-marcher-visages-desperance/>
- Edwards, B. et McCarthy, J. D. (2004). Resources and Social Movement Mobilization. Dans Snow, D. A., Soule, S. A. et Kriesi, H. (Dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements*. Blackwell. 116–152.
- Église catholique à Montréal. (2024, 28 mai). *La Marche pour la vie du Québec aura lieu le 1^{er} juin 2024*. <https://www.diocesemontreal.org/fr/actualites/nouvelles/marche-vie-quebec-aura-lieu-1er-juin-2024>
- Elgrably, N. (2022, 6 mai). Retour du balancier. *Le Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2022/05/06/retour-du-balancier>
- Élo veut savoir. (2024, 24 janvier). Chronique d'Élo 001: L'avortement. [Vidéo]. *Élo veut savoir*. <https://www.eloveutsavoir.com/chronique-del0-001-lavortement/>
- Élo veut savoir. (2025, 9 juin). Une discussion tendue sur l'avortement à ThéoVox. [Vidéo]. *Facebook*. <https://www.facebook.com/watch/?v=1756174455005035>
- Facal, J. (2024, 24 février). Il n'y a pas de vaccin contre la stupidité. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2024/02/24/il-ny-a-pas-de-vaccin-contre-la-stupidite>
- Faludi, S. (1993). *Backlash: La guerre contre les femmes*. Les Éditions Antoinette Fouque.
- Farrow, A. (2023, 18 janvier). Groups unite to breathe life into Montreal campus pro-life. *The Catholic Register*. <https://www.catholicregister.org/archive/item/35162-groups-unite-to-breathe-life-into-montreal-campus-pro-life>
- Farrow, A. (2025, 10 juillet). LifeSite Reinstate Fired Editor, CEO Westen. *The Catholic Register*. <https://www.catholicregister.org/item/2469-life-site-reinstates-fired-editor-ceo-westen>

- Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN). (2025). *À propos : Historique.* <https://fqpn.qc.ca/a-propos/#historique>
- Flick, U. (2018). *Doing Triangulation and Mixed Methods*. SAGE Publications.
- Fondation Québec Philanthrope. (2025). *Les fonds philanthropiques.* <https://quebecphilanthrope.org/les-fonds/les-fonds-les-fonds-philanthropiques/page/10/>
- Foster, A. M., Persaud, M. S., et LaRoche, K. J. (2020). "I didn't doubt my choice, but I felt bad": A qualitative exploration of Canadian abortion patients' experiences with protesters. *Contraception*, 102(5), 308-313.
- Fournier, A. (2024, 30 mai). Les Canadiens et les Québécois inquiets pour le droit à l'avortement. *L'actualité.* <https://lactualite.com/politique/les-canadiens-et-les-quebecois-inquiets-pour-le-droit-a-lavortement/>
- Foy, M. (2024, 18 novembre). Prescrit en quelques minutes. *La Presse.* <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/pour-inverser-un-avortement/un-traitement-risque-prescrit-en-un-claquelement-de-doigts/2024-11-18/prescrit-en-quelques-minutes.php>
- Gallup. (2025). *Abortion.* <https://news.gallup.com/poll/1576/abortion.aspx>
- Gagné, A. (2019, 23 juillet). La droite chrétienne : « changer les mentalités » pour mieux transformer la société. *La Conversation.* <https://theconversation.com/la-droite-chretienne-changer-les-mentalites-pour-mieux-transformer-la-societe-120563>
- Gius, M. (2011). The impact of ultrasound laws on the demand for abortions by young women. *Journal of Applied Business and Economics*, 12(5), 54-65.
- Godard, B. (1992). *Avortement entre la loi et la médecine.* Liber.
- Godin-Tremblay, L. (2023, 26 juin). Pro-choix: Soyez plus convaincants. *Le Verbe.* <https://leverbe.com/articles/opinion/pro-choix-soyez-plus-convaincants>
- Gonin, A., Pronovost, V. et Blais, M. (2014). *Enjeux éthiques de l'intervention auprès de femmes vivant une grossesse imprévue au Québec. Discours et pratiques de ressources anti-choix et pro-choix.* Services aux collectivités de l'UQAM et Fédération du Québec pour le planning des naissances.
- Gordon, K., et Saurette, P. (2020). Representing the cause: The strategic rebranding of the anti-abortion movement in Canada. Dans Johnston Hurst, R.A. *Representing Abortion.* Routledge.
- Gouvernement du Québec. (2024). *Plan d'action gouvernemental : Accès à l'avortement 2024-2027.* <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/PL-plan-action-gouv-acces-avortement-2024-2027-SCF-VF.pdf>
- Greene Foster, D. (2021). *The Turnaway Study: Ten years, a thousand women, and the consequences of having — or being denied — an abortion.* Scribner.
- Grimes, D. R. (2015, 12 août). A scientist weighs up the five main anti-abortion arguments. *The Guardian.* <https://www.theguardian.com/science/blog/2015/aug/12/five-main-anti-abortion-arguments-examined>
- Groguhé, C. (2019, 3 janvier). Centres antiavortement: tromperie et manipulation. *La Presse.* <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201901/03/01-5209807-centres-antiavortement-tromperie-et-manipulation.php>
- Guilbert, É. et Bois, G. (2023a). Évaluation de l'accès à l'avortement médicamenteux dans les cliniques d'avortement du Québec en 2021 – Partie 1. *Journal d'obstétrique et gynécologie du Canada*, 45(2), 116-124.
- Guilbert, É. et Bois, G. (2023b). Évaluation de l'information transmise sur l'avortement médicamenteux dans les cliniques d'avortement du Québec en 2021 – Partie 2. *Journal d'obstétrique et gynécologie du Canada*, 45(2), 125-133.
- Guttmacher Institute. (2022). US states have enacted 1,381 abortion restrictions since Roe v. Wade was decided in 1973. <https://www.guttmacher.org/infographic/2022/us-states-have-enacted-1381-abortion-restrictions-roe-v-wade-was-decided-1973>
- Hall, K. S., Kusunoki, Y., Gatny, H., et Barber, J. (2014). The risk of unintended pregnancy among young women with mental health symptoms. *Social Science & Medicine*, 100, 62–71.
- Hamilton, A. (2024, 8 octobre). Chaîne de la Vie 2024. *Campagne Québec-Vie.* https://www.cqv.qc.ca/chaine_de_la_vie_2024?fbclid=IwY2xjawN8bGVleHRuA2FlbQlxMQBzcnRjBmFwcF9pZBAyMjlwMzkxNzg4MjAwODkyAAEeYSBtIUCwmO31UaQF2ZmwD3mClrDSZ6mYEI4BZXBCS05JShLoGE73f-frF5o_aem_ICsYA8Hb_b0tYnOQz75I7Q

- Hamilton, A. (2025a, 18 juin). Un nouveau rapport révèle comment les avortements chimiques contaminent l'approvisionnement en eau des États-Unis. *Campagne Québec-Vie*. https://www.cqv.qc.ca/un_nouveau_rapport_revele_comment_les_avortements_chimiques_contaminent_l_approvisionnement_en_eau_des_etats_unis
- Hamilton, A. (2025b, 15 octobre). L'Agence de protection de l'environnement des États-Unis étudie des moyens de détecter les résidus de pilules abortives dans l'eau. *Campagne Québec-Vie*. https://www.cqv.qc.ca/l_agence_de_protection_de_l_environnement_des_etats_unis_etudie_des_moyens_de_detecter_les_residus_de_pilules_abortives_dans_l_eau
- Hamilton, A. (2025c, 26 février). Arpad à l'ARC (partie 2). *Campagne Québec-Vie*. https://www.cqv.qc.ca/arpad_a_l_arc_partie_2?fbclid=IwY2xjawN8VdpleHRuA2FlbQlxMABicmlkETFzM21vdk1IQzA5RFB1MXFCc3J0YwZhcHBfaWQQMjlyMDM5MTc40DlwMDg5MgABHgEKGOASzjOmyYQ2Mul8v_JgwV3FBA5truG7XY4QlyHayVM0ObQVCCQGDegA_aem_1mKgAmVhW6BFgu6nN1Th5g
- Hammersley, M., et Atkinson, P. (2007). *Ethnography: Principles in practice* (3^e éd.). Routledge.
- Haraway, D. (1988). Situated knowledges : The science question in feminism and the privilege of partial perspective. *Feminist Studies*, 14(3), 575–599.
- Harper, S. (2022, 19 juillet). Financement problématique pour un groupe anti-avortement montréalais. *Pivot*. <https://pivot.quebec/2022/07/19/financement-problematique-pour-un-groupe-anti-avortement-montrealais/>
- Harrison-Julien, P. (2024). *Avortement : un pays pas comme les autres*. [Balado]. *Ohdio*. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/11802/avortement-un-pays-pas-comme-les-autres>
- Harper, S. (2022a, 19 mai). Le média complotiste ThéoVox a bénéficié d'argent public. *Pivot*. <https://pivot.quebec/2022/05/19/le-media-complotiste-theovox-a-beneficie-dargent-public/>
- Harper, S. (2022b, 8 mars). Des organismes anti avortement dans le répertoire du ministère de la Santé : il faut « toujours vérifier ». *Pivot*. <https://pivot.quebec/2022/03/08/des-organismes-anti-avortement-dans-le-repertoire-du-ministere-de-la-sante-il-faut-toujours-verifier/>
- Heartbeat International. (2025). *Pregnancy Care Canada*. <https://www.heartbeatinternational.org/capss-lrg>
- Hoover, D. R., et den Dulk, K. R. (2004). Christian Conservatives Go to Court: Religion and Legal Mobilization in the United States and Canada. *International Political Science Review*, 25(1), 9–34. <https://www.jstor.org/stable/1601620>
- Humphrey, D. (2023, 12 juin). Quebec Minister doubles down on cancellation of Christian event she labelled "pro-life". *Rebel News*. https://www.rebelnews.com/quebec_minister_doubles_down_on_cancellation_of_christian_event_she_labelled_pro_life
- Hunt, K.C. (2021). Social movements and human rights language in abortion debates. *Journal of Human Rights*, 20(1), 72–90.
- Hunter, J. D. (1991). *Culture wars : The struggle to define America*. BasicBooks.
- Fournier, P. J. (2024, 30 mai). Les Canadiens et les Québécois inquiets pour le droit à l'avortement. *L'actualité*. <https://lactualite.com/politique/les-canadiens-et-les-quebecois-inquiets-pour-le-droit-a-lavortement/>
- Institut Charlotte Lozier. (2025). *About the Charlotte Lozier Institute*. <https://lozierinstitute.org/about/>
- Institut de la statistique du Québec. (2025). *Naissances selon le sexe et rapport de masculinité à la naissance*. Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/naissances-selon-le-sexe-et-rapport-de-masculinite-a-la-naissance-quebec>
- Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHÉMI). (2025). *Les intrusions consenties : l'entrisme*. <https://www.ihemi.fr/formations/ressources-pedagogiques/kit-de-sensibilisation/les-intrusions-consenties-lentrisme>
- Institut du Nouveau Monde (INM). (2012). *Mouvement social*. <https://inm.qc.ca/lexique-democratie-participation-citoyenne/>
- Institute for Strategic Dialogue. (2025). *Data Briefing – November 2024 to February 2025 Online Domestic Extremism in Canada*. <https://www.isdglobal.org/wp-content/uploads/2025/06/Nov-Feb-25-Domestic-Extremism-in-Canada.pdf>
- Joanne of Arc. (2022). "Coeurage" : A new post-abortion recovery program launched in Montreal. *Campagne Québec-Vie*. https://en.cqv.qc.ca/_coeurage_a_new_post_abortion_recovery_program_launched_in_montreal

- Joanne of Arc. (2023, 20janvier). Why is abortion victim photography important? An interview with Merichal Diaz. *Campagne Québec-Vie*. https://en.cqv.qc.ca/why_is_abortion_victim_photography_important_montreal_against_abortion_a_talk_with_co_founder?fbclid=IwY2xjawN5qOZleHRuA2FlbQlxMQBzcnRjBmFwcF9pZBAyMjlwMzkxNzg4MjAwODkyAAEeVv7FXzz2qlzw6npVSQyyDcS-PBuuSUdvkf0oUayetiaPMs2LuV8Zhgt51Uk_aem_F5SV3li1wnoPy9SOAltNHQ
- Johnstone, R. (2017). *After Morgentaler: the politics of abortion in Canada*. UBC Press.
- Journal L'Express. (2016, 18juillet). Le député Schneeberger fait connaître Accueil Grossesse. *Journal L'Express*. <https://www.journalexpress.ca/actualite/le-depute-schneeberger-fait-connaître-accueil-grossesse/>
- Kimport, K. (2022). Is Third-trimester abortion exceptional? Two pathways to abortion after 24 weeks of pregnancy in the United States, *Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, 54(2), 38-45. <https://doi.org/10.1363/psrh.12190>
- Konzelman, C. et Solomon, C. (2019) *Unplanned*. [Film]. Soli Deo Gloria.
- Kuhar, R., et Paternotte, D. (Dir.). (2017). *Anti-Gender Campaigns in Europe : Mobilizing against Equality*. Rowman & Littlefield.
- Kumar, A. (2018). History, law and abortion in India: A critical review. *Indian Journal of Medical Ethics*, 3(4), 321-327. <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC6236644/>
- Lamontagne, N. T. (2022a). Roe c. Wade fait des petits jusqu'au Québec. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2022/06/25/roe-vs-wade-fait-des-petits-jusquau-quebec>
- Lamontagne, N. T. (2022b). Affinités entre conspirationnistes et antiavortements. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2022/06/30/affinites-entre-conspirationnistes-et-antiavortements>
- Lamoureux, D. (2001). La matrice hétérosexuelle de l'antiféminisme. Dans D. Lamoureux et F. Dupuis-Déri. *Les antiféminismes : analyse d'un discours réactionnaire*. Les éditions du remue ménage.
- Lamoureux, D. (2006). Les nouveaux visages de l'antiféminisme en Amérique du Nord. Dans J. Trat, D. Lamoureux et R. Pfefferkorn (dir.), *L'autonomie des femmes en question : Antiféminismes et résistances en Amérique et en Europe*. L'Harmattan.
- Langevin, L. (2024). L'avortement à travers les frontières : les effets du fédéralisme canadien sur l'accès à l'avortement. *Revue de l'Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie*. 55.
- Larin, V. (2022, 10 février). Donc à des organismes pro-vie : l'argent du ministère de la Famille impliqué, Lacombe se dit « floué ». *Le Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2022/02/10/dons-a-des-organismes-pro-vie-charest-plaide-lerreur-de-bonne-foi>
- LaRoche, K. J., Martzke, A., Doctoroff, J., Goldberg, E., et Foster, A. M. (2022). Incidents of violence and disruption reported by the National Abortion Federation's Canadian members in 2017. *Contraception*, 106, 75-77.
- La révolution culturelle. (2024, 27 octobre). Pour ou contre les sacrifices humains – Débat viriliste avec Mathieu Lévesque. [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=IzYM5JaFOOk&t=339s>
- La Roselière. (2024). *Rapport de la coordonnatrice*. <https://laroseliere.org/rapport-de-la-coordonnatrice/>
- La Roselière. (2025a). *Développer des collaborations*. <https://laroseliere.org/developper-des-collaborations/>
- La Roselière. (2025b). *Clientèle étudiante – Formation et ressourcement*. <https://laroseliere.org/nos-services/formation-et-ressourcement/clientele-etudiante/>
- La Roselière. (2025c). *Présentation de l'atelier interactif de La Roselière au secondaire*. <https://laroseliere.org/wp-content/uploads/2022/11/Presentation-de-l-atelier-interactif-de-La-Roselie%CC%80re-au-secondaire.pdf>
- La Vigne de Rachel. (s.d.) *Vidéos*. <https://vignederachelquebec.org/home/videos/>
- Léger. (2021, 3août). *Les femmes du Québec : Sondage sur les options d'avortement*. <https://www.linepharma.com/wp-content/uploads/2022/05/Leger-Sondage-Avortement-FR.pdf>
- Léouzon, R. (2024, 21octobre). Pourquoi prendre au sérieux le mouvement antiavortement. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/culture/cinema/822065/pourquoi-prendre-serieux-mouvement-antiavortement>
- Le Robert. (2025). *Woke*. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/woke>

- Leroux, L. (2025). Un geste de cœur, rendu possible grâce à Norwex. [Publication]. *Facebook*. <https://www.facebook.com/share/p/19whXWoLe1/>
- Lévi-Strauss, C. (1950). *Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss*. Presses Universitaire de France.
- Lewis, L. (2018). Abortion Pill Reversal / Rescue. *Pregnancy Care Canada*. <https://pregnancycarecanada.ca/the-abortion-pill-reversal-rescue/>
- Libre Média. (2023, 10 juin). L'intervention de la ministre Caroline Proulx auprès du Centre des congrès de Québec [Publication]. *X*. <https://x.com/libremediaqc/status/1667587195396390913>
- Liebman, R. C. et Wuthnow, R. (1983). *The New Christian Right: Mobilization and Legitimation*. Aldine Publishing.
- Lima, J. (2010). *A house divided: The Canadian pro-life movement, 1968-2006*. Thèse de doctorat. University of Guelph. <https://hdl.handle.net/10214-23971>
- Lochwin, N. (2016). Blinded by the right: My past as an anti-abortion activist. Dans S. Stettner (dir.), *Without apology: Writings on abortion in Canada*. AU Press, 169178.
- Lockwood Estrin, G., Ryan, E. G., Trevillion, K., Demilew, J., Bick, D., Pickles, A., et Howard, L. M. (2019). Young pregnant women and risk for mental disorders: Findings from an early pregnancy cohort. *British Journal of Psychiatry Open*, 5(2), e21.
- Lortie, M-C. (2024, 26 octobre). Des pro-vie, ici. *Le Soleil*. <https://www.lesoleil.com/opinions/editorial/2024/10/26/des-pro-vie-ici-B7EGH6FKPZGVPHZECWMAFYBZM/>
- Lux Média. (2020, 10 février). Avortement tardif: Legault s'en lave les mains. [Vidéo]. *Lux Média*. <https://stu-dio.tv/emissions/34684>
- Lux Média. (2022, 28 juin). La vérité est interdite au Québec – Avortement: Psychose chez les gauchistes. [Vidéo]. *Lux Media*. <https://stu-dio.tv/emissions/38238>
- Major, B., Appelbaum, M., Beckman, L., Dutton, M. A., Russo, N. F., et West, C. (1989). *Report of the American Psychological Association Task Force on Mental Health and Abortion*. American Psychological Association. <https://www.apa.org/pi/women/programs/abortion/mental-health.pdf>
- Marquis, M. (2021, 10 mars). Des vaccins à éviter, selon un regroupement d'évêques catholiques. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/covid-19/2021-03-10/astrazeneca-et-johnson-johnson/des-vaccins-a-eviter-selon-un-regroupement-d-eveques-catholiques.php>
- Martin, D. (2024). *Unthinkable*. [Film]. Abby Johnson.
- Martin, M. (2024, 13 novembre). Luc Fernandez se fait ramasser pour ses propos sur les mouvements pro-vie au Canada. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2024/11/13/luc-fernandez-se-fait-ramasser-pour-ses-propos-sur-les-mouvements-pro-vie-au-canada>
- Martin, W. (2005). *With God on our Side: The Rise of the Religion Right in America*. Broadway Books.
- Martineau, R. (2022, 5 mai). Candidat antiavortement: aux électeurs de choisir. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2022/05/05/candidat-antiavortement-aux-electeurs-de-choisir>
- Martineau, R. (2023a, 21 janvier). Le Québec se prend pour un autre. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2023/01/21/le-quebec-se-prend-pour-un-autre>
- Martineau, R. (2023b, 20 juillet). Trudeau a besoin d'un chien Mira et d'une canne blanche. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2023/07/20/trudeau-a-besoin-dun-chien-mira-et-dune-canne-blanche>
- Martin, Z., Beacken, G. D., Trauthig, I. K. et Woolley, S. C. (2024). Embodied Political Influencers: How U.S. Anti-Abortion Actors Co-Opt Narratives of Marginalization. *Social Media + Society*, 10(2), 20563051241245401. <https://doi.org/10.1177-20563051241245401>
- Mathieu, M. et Ruault, L. (2014). Prise en charge et stigmatisation des avortantes dans l'institution médicale : la classe des femmes sous surveillance. *Politix*, 3(107), 33-59.

- Mathieu, M. et Thizy, L. (2023). *Sociologie de l'avortement*. La Découverte.
- Maxwell, C. J.C. (2002). *Pro-Life Activists in America*. Cambridge University Press.
- McAdam, D., Tarrow, S., et Tilly, C. (2001). *Dynamics of Contention*. Cambridge University Press.
- McCarthy, J. D. et Zald, M. N. (1977). Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory. *American Journal of Sociology*, 82(6), 1212–1241.
- Merkowsky, C. M. (2025, 10 octobre). Quebec moves to recognize "right" to abortion in proposed constitution. *Life Site News*. <https://www.lifesitenews.com/news/quebec-moves-to-recognize-right-to-abortion-in-proposed-constitution/>
- Mohr, J. C. (1978). *Abortion in America: The Origins and Evolution of National Policy*. Oxford University Press.
- Morissette-Beaulieu, F. et Beaumont-Drouin, R. (2023). Évènement antiavortement à Québec : « Il y a eu une erreur de mon PDG », dit Proulx. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1984238/avortement-pro-vie-annuler>
- Munson, Z. (2010). The making of pro-life activists: How social movement mobilization works. University of Chicago Press.
- Munson, Z. (2022). *Abortion politics*. Polity.
- Nagy, A. (2023). Étudiants pour la vie / Students for Life – Montréal. *Campagne Québec-Vie*. https://www.cqv.qc.ca/etudiants_vie
- Noël, M. (2022, 3août). Financier un centre anti-choix sans le savoir ? *Le Soleil*. <https://www.lesoleil.com/2022/08/04/financer-un-centre-anti-choix-sans-le-savoir-64dd7e565f58e6bc64e483992a0467cf/>
- Noël, M. (2023, 9août). Avortement : un centre d'aide sherbrookois identifié comme anti choix. *La Tribune*. <https://www.latribune.ca/2022/08/04/avortement-un-centre-daide-sherbrookois-identifie-comme-anti-choix-fc86c4579dd8b05893b10cd18002f07b/>
- Nomos-TV. (2022, 7mai). Natalité, avortement et nationalisme. *Nomos-TV*. <https://nomos-tv.com/emissions/38139>
- Nomos-TV. (2023, 20juin). Entretien avec Georges Buscemi : Le combat pro-vie au Québec. *Nomos-TV*. <https://nomos-tv.com/emissions/38992>
- Paroisse Saint-Benoît-de-Bellechasse. (2025, 13mai). *Marche pour la vie de Québec 2025*. <https://www.sbdb.ca/marche-pour-la-vie-de-quebec-2025/>
- Parti Héritage Chrétien. (2025). *Plateforme*. <https://www.chp.ca/fr/about/platform/>
- Parti populaire du Canada (PPC). (2025). *Plateforme PPC 2025*. https://cdn.prod.website-files.com/61b95f3fa12ab59a52d3ffd4/67e0728941031a9384607fa1_ppc-plateforme-fr-2025.pdf
- Paternotte, D. (dir.) (2024). *Rapport sur les campagnes anti-genre en Belgique*. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/media/documents/183%20-%20Rapport%20sur%20les%20campagnes%20anti-genre%20en%20Belgique.pdf>?
- Pinard-Fontaine, É. (2021, 26 septembre). Des citoyens outrés par la présence d'une vigile antichoix. *La Tribune*. <https://www.latribune.ca/2021/09/27/des-citoyens-autres-par-lapresence-dune-vigile-anti-choix-84731c1d86aa6b3d30be1038e563c2d2/>
- Plante, C. (2021, 11mars). La classe politique dénonce la sortie des évêques. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/covid-19/2021-03-11/vaccins-d-astrazeneca-et-johnson-johnson/la-classe-politique-denonce-la-sortie-des-eveques.php>
- Plottu, P. et Macé, M. (2022, 2juillet). Influence des radicalités en ligne : Complotistes, covidosceptiques et militants anti-avortement font croisade commune sur le Net. *Libération*. https://www.libération.fr/societe/droits-des-femmes/complotistes-antipass-et-militants-anti-avortement-font-croisade-commune-sur-internet-20220702_XYWIRSNNTFBQ5H5BIFDUF6LZPE/
- Poiré, A-S. (2022, 27juin). Encore des obstacles à l'avortement au Québec. *24heures*. <https://www.24heures.ca/2022/06/27/encore-des-obstacles-a-lavortement-au-quebec>
- Potvin, M., Nadeau, F., Tremblay, S., Carignan, M-E. et Colin, M. (2025). *Polémiques publiques*, médias et radicalités discursives. Presses de l'Université du Québec.

Pouvoir de changer – Étudiants. (2022, 21mars). Épisode 1: Comment réagir quand mon amie fait face à une grossesse non-désirée ? <https://p2c.com/etudiants/balados/jai-des-questions/episode-1-comment-reagir-quand-mon-amie-fait-face-a-une-grossesse-non-desiree/>

Pouvoir de changer. (2025). *Qui nous sommes.* <https://pouvoirdechanger.org/#>

Pregnancy Care Canada. (2025). *Pregnancy Options Guide.* https://issuu.com/pregnancycarecanada/docs/resized-pregnancyoptionsguide-vfinal-web-pages?fr=xKAE9_zU1NQ

Priests for Life. (2011). *Dr. Martin Luther King Jr. had pro-life view opposing abortion.* <https://www.priestsforlife.org/columns/3716-dr-martin-luther-king-jr-had-pro-life-view-opposing-abortion>

Priests for Life. (2025). *Inform. Equip. Empower.* <https://priestsforlifecanada.com/our-vision>

Pro-Life Action League. (2025). *Sharing the Pro-Life Message.* <https://prolifeaction.org/sharing/>

Pronovost, V. (2019, 10juillet). Unplanned : les risques de la normalisation de la rhétorique anti-choix. *La Presse.* <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-07-10/unplanned-les-risques-de-la-normalisation-de-la-rhetorique-anti-choix>

Pronovost, V. (2023). *Garantir le droit à l'avortement en renforçant l'accès aux services.* En collaboration avec Suzanne Zaccour et Amélie Robert. Fédération du Québec pour le planning des naissances.

Pronovost, V. (2025). *Laïcité et accès à l'avortement au Québec.* Fédération du Québec pour le planning des naissances. [Mémoire présenté au Comité d'étude sur le respect des principes de la Loi sur la laïcité de l'État et des influences religieuses]. <https://api.fqpn.qc.ca/wp-content/uploads/2025/08/FQPN-memoire-loi-sur-la-laicite.pdf>

Pronovost, V. et Guilbert, É. (2020). Myths and Stereotypes : Induced Abortion and Medical Abortion. *The Voice*, Winter 2020, 17-18.

Proulx, M-H. (2024). L'influence grandissante des évangéliques. *L'actualité.* <https://lactualite.com/societe/le-pouvoir-des-evangeliques/>

QUB. (2024, 22 octobre). *Pro-vie : Campagne Québec-Vie admet faire du lobbying dans les élections.* [Vidéo]. *YouTube.* <https://www.youtube.com/watch?v=o6mgcGgAsyA>

Québec Fier. (2023, 3 juin) Le gouvernement annule l'événement d'un promoteur antiavortement au Centre des congrès. [Publication]. X. <https://x.com/QuebecFier/status/1664971515173957634>

Rachel's Vineyard. (2025). *Find Rachel's Vineyard Weekend Retreat.* <https://www.rachelsvineyard.org/weekend/all-sites.aspx?c=Canada>

Rad. (2019, 25 septembre). La stratégie politique du mouvement anti-avortement au Canada. [Vidéo]. *Youtube.* <https://www.youtube.com/watch?v=cDfI6J448Rk&t=3s>

Radiance Foundation. (s.d.). *Martin Luther King.* <https://radiancefoundation.org/mlk/>

Radio-Canada. (2021, 10 mars). Les évêques catholiques s'opposent à certains vaccins liés à l'avortement. *Radio-Canada.* <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1776413/eveques-catholiques-vaccins-johnson-johnson-astrazeneca-avortement-cellules>

Raymond, E. G. et Grimes, D. A. (2012). The comparative safety of legal induced abortion and childbirth in the United States. *Obstetrics & Gynecology*, 119, 215–219.

Réconfort Drummondville. (2022, 7 avril). *Accueil Grossesse Drummondville devient « Réconfort Drummondville ».* <https://reconfort.org/2022/04/07/accueil-grossesse-drummondville-devient-reconfort-drummondville/>

Reichstadt, R., Mendès France, T. et Cabiten, M., (2022). Avortement: quand les complotistes s'attaquent au droit à l'IVG. [Balado]. *Complorama. France Info.* <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/complorama/avortement-quand-les-complotistes-s-attaquent-au-droit-a-l-ivg-7073910>

Roe c. Wade. (1973). 410 U.S. 113.

Ryan, M. et Switzer, L. (2009). *God in the Corridors of Power: Christian Conservatives, the Medias and Politics in America.* Praeger.

Sarat, A., et Scheingold, S. A. (Dir.). (2006). *Cause lawyers and social movements.* Stanford University Press.

- Saurette, P. et Gordon, K. (2015). *The Changing Voice of the Anti-Abortion Movement. The Rise of "Pro-Women" Rhetoric in Canada and the United States*. University of Toronto Press.
- Service Vie-Amour. (2025). *À propos de nous*. <https://www.servicevieamour.org/a-propos-de-nous>
- Shaw, J. (2013). Abortion in Canada as a Social Justice Issue in Contemporary Canada. *Critical Social Work*, 14(2), <https://doi.org/10.22329/csw.v14i2.5878>
- Shields, J. A. (2009). *The Democratic Virtues of the Christian Right*. Princeton University Press.
- Simard-Blouin, A. et Fortin, A. (2025, 12 mai). Les Chevaliers de Colom encore bien vivants à Grand-Mère. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2164392/chevaliers-colombs-grand-mere-ceremonie>
- Simmons, C. et Martiny, C. (2-24). *Mobilisation anti-avortement en France*. Institut pour le Dialogue Stratégique. <https://fondationdesfemmes.org/fdf-content/uploads/2024/01/Mobilisation-anti-avortement-en-France-FINAL.pdf>
- Smith, P. (2025). Canada's Anti-Abortion Media Giant Runs Interview With Excommunicated Archbishop Decrying "Mixed-Race" Children. *Canadian Anti-Hate Network*. https://www.antihate.ca/canada_anti_abortion_media_giant_runs_interview_excommunicated_archbishop_decrying_mixed_race_children
- Snow, D. A., Burke Rochford Jr., E., Worden S. K. et Benford, R. D. (1986). Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation. *American Sociological Review*, 51(4), p. 464-481.
- Snow, D. A. et Trom, D. (2002). The Case Study and the Study of Social Movements, dans B. Klandermans et S. Staggenborg (dirs.). *Methods of Social Movement Research*. University of Minnesota Press, 146-172.
- Staggenborg, S. (1998). *Gender, Family and Social Movements*. Pine Forge Press.
- Steinberg, J. R., McCulloch, C. E., et Adler, N. E. (2014). Abortion and mental health: Findings from the National Comorbidity Survey-Replication. *Obstetrics & Gynecology*, 123, 263–270.
- Students for Life. (2022). *SFLAction & SFLA launch a Campus, State, & Federal Campaign asking "What's in the Water?"*. <https://studentsforlife.org/2022/11/23/sflaction-sfla-launch-a-campus-state-federal-campaign-asking-whats-in-the-water/>
- Students for Life. (2025a). *Take Action against the distribution of Chemical Abortion Pills*. <https://thisischemicalabortion.com/action-center/>
- Students for Life. (2025b). Chemical Abortion Pills turn our sewers into cemeteries. [Publication]. *Facebook*. <https://www.facebook.com/share/p/1DNocsacDh/>
- Support After Abortion. (2025a). Canada. <https://supportafterabortion.com/single-location/canada/>
- Support After Abortion. (2025b). Our purpose. <https://supportafterabortion.com/about/our-purpose/>
- Tarrow, S. (2005). *The New Transnational Activism*. Cambridge University Press.
- Tatalovich, R. et Daynes, B. W. (1981). *The Politics of Abortion: A Study of Community Conflict in Public Policy Making*. Praeger.
- ThéoVox. (2022a, 19 juillet). 3 filles le matin – l'avortement. [Vidéo]. *YouTube*. <https://www.youtube.com/watch?v=fKkpzjg4P3I>
- ThéoVox. (2022b, 7 juillet). Panel sur l'avortement 2022-07-07. [Vidéo]. *YouTube*. <https://www.youtube.com/watch?v=5b9v792nZvI>
- ThéoVox. (2024, 28 novembre). Plan d'action de la CAQ sur l'accès à l'avortement avec Georges Buscemi. [Vidéo]. *ThéoVox*. <https://theovox.tv/videos/plan-daction-de-la-caq-sur-lacces-a-lavortement-avec-georges-buscemi-28-nov-2024/>
- ThéoVox. (2025a, 12 septembre). Une recherche québécoise soulève les effets souvent ignorés de l'avortement. [Vidéo]. *YouTube*. <https://www.youtube.com/watch?v=p8PPi1sxrlI>
- ThéoVox. (2025b, 15 mai). ThéoVox actualités. [Vidéo]. *ThéoVox*. <https://theovox.tv/videos/theovox-actualites-15-mai-2025/>
- ThéoVox. (2025c, 12 juin). ThéoVox actualités : Retour sur la Marche pour la vie Qc. [Vidéo]. *ThéoVox*. <https://theovox.tv/videos/theovox-actualites-12-juin-2025-retour-sur-la-marche-pour-la-vie-qc/>

- ThéoVox. (2025d). Marche pour la vie Québec, Résumé. [Vidéo]. *ThéoVox*. <https://theovox.tv/videos/marche-pour-la-vie-quebec-31-mai-2025-resume/>
- ThéoVox. (2025^e, 5juin). ThéoVox Actualités | 5 juin 2025. [Vidéo] *YouTube*. <https://www.youtube.com/watch?v=33BqjuRltns&t=2755s>
- Trépanier Capistran, L. (2024, 19 janvier). L'environnement, nouvel épouvantail des anti-avortement. *Pivot*. <https://pivot.quebec/2024/01/19/l-environnement-nouvel-epouvantail-des-anti-avortement/>
- Tilly, C. (1978). *From Mobilization to Revolution*. Addison-Wesley.
- Tison, P. (2025, 5août). Qui envoie les pamphlets antiavortement chez moi. *Urbania*. <https://urbania.ca/article/qui-envoie-les-pamphlets-antiavortement-chez-moi>
- Uni-T voix pour les valeurs chrétiennes (UCCV). (s.d.) *Section des projets de loi*. <https://www.uvvc.ca/projet-de-loi.html>
- Van Maren, J. (2025, 1^{er} août). Quebec ruling punishes pro-lifers who offer help to women seeking abortions. *LifeSiteNews*. <https://www.lifesitenews.com/blogs/quebec-ruling-punishes-pro-lifers-who-offer-help-to-women-seeking-abortions/>
- Virk, J., Zhang, J., et Olsen, J. (2007). Medical abortion and the risk of subsequent adverse pregnancy outcomes. *The New England Journal of Medicine*, 357(7), 648–653.
- Walk for Life West Coast. (s.d.). *Quotes on abortion*. <https://www.walkforlifewc.com/pregnancy-and-after-abortion-resources/quotes-on-abortion/>
- Weitz, T. A. (2024). Making sense of the economics of abortion in the United States. *Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, 56(3), 199-210. <https://doi.org/10.1111/psrh.12288>
- We Need a Law. (2025). *Initiatives*. <https://weneedalaw.ca/initiatives/>
- Westen, J-H. (2025, 2juin). Breaking : Antifa ATTACKS March for Life in Quebec, Canada. *LifeSiteNews*. <https://www.lifesitenews.com/episodes/breaking-antifa-attacks-march-for-life-in-quebec-canada/>
- Wilcox, C. et Larsen, C. (2006). *Onward Christian Soldiers ? The Religious Right in American Politics*. Westview Print.
- Wilkins-Laflamme, S., Legault-Leclair, J. et Meunier, É-M. (2025). L'évolution des indicateurs de religiosité dans les traditions chrétiennes de la province du Québec : cinq décennies de déclin, d'essor et de diversification. Dans F. Dejean et C. Foisy (dir.). *Étudier les christianismes dans un contexte de postchrétienté*. Presses universitaires de l'Université Laval.
- Williams, C., Mitchell, K et Giles, C. (2019). *Political challenges and digital frontiers : Reproductive Health and Services in Southern Alberta*. Parkland Institute. https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/parklandinstitute/pages/1757/attachments/original/1571231654/political_challenges.pdf?1571231654
- Williams, T. (2021, 6janvier). Centres conseil grossesse anti avortement. Radio Canada. <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/1190/centres-conseil-grossesse-anti-avortement>
- Ziegler, M. (2015). *After Roe : The Lost History of the Abortion Debate*. Harvard University Press.
- Ziegler, M. (2020). *Abortion and the Law in America : Roe v. Wade to the Present*. Cambridge University Press.
- Ziegler, M. (2022). *Dollars for Life : The Anti Abortion Movement and the Fall of the Republican Establishment*. Yale University Press.
- Zwicker, M. (2023, 12janvier). Campagne Quebec Vie to start Montreal pro-life student group. *The Interim*. <https://theinterim.com/issues/abortion/campagne-quebec-vie-to-start-montreal-pro-life-student-group/>

